

C.R.I.C. N° 21 (2014-2015)

2e session de la 10e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance publique de commission\*

**Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé**

Mardi 21 octobre 2014

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i> .....	1
<i>Interpellations et questions orales</i> .....	1
<i>Question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les contrôles de surcharge des camions empruntant les autoroutes »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Dodrimont, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	1
<i>Question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la carte acoustique des axes routiers wallons »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Dodrimont, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	3
<i>Question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les aménagements des aires de repos pour poids lourds en Wallonie »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Dodrimont, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	4
<i>Question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'échange de terrains entre la ville de Liège et la Région wallonne »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Dodrimont, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	5
<i>Question orale de Mme Reuter à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les chantiers de l'E19 près de la frontière française »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Reuter, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	6
<i>Question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le « stand up paddle » sur les cours d'eau wallons »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Dodrimont, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	8

*Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la rénovation de la route Eiterbach »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baltus-Möres, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 9

*Question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'espace Saint Druon à Antoing »*..... 10

*Question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la réalisation de la RN54 »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Salvi, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 10

*Question orale de M. Desquesnes à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'état d'avancement de la liaison A8-Lessines (N56) »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Desquesnes, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 11

*Question orale de M. Stoffels à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la nécessité d'une action préventive en matière d'entretien du réseau routier » ;*

*Question orale de M. Stoffels à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'entretien du réseau secondaire » ;*

*Question orale de M. Bellot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la dégradation quasi généralisée des revêtements hydrocarbonés sur les axes routiers et autoroutiers en dessous des marquages routiers »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 12

*Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le fonctionnement des ports wallons »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme De Bue, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 12

*Question orale de Mme Ryckmans à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le détournement à Ittre suite aux inondations »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 13

*Question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la réfection des barrages d'Esneux »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Defrang-Firket, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 14

*Question orale de Mme Leal Lopez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la création de giratoires à Sambreville »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Leal Lopez, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 16

*Question orale de Mme Dock à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la construction d'une nouvelle écluse à Ampsin-Neuville »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Dock, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 17

*Question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les travaux de rénovation de la cathédrale de Tournai »..... 18*

*Question orale de Mme Zrihen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'écomusée du Bois-du-Luc »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Zrihen, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 18

*Question orale de Mme Defraigne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les salles de consommation de drogues dures »*

Intervenants : M. le Président, Mme Defraigne, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, Mme la Présidente.....20

*Question orale de Mme Defraigne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le projet de traitement assisté par diacétylmorphine (TADAM) à Liège »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Defraigne, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 22

*Question orale de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les actions de sensibilisation contre l'arrêt cardiaque inopiné »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Morreale, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 23

*Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le cadastre des médecins généralistes »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Daele, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 24

*Question orale de M. Tzanetatos à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le financement du transfert des volets A1 et A3 du budget des moyens financiers des hôpitaux (BMF) vers les Régions » ;*

*Question orale de M. Destrebecq à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le déficit des hôpitaux »*

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Tzanetatos, Destrebecq, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 26

*Question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la condamnation de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (AWIPH) par le Tribunal civil d'Arlon » ;*

*Question orale de Mme Moinnet à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la condamnation de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (AWIPH) par le Tribunal d'Arlon et la problématique du double diagnostic »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Moinnet, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 30

*Question orale de Mme Waroux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la gestion du risque Ebola » ;*

*Question orale de Mme Defraigne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les mesures préventives face à l'épidémie du virus Ebola »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Waroux, Defraigne, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 32

*Question orale de M. Legasse à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la consommation d'alcool et les répercussions sur la santé en milieu étudiant à Louvain-la-Neuve »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Legasse, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 35

*Organisation des travaux (Suite)..... 36*

*Interpellations et questions orales (Suite)..... 36*

*Question orale de Mme Trotta à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les réponses à apporter à l'évolution de la santé mentale en Wallonie » ;*

*Question orale de Mme Vienne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'accroissement des troubles émotionnels et les suites pluridisciplinaires à y apporter »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Trotta, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 36

*Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « L'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Daele, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....38

*Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les conclusions du Comité des droits des personnes handicapées »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Daele, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 40

*Question orale de M. Dermagne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la distribution de pilules contraceptives et abortives par les plannings familiaux » ;*

*Question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'annonce par l'administration d'une réforme du fonctionnement des centres de planning familial »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Salvi, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....42

*Question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le vieillissement des personnes handicapées mentales »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Bonni, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....44

*Question orale de Mme Trotta à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prévention et la prise en charge de l'anorexie mentale »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Trotta, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 46

*Question orale de Mme Vienne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le maintien à domicile des personnes âgées ».....47*

*Question orale de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'accès des chiens d'accompagnement aux établissements ouverts au public » ;*

*Question orale de Mme Dock à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'accès des chiens assistants aux lieux et établissements destinés au public »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Dock, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 47

*Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les mesures à prendre en vue de rencontrer les recommandations du Médiateur dans le domaine de l'action sociale »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Daele, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 49

<i>Question orale de M. Dupont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'égalité de traitement des étudiants dans les centres publics d'action sociale (CPAS) »</i> .....	51
<i>Reprise de séance</i> .....	51
<i>Interpellations et questions orales (Suite)</i> .....	51
<i>Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les associations de personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) » ;</i>	
<i>Question orale de M. Lefebvre à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la lutte contre l'homophobie »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, MM. Daele, Lefebvre, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	51
<i>Question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les mariages précoces et les mariages forcés »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Bonni, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	53
<i>Question orale de M. Collignon à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'aménagement des zones 30 »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Collignon, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	55
<i>Question orale de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le port de la ceinture de sécurité pour les enfants »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Morreale, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	56
<i>Question orale de M. Stoffels à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sécurité routière à l'entrée des localités » ;</i>	
<i>Question orale de M. Stoffels à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les zones accidentogènes » ;</i>	
<i>Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'utilité des radars placés sur les autoroutes régionales » ;</i>	
<i>Question orale de M. Arens à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la régionalisation du Fonds de la sécurité routière »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, MM. Daele, Arens, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	57
<i>Question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les règles d'usage pour les cyclistes »</i> .....	60

<i>Liste des intervenants</i> .....	61
<i>Abréviations courantes</i> .....	62

Présidence de Mme Kapompolé, Présidente

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 9 heures 19 minutes.*

**Mme la Présidente.** - La séance est ouverte.

Je vous propose de démarrer notre réunion de commission, en attendant M. le Ministre, par l'examen de l'arriéré. Comme cela nous pouvons nous positionner sur les différents rapports qui s'y trouvent encore.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

### *Examen de l'arriéré*

**Mme la Présidente.** - Comme demandé lors de la précédente réunion de la commission, les rapports d'activités vous ont été envoyés via la plateforme d'échange de documents mise en place par notre Parlement. Vous les avez déjà reçus et eu l'occasion de les consulter.

Rappelez-vous, le premier rapport d'activités, le rapport annuel de l'Institut du patrimoine wallon – IPW – pour l'année 2013 sera analysé dans le cadre d'une rencontre prévue avec une invitation de notre ministre à son cabinet. On peut laisser ce rapport.

Monsieur le Ministre, je voulais vous entendre concernant le rapport annuel du Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé – KCE – pour l'année 2013. Que voulez-vous faire avec ce rapport ? Une audition ou le considère-t-on comme traité et il reviendra, si vous avez des questions par rapport à celui-ci ? Je le retire donc de l'arriéré.

En ce qui concerne le rapport annuel « Discrimination/Diversité 2013 – Pour un plan d'action interfédéral contre le racisme » du Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, nous procéderons de la même sorte.

De même pour le rapport d'activités de la Commission wallonne de la personne handicapée pour l'année 2013.

De même pour le rapport d'activités de la Commission wallonne des aînés pour l'année 2013.

De même pour le rapport d'activités de la Commission wallonne de l'intégration des personnes

étrangères ou d'origine étrangère pour l'année 2013.

Je propose d'en rester là. Je reviendrai à chaque séance avec un examen de l'arriéré comme celui-là. On peut les retirer, c'est plus simple. Cela ne gonfle pas l'arriéré inutilement. Vous avez l'occasion de les traiter vous-mêmes et de revenir avec des questions se trouvant dans ce rapport à poser à M. le Ministre.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### **QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES CONTRÔLES DE SURCHARGE DES CAMIONS EMPRUNTANT LES AUTOROUTES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les contrôles de surcharge des camions empruntant les autoroutes ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

**M. Dodrimont (MR).** - Monsieur le Ministre, en raison d'une forte concentration de poids lourds sur le réseau routier wallon et vu la nécessité de préserver le patrimoine routier régulièrement réhabilité ces dernières années, qui le sera encore à l'avenir, la SOFICO prévoyait de compléter l'infrastructure actuelle par cinq nouvelles stations de pesage. Elles permettront de réaliser un meilleur filtrage des camions souvent en infraction pour certains d'entre eux.

Les offres étaient attendues pour le 4 avril dernier. Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dire si la SOFICO dispose aujourd'hui de ces nouveaux outils de pesage et nous rappeler le montant de ce marché ? Il était question de 1 750 000 d'euros. Les cinq stations de pesage dynamique fonctionnent-elles correctement sur notre réseau ?

Par ailleurs, toujours dans le cadre de la mise en place de routes intelligentes, pouvez-vous nous dire où en est l'étude partenariat public-privé ? La SOFICO a-t-elle donné son aval pour la diffusion du marché ?

Enfin, l'engagement de nouveaux agents de contrôle

est-il encore à l'ordre du jour cette année ?

Avez-vous une estimation du taux de contrôles qui seront effectués grâce à ces cinq stations supplémentaires ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, merci pour votre question. C'est vrai que le plan Routes a eu l'occasion d'impulser une réhabilitation en profondeur du réseau structurant, vous le savez. Dans la foulée, il nous apparaît fondamental de tout mettre en œuvre pour garantir à la fois la qualité, la sécurité, la durabilité et le maintien en bon état des voiries restaurées. C'est dans cette optique que la Région wallonne, avec l'administration, avec la SOFICO, avec aussi la Banque européenne d'investissement qui a consenti à financer le fameux plan Routes premier du nom, souhaite accentuer et rendre plus efficaces les contrôles de charges des poids lourds qui circulent sur le réseau rénové.

Cela passera par la mise en place, vous l'avez rappelé, d'installations de pesage automatique. Jusqu'à présent, le contrôle de surcharge des poids lourds s'opère par l'intermédiaire des stations de pesage dites statiques qui réalisent le pesage des poids lourds à basse vitesse et par essieu.

Les agents en charge du contrôle repèrent les éventuels camions qui semblent en surcharge, selon eux, orientent ces derniers vers les aires équipées et effectuent un pesage précis des poids lourds.

Le repérage des poids lourds potentiellement en défaut se fait de manière visuelle et aléatoire.

Dès lors, le renforcement et l'amélioration de l'efficacité des contrôles de surcharge des camions passent inévitablement par la mise en place de stations de pesage dynamiques en amont des stations de pesage statiques. Les stations dynamiques jouent alors le rôle de filtre pour sélectionner en amont les camions potentiellement en surcharge, ce qui facilite la sélection de ceux qui doivent faire l'objet de contrôle.

C'est pourquoi la SOFICO a lancé un appel d'offres ouvert en vue de l'attribution d'un marché de fournitures portant à la fois sur l'acquisition, le placement, la mise en service et la maintenance de cinq stations de pesage dynamiques sur les autoroutes wallonnes.

L'intention est même, à terme, de migrer des stations de pesage dynamiques de présélection vers des stations dynamiques de verbalisation automatique, couplées à une homologation des sites et du matériel.

Les offres concernant le pesage dynamique ont bien été reçues le 4 avril dernier et, lors de sa séance de fin

juillet 2014, le conseil d'administration de la SOFICO a attribué le marché à l'association momentanée Yvan Paque/Tein Technology pour la somme de 2 891 987 euros HTVA.

L'ordre de service pour l'installation des cinq stations a été donné par l'administration le 29 septembre, ce qui, selon l'offre retenue, devrait permettre à la Région wallonne de disposer des équipements dans le courant de l'année 2015.

L'effectif actuel de la police domaniale de la Direction générale des routes est de 40 agents. Pour le moment, il n'est pas prévu d'engagement de nouveaux agents de contrôle. Vous savez que la fonction publique est plus contributive de l'effort que réellement dans une démarche où l'on emploie à grande brassée. La police domaniale exerce déjà des missions de contrôle de la surcharge des poids lourds dans le cadre du décret sur la conservation du domaine routier régional qui comprend aussi d'autres missions, telles la constatation d'abandon de déchets, d'affichages et d'occupations illicites du domaine public régional. Il est prématuré d'estimer le taux de contrôle qui sera effectué grâce aux stations supplémentaires. Il est évident que, si la Wallonie investit dans un tel dispositif, c'est pour augmenter l'efficacité et le volume des contrôles dans le futur.

Quant à la mission d'étude et d'assistance en vue de l'optimisation de la gestion des équipements électromécaniques du réseau structurant, la phase d'inventaire et de diagnostic des équipements est achevée.

La réflexion relative à la stratégie de gestion des équipements pour les 10 à 20 prochaines années et à la mise en œuvre éventuelle d'un PPP est toujours en cours, puisque l'on parle de plusieurs centaines de millions d'euros. Ce n'est pas une somme que l'on trouve sous le sabot d'un cheval ou d'un poney, fut-il d'Aywaille. Tous les aspects sont examinés avec minutie en ce qui concerne les aspects d'économie d'énergie et la gestion du trafic qui implique le renouvellement des équipements du centre PEREX, ainsi que l'encadrement du trafic sur les zones les plus fréquentées.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Dodrimont.

**M. Dodrimont (MR).** - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse qui aborde l'ensemble des points que j'ai évoqués. Je reviens quelques instants sur la problématique du pesage de ces poids lourds. C'est un investissement certes important, mais qui pourra à l'avenir être porteur de conséquences positives pour nos routes. C'est un vrai investissement, même si cela passe par des engagements d'agents nouveaux. Je sais que vous êtes vigilant au sein du Gouvernement wallon par rapport à la problématique de la masse salariale wallonne. Il n'empêche, nous sommes ici dans une politique proactive pour l'intérêt des deniers publics.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - C'est un investissement productif.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Dodrिमont.

**M. Dodrिमont (MR).** - Tout à fait. Ce sont ceux consacrés pour nos routes. On a envie qu'elles soient préservées, qu'elles ne soient pas saccagées par ceux qui ne respectent pas les règles, ceux qui sont souvent en provenance de pays étrangers, fréquentent nos routes et les détériorent inmanquablement.

Merci pour la réponse complète. Je me réjouis que cet outil soit rapidement à disposition de nos services pour pouvoir réaliser ce travail de contrôle important.

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA  
CARTE ACOUSTIQUE DES AXES ROUTIERS  
WALLONS »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrिमont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la carte acoustique des axes routiers wallons ».

La parole est à M. Dodrिमont pour poser sa question.

**M. Dodrिमont (MR).** - Monsieur le Ministre, j'avais déjà eu l'occasion, lors de la législature précédente, de relayer la préoccupation de riverains qui souffrent parfois de la problématique de cette détérioration de leur cadre de vie causée par le bruit émanant de nœuds routiers importants et fréquentés de manière conséquente.

Il avait été évoqué, dans les réponses fournies, l'élaboration de cette cartographie acoustique qui permettrait de prendre des décisions à certains endroits comme la construction, l'aménagement de dispositifs antibruit pour protéger acoustiquement certains lieux de vie parfois présents avant que le réseau autoroutier n'ait la configuration d'aujourd'hui.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus par rapport au suivi de ce dossier ?

Un nouveau cahier de charges a été rédigé suite à la suspension par le Conseil d'État – une décision de février 2012 déjà. Un nouveau marché a été publié fin 2013 et une ouverture d'offres devait se réaliser début 2014. La notification du marché a-t-elle bien eu lieu en avril dernier, comme cela était prévu ?

Quel est l'état d'avancement de ce dossier ? A-t-on

un échéancier à communiquer ? Quand peut-on espérer que cette cartographie nous soit présentée ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, il faut reconnaître que la Wallonie a accusé un certain retard par rapport à la mise en œuvre de cette directive européenne. Je ne vais pas le nier. Mon souhait est de mettre à profit la mandature qui est la mienne pour pouvoir rattraper ce retard tant que faire se peut.

Pour répondre aux directives européennes relatives à la gestion des nuisances sonores dans l'environnement – vous l'avez rappelé – deux cartographies acoustiques doivent être établies. La première concerne les voiries empruntées par plus de six millions de véhicules par an. Celle-là a déjà été réalisée. La seconde cartographie concerne les voiries empruntées par trois à six millions de véhicules par an. La décision de l'attribution du marché de réalisation de la cartographie a été retirée par le Conseil d'État.

Suite à cette décision, le Service public de Wallonie a rédigé un nouveau cahier des charges. L'avis de marché pour la réalisation de cette cartographie a été publié fin de l'année dernière, le 17 décembre 2013. La procédure a alors suivi son parcours habituel de passation de marché public en tenant compte du fait qu'il s'agit d'un marché conjoint entre le SPW, d'une part, et la SOFICO, d'autre part.

La décision motivée d'attribution du marché a été signée en date du 17 septembre 2014 – c'est tout récent – engendrant un début de *standstill* le 18 septembre 2014. Quinze jours après le début de la période de *standstill*, aucun recours en suspension devant le Conseil d'État n'a été introduit – on s'en réjouira – permettant ainsi d'attribuer définitivement le marché à la société jugée la plus économiquement avantageuse lors de l'analyse des offres, comme indiqué dans la décision motivée d'attribution.

Pour être complet, la notification d'attribution du marché sera réalisée prochainement par envoi recommandé, et suivant les modalités prévues. La phase d'exécution devrait débuter dans les semaines à venir pour la convocation à une première réunion du comité de pilotage et de l'adjudicataire désigné. L'exécution du marché devrait débuter dans les semaines à venir et durera un an, conformément au délai indiqué dans l'offre de l'adjudicataire désigné.

À l'heure actuelle, la cartographie acoustique relative aux voiries empruntées par plus de six millions de véhicules par an et celle du réseau ferroviaire de plus de 60 000 passages par an sont toutes deux disponibles sur une plateforme de consultation. Les citoyens qui le souhaitent peuvent accéder à cette information via

Internet. Pour la cartographie qui concerne les voiries empruntées par trois à six millions de véhicules par an, une fois toutes les données obtenues, l'ensemble du projet pourra lui aussi aboutir à l'issue du marché qui débutera prochainement.

Je rappelle que tout ce projet devra s'inclure dans un plan plus large de lutte contre le bruit en général, mais c'est un dossier piloté par mon collègue en charge de l'Environnement.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Dodrimont.

**M. Dodrimont (MR).** - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse. C'est honorable de votre part de reconnaître le retard en cette circonstance qui n'est pas uniquement dû au fait politique. Le Conseil d'État, à tort ou à raison, a fait perdre à ce dossier de précieux mois, voire quelques années. Néanmoins, il est maintenant question d'avancer. Je me réjouis que ce dossier arrive à maturation pour que l'étude puisse enfin commencer, même si les résultats ne seront porteurs que dans de très nombreux mois. C'est le jeu par rapport à une problématique qui n'est déjà pas simple à cerner. Après, si des dispositions doivent intervenir, le chemin sera encore très long. Je salue tout de même votre volonté d'avancer dans cette problématique et je vous en remercie.

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES  
AMÉNAGEMENTS DES AIRES DE REPOS POUR  
POIDS LOURDS EN WALLONIE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les aménagements des aires de repos pour poids lourds en Wallonie ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

**M. Dodrimont (MR).** - Monsieur le Ministre, je reviens à cette problématique des poids lourds qui sont de plus en plus nombreux – on l'évoquait dans un autre cadre tout à l'heure. S'ils sont de plus en plus nombreux, il faut que les aménagements permettent aux conducteurs de ces poids lourds de travailler dans des conditions acceptables. Cela passe notamment par l'aménagement d'emplacements sur les aires autoroutières qui leur sont destinées.

La SOFICO s'était fixée comme objectif de créer 525 emplacements supplémentaires pour la fin de l'année 2013. Les aménagements ont été réalisés, c'est du moins ce que votre prédécesseur nous avait communiqué. Cependant, un inventaire pour d'éventuels

emplacements additionnels devait être réalisé dans le courant de cette année 2014. Ce sont aussi les indications qui nous avaient été données. Je souhaite faire le point avec vous, Monsieur le Ministre.

L'inventaire donne-t-il l'opportunité de créer de nouvelles places ? Nous le pensons, à voir l'accroissement du charroi sur nos autoroutes. Dès lors, pouvez-vous nous indiquer les endroits qui seraient retenus pour accueillir ces emplacements ? Peut-on également avoir une idée du budget et du timing par rapport à ces différentes réalisations ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je vais pouvoir répondre à l'ensemble de vos questions, sauf peut-être l'indication précise des endroits où ces places sont prévues. Je n'ai pas la liste, mais si vous la souhaitez, je peux vous la communiquer ultérieurement. Il n'y a pas de problème.

C'est vrai que le nombre de places de stationnement pour poids lourds sur les aires autoroutières en Wallonie est un enjeu important. Non seulement pour le service à rendre aux transporteurs routiers, mais aussi en termes de sécurité routière pour éviter les arrêts sur les bandes d'arrêt d'urgence, par exemple, ou en cas de bouchon ou de congestion importante.

C'est ainsi que, comme elle s'y était engagée, 525 nouvelles places ont bien été créées sur le budget de la SOFICO depuis fin 2013. Soit une augmentation que l'on peut qualifier de significative de 17 % du nombre total d'emplacements en Wallonie.

Il est bon de rappeler, pour répondre à l'une de vos questions précises, que cela a nécessité un budget de près de dix millions d'euros HTVA et que cela s'est fait conjointement à la réhabilitation plus globale de plusieurs aires autoroutières wallonnes, je pense à celles de Barchon, de Verlaine, de Saint-Ghislain, de Wanlin, de Couthuin et j'en passe.

Cette réhabilitation a également permis de sécuriser ces aires par un meilleur éclairage. On en a profité également pour installer des caméras et améliorer globalement le service rendu.

Par ailleurs, l'inventaire qui a été réalisé en 2014 a permis de conclure qu'à l'heure actuelle, le nombre d'emplacements présents en Wallonie, avec l'augmentation importante effectuée que j'ai rappelée, semble suffisant par rapport aux besoins. Il n'est pas pour le moment prévu de nouveaux chantiers, en particulier dans le contexte budgétaire actuel. Rappelons également que les créations réalisées sont nettement supérieures à celles faites en Flandre ou en Allemagne, en termes proportionnels, bien entendu.

Pour terminer, il faut rappeler également le contexte européen de cette thématique, dans le cadre des eurocorridors de transport. Donc, c'est à la lumière de ce contexte et de l'interdiction de la circulation de poids lourds les dimanches et jours fériés en France et en Allemagne que le dossier doit être abordé. Ce n'est qu'à l'échelle européenne que les futures nécessités pourront être envisagées de manière plus optimale. Dans l'état actuel des choses, concernant la Wallonie, l'engagement formulé de 525 places supplémentaires a bel et bien été tenu. On en arrive à avoir un nombre jugé suffisant de places.

J'ajouterai, en marge de cette thématique, singulièrement durant la période hivernale, qu'il y a des lieux d'arrêt et de stockage de poids lourds additionnels prévus. Il y a trois aires de 400 à 600 places envisagées – deux en Province de Liège, une en Province de Namur – pour, le cas échéant si les conditions hivernales devaient s'avérer problématiques, permettre d'orienter les poids lourds vers ces aires. Le cas échéant, si les conducteurs doivent stationner pendant plus de 12 heures, sait-on jamais, du ravitaillement est aussi prévu avec un partenariat envisagé avec la Croix-Rouge, avec la Protection civile. Là aussi, on a veillé en cette période plus critique à garantir les aires de stationnement et de repos pour les conducteurs de poids lourds.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Dodrimont.

**M. Dodrimont (MR).** - Merci, Monsieur le Ministre, à nouveau pour cette réponse qui anticipe sur une question que l'on pourrait vous poser à un moment un peu plus de saison. Je vois que vous êtes prévoyant. Ce dispositif se doit d'être prévu, de manière à ne pas congestionner plus nos routes, surtout lorsque les conditions climatiques le nécessiteront.

La vigilance est de mise, à mon avis, car si l'on considère que les emplacements sont suffisants, on sait aujourd'hui qu'une évolution – vous l'avez signalé – doit également tenir compte du contexte européen, des dispositions prises par les pays voisins ou autres. Je crois qu'il faut être attentifs et vigilants.

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR  
« L'ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE LA VILLE  
DE LIÈGE ET LA RÉGION WALLONNE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'échange de terrains entre la Ville de Liège et la Région wallonne ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

**M. Dodrimont (MR).** - Monsieur le Ministre, j'avais eu l'occasion d'aborder cette question avec votre collègue, M. Di Antonio. Il me renvoie justement vers vous pour évoquer cet échange réalisé entre la Ville de Liège et la Région wallonne par rapport à des terrains pour la zone de Coronmeuse – 25 hectares – qui étaient appelés à notamment rendre service à la ville dans le cadre de différents projets. On pense à cette exposition 2017 qui n'aura pas lieu à Liège, mais on sait que le projet imaginé pour cette exposition continuera malgré tout.

Il faut pour cela des espaces. L'échange concernait des terrains sur le site de Renory dont la Région wallonne devient propriétaire la lumière de l'échange ; terrains qui sont gérés par le Port autonome de Liège.

Pouvez-vous nous signaler, Monsieur le Ministre, ce qui est prévu pour ces différents espaces ? A-t-on déjà des projets pour leur exploitation ? Y a-t-il un aménagement prévu qui se profile ? Quel type de travaux peut-on imaginer à cet endroit ? Y a-t-il déjà un budget prévu pour la réhabilitation du site ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, les actes d'échange de terrains entre la Région wallonne et la Ville de Liège ont bien été signés par le Comité d'Acquisition d'Immeubles en date du 26 septembre dernier.

Ces actes portent sur deux éléments.

Premièrement, la cession par la Région wallonne à la Ville de Liège porte sur 18,7 hectares de terrains sur trois sites – en zones d'espaces verts et/ou de services publics et équipements communautaires – qui faisaient l'objet de conventions d'occupation datant d'avant 1939.

Premier élément : Coronmeuse, où se trouvent notamment le hall des Foires de Liège, une école d'enseignement spécial, le parc Astrid, et cetera.

Deuxième élément : l'héliport de Liège en rive gauche de Meuse à l'amont du pont Albert.

Troisième élément : la Boverie où se trouvent notamment une partie du Palais des Congrès, le bâtiment des sports nautiques, et cetera.

Deuxièmement, la cession par la Ville de Liège à la Région wallonne de 6,5 hectares de terrains en zone industrielle à Renory.

Ces terrains sont destinés à être remis en gestion au Port autonome de Liège, dès que la Direction générale de la mobilité et des voies hydrauliques sera en possession des actes par le Comité d'Acquisition d'Immeubles. Ces terrains constituent une extension du

port de Renory qui est en plein développement. Ils se situent d'une part, en bord de Meuse et d'autre part, entre la rue Renory et la gare de triage de Kinkempois.

Sur base des estimations établies par le CAI, la valeur des terrains cédés et reçus par la Région wallonne serait équivalente. L'échange s'est donc fait sans soule et permet de régulariser la situation de fait.

Les perspectives d'avenir sont un renforcement et un développement, notamment, des activités du terminal à conteneurs.

D'un point de vue global, au sein du port de Renory, l'idée est de créer, en partenariat avec l'opérateur privé du terminal à conteneurs, le même concept qu'à Liège Trilopiport.

Il s'agit donc d'attirer, autour de la plateforme, des sociétés qui permettront de donner une valeur ajoutée au transport par voie d'eau de marchandises.

Vous le savez, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises déjà, c'est un élément auquel je suis particulièrement sensible.

Il est à noter aussi que la collaboration entre l'opérateur privé du terminal à conteneurs et le terminal de Meerhout est un élément favorable pour attirer des entreprises sur le site.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Dodrimont.

**M. Dodrimont (MR).** - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse. Il y a de la cohérence derrière cette opération. Je pense que la Ville de Liège peut s'en féliciter puisque les sites qu'elle accueille dans sa propriété sont des sites d'intérêt pour elle. Il en va de même pour la Wallonie, à la lumière de vos explications.

Là aussi, je pense que nous serons attentifs par rapport à ce projet du Port autonome de Liège avec ses conséquences pour le devenir économique de cette compétence.

Je crois qu'il y a des pistes intéressantes à développer par rapport à l'activité autour du Port autonome et nous y serons attentifs.

**QUESTION ORALE DE MME REUTER À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES  
CHANTIERS DE L'E19 PRÈS DE LA FRONTIÈRE  
FRANÇAISE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Reuter à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du

Patrimoine, sur « les chantiers de l'E19 près de la frontière française ».

La parole est à Mme Reuter pour poser sa question.

**Mme Reuter (MR).** - Monsieur le Ministre, vous allez dire que l'on se plaint tout le temps. Lorsque les routes ressemblent à des gruyères, on se plaint et, quand on les répare, on se plaint aussi.

Cependant, malgré tout, il est vrai que nous étions prévenus, depuis mars dernier, du démarrage de nombreux chantiers sur les autoroutes wallonnes, dont celui important situé entre le poste-frontière d'Hensies et Saint-Ghislain.

Il s'agit d'un chantier de taille, puisque 11 kilomètres d'autoroute seront réhabilités dans les deux sens pour un coût de 16,2 millions d'euros.

La durée des travaux était prévue en trois phases qui ont commencé à la mi-mars et était annoncée pour une période de sept mois. Ceci dit, même si les automobilistes étaient bien informés des désagréments engendrés par ces chantiers, la colère gronde sur les routes.

Je ne sais pas si vous avez l'habitude de prendre la route, en venant de France, même un dimanche soir, dès que l'on arrive en Belgique, c'est une catastrophe, tout est à l'arrêt. Ce sont alors de longues minutes, voire des heures de désagréments. Il est vrai que les perturbations sont observées bien au-delà des heures de pointe et, même le dimanche soir, on observe de longues files de véhicules à quelques kilomètres de la frontière française.

Je le disais d'emblée, je ne mets pas en cause le travail nécessaire effectué, après des années laissé un peu à l'abandon. On sait que la réfection des routes est une priorité, mais d'aucuns s'étonnent de voir les travaux à l'arrêt en dehors des jours ouvrables. Qu'est-il prévu dans le cahier de charges sur ce point ? N'est-il pas envisageable, pour raccourcir les délais des travaux et par conséquent les désagréments qui en résultent, de favoriser la poursuite des travaux la nuit et les week-ends ? Cela constitue-t-il des frais supplémentaires tellement importants que le budget wallon ne pourrait les assumer ? Pourriez-vous me fournir quelques éléments quantitatifs ?

On observe, dans d'autres pays européens, que lorsqu'il y a des gros chantiers comme celui-ci, une équipe travaille pendant un court laps de temps, mais de façon très régulière et, de ce fait, les désagréments sont forcément moins longs.

Récemment, le porte-parole de la SOFICO se réjouissait de la bonne tenue du chantier et du fait qu'il serait terminé plus tôt que prévu, soit ce mois-ci. J'avoue que je n'ai pas été voir moi-même ces deux dernières semaines. Pouvez-vous me dire si le calendrier

est respecté ? Qu'en est-il exactement ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je ne sais pas si la colère gronde à ce point chaque dimanche soir à cette jonction.

Le mode de réalisation des travaux est le résultat d'un consensus entre à la fois la sécurité, la mobilité, les délais et le coût. Ce sont les quatre éléments souvent mis en balance pour essayer de placer le curseur au meilleur endroit. L'idéal est de fermer complètement la section travaux parce que cela permet de réduire les délais d'intervention, cela permettrait de réduire les coûts de chantier, les coûts de signalisation et cela garantirait une sécurité optimale pour l'ensemble des ouvriers amenés à devoir travailler sur le chantier. Cependant, ce n'est pas réaliste, soyons clairs. Il est indispensable de maintenir la fluidité sur de tels axes.

Mon administration a mis en place une circulaire qui a pour but de maintenir une qualité du service aux usagers.

Vous évoquez le travail de nuit et de week-end. Il faut savoir que ce travail de nuit et de week-end occasionne, d'une part, des augmentations dans le prix du chantier, puisqu'inévitablement se répercute sur celui-ci le coût salarial du personnel mobilisé dans des horaires atypiques ; d'autre part, des problèmes au niveau du suivi et du contrôle par les membres de l'administration et le bureau de contrôle, mais aussi surtout des problèmes de qualité. En effet, certains travaux ne peuvent pas être faits de nuit au risque de créer des malfaçons. Certains matériaux, eux, peuvent ne pas être fournis de nuit.

C'est l'information officielle que l'on m'adresse du côté de la Région. Je vous avoue que, tout comme vous, j'ai peine à croire que, ailleurs en Europe, on puisse travailler de nuit, fournir les matériaux et avoir une qualité qui ne serait pas possible d'atteindre en Région wallonne.

C'est une thématique que j'ai envie de creuser davantage. Je ne doute pas que c'est probablement moins simple qu'un petit claquement de doigts visant à dire : désormais, on impose dans tous les cahiers de charges le travail de nuit. Il faut se rendre compte que, à budget constant, si le coût de chantier explose, inévitablement, on fera proportionnellement moins de chantiers que s'ils devaient être plus longs dans les délais de réalisation parce que de jours. Mais cela permettrait la réflexion d'un plus grand nombre de tronçons routiers ou autoroutiers. Il n'est pas évident de choisir entre la peste et le choléra, mais c'est une thématique qui suscite ma curiosité et dans laquelle j'ai encore envie de pouvoir aller gratter quelque peu.

Par ailleurs, sur le coût de signalisation – et là c'est un élément qui m'a surpris – d'un tel chantier représente 15 à 20 % du marché. Chaque changement de signalisation a donc un impact important sur le prix final. Il est également source de danger, car c'est à ce moment-là que la majorité des accidents graves se produisent, les gens ayant pris l'habitude de prendre tel ou tel couloir au fur et à mesure des semaines, puis ils sont parfois surpris de voir que la signalisation a été changée.

Quoi qu'il en soit, les délais de chantier sont particulièrement réduits dans le cas d'espèce et imposent régulièrement certaines prestations en soirée, le week-end ou encore la nuit. Il ne faut pas non plus tomber dans l'autre extrême, en pensant que rien ne s'opère de nuit. Il y en a effectivement une série d'interventions qui se font à cette période.

De plus en plus, les cahiers de charges sont adaptés pour minimiser les répercussions sur la mobilité. Je m'emploierai à généraliser les bonnes expériences en la matière. Je précise d'ailleurs, pour pouvoir vous rassurer, que s'agissant du chantier de la E19, il se terminera bien dans les délais, c'est-à-dire avant la fin de ce mois et le calendrier est en effet bien respecté, et ce, malgré les nombreux jours d'intempéries observés durant les mois écoulés.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Reuter.

**Mme Reuter** (MR). - Je remercie M. le Ministre. Je suis contente de vous entendre dire que je ne suis pas toute seule à me demander pourquoi, dans d'autres pays d'Europe, on voit quand même des chantiers de grande ampleur se réaliser dans des délais extrêmement courts, finalement, comparés à nos autoroutes wallonnes qui débordent en général.

Je trouve que c'est négatif pour l'image de notre Région. Comme je le disais tout à l'heure, on rentre en Belgique, et voilà, tout est à l'arrêt ! Cela arrive le dimanche soir, cela arrive aux heures de pointe.

Je ne veux pas faire le café du commerce, ici. Ce n'est pas le but, mais on entend les automobilistes dire : « C'est quand même incroyable, il n'y a qu'en Région wallonne que cela existe ! C'est incroyable, on entre en Belgique et tout s'arrête ! On ne voit personne sur le chantier ». Cela va de soi, puisqu'il n'y a pas encore – mais vous allez l'apporter – cette réflexion sur le travail de nuit ou pendant les jours fériés.

Vous dites que cela a un impact sur le coût salarial. C'est évident, mais en même temps, si le délai du chantier est très réduit, les embouteillages aussi ont un coût extrêmement important. Je pense effectivement que si l'on compare tout, il y a peut-être un facteur qui peut compenser un autre. Je ne dis pas que cela va se faire en deux coups de cuillère à pot, mais je pense que l'analyse doit être – et vous vous engagez à mener – un peu

approfondie. En effet, je trouve que l'image de notre Région en souffre, les coûts que cela engendre et les désagréments sont énormes. Même s'il faut réparer ces routes – on n'en parle plus tellement longtemps – aujourd'hui, je trouve cela inadmissible. J'avoue que j'ai un peu honte quand des visiteurs étrangers arrivent chez nous et disent : « C'est incroyable, en Belgique, il y a des trous et des chantiers partout ».

On devrait peut-être faire attention à cela et faire en sorte de trouver un équilibre rapport/qualité/délais/coûts qui devrait être plus raisonnable, à mon sens.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je suis assez demandeur de solliciter, auprès de mon administration, un rapport sur cette question pour qu'ils nous éclairent, s'ils ont des arguments à faire valoir, sur les éléments dont on ne mesure pas nécessairement la portée, nous, comme parlementaires, et qui sont des éléments parfois liés à des questions techniques ou d'ingénieurs ou de réalisation x ou y. Cependant, je demanderai une note sur la question qui, le cas échéant, sera portée à la connaissance de la commission. Si, effectivement, la conclusion se résume juste à une question d'opportunité, alors on sait que c'est une question d'arbitrage par rapport aux moyens budgétaires, d'une part, et le volume des chantiers qui devraient être réalisés, d'autre part. Cependant, au moins, on aurait, s'il y a d'autres arguments que ceux d'opportunité, des éclairages intéressants sur cette question, puisqu'il est vrai que, naturellement, on est souvent questionné sur le sujet.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Reuter.

**Mme Reuter** (MR). - Je vous remercie. Je prends note de votre enthousiasme et de votre engagement. Je serais évidemment preneuse d'un rapport quand vous l'aurez. Je reviendrai éventuellement en question écrite ou bien dans un mois, un mois et demi, pour avoir des nouvelles sur cette question. Je serais ravie de travailler avec vous pour améliorer les choses.

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE  
« STAND UP PADDLE » SUR LES COURS D'EAU  
WALLONS »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le « *stand up paddle* » sur les cours d'eau wallons ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

**M. Dodrimont** (MR). - Monsieur le Ministre, de façon claire, il y a une nouvelle crainte chez nos amis pêcheurs qui, vous le savez, n'ont jamais été spécialement heureux de voir se développer des activités de type kayaks ou encore rafting ou toute une série d'activités que l'on peut certainement trouver agréables et cautionner sur le plan touristique, mais qui perturbent malgré tout l'activité sur les cours d'eau où l'on pratique ces différents sports.

Maintenant, on vient avec ce *stand up paddle* qui consiste à se tenir debout sur une planche avec une pagaie. Vraisemblablement, on perturbe quelque peu la tranquillité de la rivière.

Il y a quelques craintes que j'ai ajoutées à mon questionnement : le risque d'accident entre les adeptes de ce sport et d'autres sports nautiques, la problématique de la tranquillité que perdrait, à certains endroits, les pêcheurs pour la pratique de leur sport – puisque la pêche peut également être considérée comme un sport. Cela me préoccupe plus particulièrement.

J'aimerais donc savoir, Monsieur le Ministre, si cette nouvelle activité a déjà trouvé matière à être encadrée de manière à ce que, encore une fois, les uns et les autres puissent cohabiter dans la sérénité sur nos cours d'eau wallons.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, j'ai déjà eu l'occasion de pratiquer le *stand up paddle*, à titre personnel. J'avoue que je n'ai pas de grandes capacités en la matière. J'ai passé plus de temps dans l'eau que sur la planche, mais c'est en effet une pratique qui consiste à se tenir debout sur une planche de type planche à voile et dont le moyen de propulsion est une pagaie. On est debout et on rame, quand on a la chance de rester debout.

Les capacités d'équilibre de l'utilisateur sont essentielles au déplacement, bien plus encore que sur une embarcation étroite à siège interne. Dès lors, un déplacement sur une distance certaine ou en randonnée est difficilement envisageable, sauf à être un professionnel du cru. On a déjà eu des compétitions européennes de *stand up paddle*, ici à Namur, sur la Meuse, mais si on s'y aventure sur la Lesse, sur l'Ourthe ou l'Ambève, c'est plus problématique.

Le Règlement général de Police pour la Navigation sur les Eaux intérieures range parmi les embarcations de plaisance, les planches à voile et les planches de surf. On pourrait donc considérer que la planche de *stand up paddle* soit assimilée à ces catégories.

À ce jour, formellement, aucune réglementation n'interdit la circulation de telles menues embarcations, tout comme pour les kayaks, canoës et avirons.

Cependant, il est vivement conseillé aux fédérations de *stand up paddle* de veiller au port obligatoire du gilet d'aide à la flottabilité, du port de chaussures fermées, du port du casque et de respecter les règlements particuliers de police propres à chaque zone.

Plusieurs manifestations de *stand up paddle* sont autorisées chaque année sur l'ensemble des voies d'eau wallonnes, dans des conditions de déroulement de manifestation. Elles sont annoncées par des avis à la batellerie, pour information à tous les usagers.

Il est à noter également que les usagers de toute embarcation au ras de l'eau doivent avoir conscience de la difficulté pour les bateaux de les apercevoir. C'est pourquoi ces usagers légers se déplacent en dehors de la passe navigable définie pour les bateaux, par exemple sur la Meuse, à Liège, à 25 mètres des rives. Sur les voies navigables parcourues par les bateaux où la passe est définie sur toute la largeur, ces usagers ne s'y aventurent pas. En tout cas, il est vraiment conseillé qu'ils ne le fassent pas.

En cas de risques concernant la sécurité, la Police fédérale de la navigation a autorité pour intervenir.

Il n'y a pas eu, à ma connaissance à ce jour, de contact avec le monde de la pêche à ce sujet, mais j'ai demandé à mon administration de le faire pour pouvoir amorcer un dialogue à fleuret moucheté.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Dodrimont.

**M. Dodrimont (MR).** - Merci, Monsieur le Ministre. Vous l'avez compris, c'est une inquiétude mesurée, mais il y a des réglementations par rapport à des activités générées par des tours opérateurs, par des personnes qui viennent parfois profiter de nos rivières de façon incongrue, pour mettre des embarcations à l'eau. Il y a des zones interdites pour ces embarcations et c'est souvent en lien avec les activités de pêche.

Je ne voudrais pas que cette discipline, que je respecte comme toute discipline sportive, puisse être un produit de substitution pour ces organisations qui, parfois, voient plusieurs centaines de personnes venir pratiquer une activité à un point donné, ce qui est fort perturbant. Il y a des règles pour encadrer ces activités et je pense qu'elles doivent s'appliquer aussi pour cette nouvelle discipline.

## **QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA RÉNOVATION DE LA ROUTE EITERBACH »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la rénovation de la route Eiterbach ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

**Mme Baltus-Möres (MR).** - Monsieur le Ministre, pendant la campagne électorale, lors d'un déplacement en Communauté germanophone, votre prédécesseur, M. le Ministre Di Antonio, avait évoqué la possibilité de consacrer un budget à la rénovation de la route Eiterbach en direction de Saint-Vith.

Ceux de mes concitoyens qui sont riverains et utilisateurs de cette route fondent désormais de grands espoirs sur la concrétisation de cette promesse.

Ce tronçon de voirie se trouve en effet, actuellement, dans un état déplorable, au point d'être dangereux pour les usagers. De plus, cette région développe de plus en plus son potentiel touristique au fil du temps, ce qui pose inévitablement la question du déficit d'image que pourrait avoir la Région wallonne du fait de l'état de ses routes auprès de ses visiteurs internationaux.

Monsieur le Ministre, ma question à ce sujet est donc très simple. Avez-vous l'intention, comme promis par votre prédécesseur, de consacrer un budget à la rénovation de la route Eiterbach ? Si oui, dans quel délai les travaux seront-ils réalisés ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, si M. le Ministre Di Antonio l'a promis, je le ferai ! Il est vrai que mon prédécesseur avait bien évoqué la possibilité de rafraîchir la route d'Eiterbach. À titre d'information, pour que tous nos collègues puissent la situer, cette route, la N626, est située sur la Commune de Saint-Vith et borde par endroits la Commune d'Amel.

Suite à la volonté de mon prédécesseur et à mon engagement présent, ce projet a bien été repris au programme des travaux prioritaires à engager en 2014 sur le réseau non structurant.

Quant à l'ampleur des travaux, il s'agit d'une réhabilitation complète du tronçon compris entre les

bornes kilométriques 5,250 et 7,250, à savoir entre Eiterbach et Setz ; ce qui concerne un tronçon très dégradé actuellement sur près de deux kilomètres.

Quant à l'avancement de ce projet, l'adjudication de ce chantier a été lancée. La séance d'ouverture des offres a été fixée vendredi dernier, le 17 octobre. Les offres remises sont en cours d'examen au moment où je vous parle. Sauf problème dans la procédure d'approbation, les travaux devraient se dérouler dans le courant de l'année prochaine. Comme vous pouvez le voir, l'engagement sera bien tenu.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Baltus-Möres.

**Mme Baltus-Möres (MR).** - Je vous remercie pour votre réponse qui me réjouit.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR  
« L'ESPACE SAINT DRUON À ANTOING »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'espace Saint Druon à Antoing ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME SALVI À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA  
RÉALISATION DE LA RN54 »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la réalisation de la RN54 ».

La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

**Mme Salvi (cdH).** - Monsieur le Ministre, le dossier du projet de la RN54 ne vous est pas étranger puisque, en mars 2013, dans la foulée de l'adoption par le Gouvernement wallon de la révision des plans de secteur, vous interrogiez votre prédécesseur en charge des Travaux publics sur les différentes étapes du dossier.

Je vais me répéter, mais ce projet, déjà vieux de plus de 50 ans, permettra, de désenclaver toute une région et de réduire l'important trafic de poids lourds qui emprunte actuellement les voiries locales, pour le plus grand désagrément des riverains.

En octobre 2013, le dossier continue à avancer et, suite à une nouvelle interpellation, votre prédécesseur nous donnait une première estimation des coûts de ces différents travaux pour un montant de 25 millions d'euros. Il nous annonçait, dans la foulée, un calendrier que je me plais à répéter. Pour les années 2014-2015, des études techniques et une procédure de remembrement agricole étaient prévues. Pour la période 2015-2016, les procédures de permis d'urbanisme et d'expropriation devaient avoir lieu et, pour 2017-2020, finalement, les travaux, avec une mise en service prévue pour 2020.

Monsieur le Ministre, vous me voyez donc très vite arriver avec mes questions.

Pouvez-vous, aujourd'hui, faire le point sur l'état d'avancement de ce dossier ?

Les communes concernées par le projet d'envergure ont-elles déjà pu être consultées ? Pouvez-vous nous confirmer le budget évoqué ? Enfin, le fameux calendrier est-il toujours d'actualité ? J'ai beaucoup apprécié votre intervention précédente : « Si M. le Ministre Di Antonio l'a promis, je le ferai ». Je vous prends donc au mot et je suis très impatiente de vous entendre sur ce dossier.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, précisons d'entrée de jeu que mon propos n'avait pas de portée générale. Il visait bien, toutefois, celui de la question antérieurement posée.

Ceci étant, en l'occurrence, ici, le calendrier reste toujours d'actualité. Il n'y a donc pas de craintes à avoir à ce stade de la procédure, même si on en est à un stade assez précoce.

Les leviers topographiques du tracé central 6+ sont bien en cours. Ces derniers sont réalisés par le biais d'une entreprise privée, désignée suite à une procédure de marchés publics, car la Direction des routes de Charleroi ne dispose plus d'équipe topographique. On peut donc raisonnablement estimer que les résultats de ces leviers seront pleinement exploitables dans le courant du mois de janvier 2015.

Parallèlement à cela, les investigations géotechniques ont pris quelques mois de retard à cause d'une difficulté d'accès aux propriétés privées concernées par le projet. Ce travail est toujours en cours à l'heure où nous nous parlons.

La programmation initialement escomptée ne devrait pas subir de retard important, sauf circonstances imprévues qui sont toujours possibles à un stade aussi précoce d'un projet routier. La question du financement de ce projet constitue l'enjeu principal de sa

concrétisation. Le calendrier est donc bien respecté de manière globale, à ce stade.

M. le Ministre Di Antonio m'avait répondu, à l'époque : « 2014 et 2015, les études techniques et les procédures de remembrement agricole » et nous sommes toujours pleinement dans cette phase, Madame la Députée.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi** (cdH). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Vos propos rassureront les riverains puisque, comme vous le confirmez aujourd'hui, nous sommes toujours dans les temps. Nous ne manquerons pas, au fur et à mesure des futures années, de revenir sur le dossier afin de faire en sorte que celui-ci puisse aboutir en 2020.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉTAT  
D'AVANCEMENT DE LA LIAISON A8-LESSINES  
(N56) »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'état d'avancement de la liaison A8-Lessines (N56) ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

**M. Desquesnes** (cdH). - Monsieur le Ministre, la N56 est un projet de voirie destiné à relier Ath à Grammont. Une partie a été réalisée entre Ath et l'E429, l'autoroute qui relie Tournai à Bruxelles. C'est une zone qui a connu un bon développement, à la fois économique et au niveau de l'habitat, mais qui, maintenant, génère des besoins de liaisons entre ces communes et l'A8-E429.

Ce tronçon de la N56 qui doit rejoindre l'autoroute à la ville de Lessines est doublement important. Il permettrait, d'une part, d'épargner des nuisances à de nombreux habitants, notamment dans les villages d'Ollignies et quelques villages aux alentours, mais surtout – puisque c'est un choix que le Gouvernement a porté sous la précédente législature – de desservir correctement le zoning industriel de Lessines qui est important à deux titres. Il est d'abord important pour l'entreprise Baxter qui emploie plus de 2 000 emplois directs sur le site. Il y a aussi, par ailleurs, tout le développement du secteur carrier avec les carrières de porphyre de Lessines.

La N56 est à un stade plus avancé que celui de la N54, puisque les permis ont été octroyés. L'importance

de ce dossier a été reconnue par le Gouvernement qui a décidé de lui attribuer un financement spécial, qui passe par SOWAFINAL.

Dans ce cadre, mes questions sont les suivantes. Sur le plan technique et des emprises de propriétés, où en est-on au niveau des expropriations ? Quelles étapes ont été réalisées et que reste-t-il à exproprier ?

Le deuxième aspect concerne les marchés publics. Les cahiers des charges sont-ils prêts ? Les procédures seront-elles bientôt lancées ?

Le troisième aspect, et non des moindres, concerne le financement. Il faudrait que, non seulement la prise de possession des terrains soit réalité et que les marchés publics se concrétisent, mais également que le financement soit bien bouclé. Pour mémoire, 20 % sont pris à charge des crédits directs de vos services à la DGO1 et 80 % sont financés via un emprunt SOWAFINAL.

Précédemment, au mois d'avril ou mai de l'année dernière, le comité de pilotage, présidé par le représentant de M. le Ministre-Président, avait annoncé des travaux à l'automne 2014. Il y a visiblement un petit peu de retard. C'est embêtant, parce que nous avons pris des engagements, vis-à-vis des entreprises locales que j'ai citées.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous rassurer sur l'état d'avancement, la prise de possession des terrains, sur la question des marchés publics, de leur calendrier et, enfin, sur le financement, de façon à ce que le dossier se déroule normalement et puisse se concrétiser dans les mois qui viennent ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, votre question est intéressante et pertinente, puisqu'elle concerne un dossier de première importance.

La liaison A8-Lessines par la N56 est un projet conséquent pour le développement économique de la Région et pour la mobilité autour de Lessines.

Il est, par ailleurs, à cheval sur deux de mes compétences : celle des travaux publics et celle des zones d'activité économique. Il rentre donc, à mes yeux, dans le concept des routes de l'emploi pour lequel les priorités telles que celles-là doivent être retenues notamment, mais pas exclusivement, dans le cadre du futur plan Routes, deuxième du nom, que je souhaite davantage baptiser « plan Infrastructures ».

C'est un dossier primordial à mes yeux. Je souhaite donc qu'il puisse aboutir. Soyez rassuré.

L'estimation du début des travaux en septembre

2014 se fondait sur une prise de possession des terrains qui avait été communiquée, à l'époque, par le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Mons. Selon les dernières informations reçues de la part du CAI, il semblerait que l'on puisse se fixer sur une fin de procédure d'acquisition des dernières parcelles en décembre de cette année.

Sur cette base, la Direction des routes de Mons, qui a finalisé le cahier spécial des charges, lancera la procédure de marché d'ici la fin du mois d'octobre. Les travaux devraient, enfin, débuter après la période hivernale.

Le comité de pilotage doit être lancé et une réunion sera prévue dans le courant du mois de novembre afin de faire le point précis sur ce dossier.

Rassurez-vous, s'agissant des budgets, ils sont réservés tant au niveau de mon département, à la DGO1, que de SOWAFINAL, tel que ce fut à l'époque décidé par le Gouvernement wallon.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). - Je remercie M. le Ministre qui a à la fois donné des précisions sur la prise de possession de terrains, sur l'engagement d'avoir des marchés publics lancés cette année-ci encore, et sur un financement qui sera assuré dès 2015. Juste une remarque, il faudra que cette commission réfléchisse aux difficultés récurrentes des Comités d'Acquisition d'Immeubles par rapport à ce type de projets et aux lenteurs engendrées. Il existe des collaborations avec la mise à disposition de personnel pour aider aux projets, mais visiblement ce n'est pas encore suffisant pour avoir un avancement rapide de projets d'envergure qui sont structurants et porteurs de créativité d'emplois. Je remercie M. le Ministre pour ces précisions rassurantes pour Lessines et le développement économique de cette entité.

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA  
NÉCESSITÉ D'UNE ACTION PRÉVENTIVE EN  
MATIÈRE D'ENTRETIEN DU RÉSEAU  
ROUTIER »**

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR  
« L'ENTRETIEN DU RÉSEAU SECONDAIRE »**

**QUESTION ORALE DE M. BELLOT À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA  
DÉGRADATION QUASI GÉNÉRALISÉE DES  
REVÊTEMENTS HYDROCARBONÉS SUR LES  
AXES ROUTIERS ET AUTOROUTIERS EN  
DESSOUS DES MARQUAGES ROUTIERS »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Stoffels, sur « la nécessité d'une action préventive en matière d'entretien du réseau routier » ;
- de M. Stoffels, sur « l'entretien du réseau secondaire » ;
- de M. Bellot, sur « la dégradation quasi généralisée des revêtements hydrocarbonés sur les axes routiers et autoroutiers en dessous des marquages routiers ».

Les questions sont retirées.

*(Réaction d'un membre)*

Désolée, en fait il y a des règles très précises pour ce faire. M. Bellot est d'ailleurs au courant puisqu'il fait partie de la Conférence des présidents. Je le lui rappellerai et il pourra de toute façon réintroduire sa question. Il n'y a pas de difficulté, elle est juste retirée et il la réintroduira.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Les reports doivent être demandés avant le début de la commission.

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE  
FONCTIONNEMENT DES PORTS WALLONS »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le fonctionnement des ports wallons ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

**Mme De Bue** (MR). - Monsieur le Ministre, les ports wallons jouent un rôle très important pour notre économie. Non seulement pour le transport maritime, donc toute la question du transport de marchandises et de la mobilité, mais aussi en termes de création d'emplois au vu du développement des zones d'activité économique qui sont à proximité.

Dans votre note de politique régionale, vous déclarez vouloir dynamiser le fonctionnement des ports wallons. C'est assez ambitieux et légitime au vu de l'importance du redéploiement de l'économie wallonne. Vous parlez de fixation d'objectifs dans les différents ports via des contrats de gestion. Sous-entendez-vous par là qu'il n'y a pas de gestion de ces ports par objectifs ? Je m'étonne que l'on n'ait pas encore pu conclure des contrats de gestion avec ces structures fondamentales.

J'aurais voulu vous interroger au sujet de ces contrats de gestion. Avez-vous déjà pu réaliser une ébauche ? Pourra-t-on en discuter au niveau de ce Parlement ? Par rapport au secteur d'activité, quelles sont vos relations avec le secteur et votre agenda concernant la mise en place de ces objectifs ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, votre question orale va me permettre de vous retracer brièvement l'organisation générale de nos voies fluviales.

Les voies navigables, qu'il s'agisse de nos cours d'eau navigués comme la Meuse et la Sambre, ou des canaux artificiels comme le canal Albert, le canal du Centre, sont toutes gérées par la Direction générale de la mobilité et des voies hydrauliques. Cette administration s'occupe ainsi de la navigation, de l'entretien du domaine, des projets de développement, et cetera, qui ont trait aux infrastructures fluviales : berges, écluses, barrages, et cetera.

À côté de cette partie dont le rôle consiste à faire passer les bateaux, pour simplifier les choses, la Wallonie a confié le développement économique des terrains portuaires aux ports autonomes. Il s'agit de quatre OIP dont la mission est de valoriser économiquement les terrains que la Wallonie leur a remis en gestion.

Comme tous les autres OIP visés dans le décret du 12 février 2004 relatif au contrat de gestion et aux obligations d'information, sont concernés, l'AWEx, la SPAQuE, la SPGE, la SWDE, et cetera, les ports autonomes wallons doivent conclure un contrat de gestion avec le Gouvernement.

Pour des raisons qui ne m'appartiennent pas, la Région est en défaut d'avoir fait respecter cette imposition, un défaut que je vais m'atteler à supprimer.

Toutefois, je vous contredis tout de suite en ce qui concerne votre affirmation selon laquelle il n'y aurait aucune gestion au niveau des objectifs. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de contrat de gestion que les ports font ce qu'ils veulent et heureusement. En particulier, leurs statuts consacrent déjà leurs obligations en matière

de développement économique de zones portuaires.

En ce qui concerne le formalisme d'approbation des contrats, il s'agit, en vertu du décret dont je vous parlais il y a quelques instants, d'une prérogative du Gouvernement sur proposition du ministre de tutelle.

Quant à la formalisation proprement dite des contrats de gestion, c'est un point sur lequel je travaille. Une partie du travail a déjà été entamée fin de la législature passée. Rendons à César ce qui est à César, ce travail a notamment consisté à concerter le projet de contrats de gestion avec les organes de gestion des ports. Il est actuellement remis sur la table en vue d'aboutir rapidement à la conclusion d'un contrat pour chaque port.

Sur les lignes directrices, je peux vous dire que les contrats seront charpentés de la même manière pour chaque organisme, compte tenu des objectifs communs qui sont les leurs. Les projets subventionnables par la Région seront dès lors mieux objectivés de manière à garantir un maximum de retour sur investissement, et donc un impact économique maximalisé.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme De Bue.

**Mme De Bue (MR).** - Merci Monsieur le Ministre. Je ne sais pas si M. le Ministre Di Antonio l'a promis ou pas, mais je suis quand même assez ahurie d'apprendre que, depuis 2004, on n'ait absolument pas avancé dans la conclusion de ces contrats de gestion. Je viens du Fédéral et avec les entreprises publiques il y a quand même des objectifs qui leur sont donnés et des contrats de gestion qui sont conclus pour atteindre ces objectifs. Il y a pas mal de débats d'ailleurs à ce sujet. Je vous invite vraiment à avancer avec beaucoup de volonté dans ce domaine, parce que l'économie wallonne n'est pas nécessairement au meilleur de sa forme. Il y a des enjeux importants en termes de redressement et redéploiement économiques. Nous devons absolument redresser la barre. J'espère que cette politique pourra contribuer à atteindre ces objectifs ou, en tout cas, j'espère que l'on pourra avoir très vite des propositions sur la table et que le Parlement pourra aussi être associé à des discussions comme c'est le cas au Fédéral.

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE  
DÉTOURNEMENT À ITTRE SUITE AUX  
INONDATIONS »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le détournement à Ittre suite aux inondations ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Monsieur le Ministre, suite aux inondations survenues à Ittre et à Braine-l'Alleud fin juillet dernier, dont nous avons déjà parlé dans cette commission, la N280, entre le rond-point d'Écueillé et le canal, est interdite à la circulation. En cause, un risque d'effondrement de la route à l'endroit où le Ry Ternel, concerné par les inondations, la traverse.

Une déviation se fait actuellement à travers le hameau de Huleu par la route du Croiseau et la rue du Huleu. Ce sont plus de 6 000 voitures par jour qui passent ainsi dans le quartier. Cette situation a débuté il y a plus de deux mois et les riverains se demandent combien de temps cette situation perdurera.

Il faut savoir aussi que ces deux routes sont situées en forte pente. Avec le transport actuel des betteraves et bientôt les mauvaises conditions météorologiques, des files se créent.

Quelles sont les difficultés rencontrées et quelles actions rapides pensez-vous prendre pour arriver à une solution dans les meilleurs délais ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, suite aux inondations de juillet dernier, vous l'avez rappelé, et à l'effondrement de la route qui s'en est suivi, le pont du Ry Ternel est devenu impraticable. Des déviations ont été mises en place en collaboration avec la Commune de Ittre.

Je suis bien conscient que la déviation retenue engendre des désagréments pour les riverains concernés, notamment à cause de l'augmentation du trafic dans les rues avoisinantes ou concernées. Il y a bien évidemment un report de trafic qui s'opère et à la demande de la commune, des panneaux de signalisation vont être placés dans le courant de cette semaine afin de rappeler aux automobilistes distraits la limitation de vitesse en vigueur.

La commune assurera le traitement hivernal de ses voiries pendant l'hiver. Elle pourra également s'appuyer sur les services d'épandage du Service public de Wallonie, si cela s'avérait nécessaire.

En ce qui concerne la remise en service du pont à proprement parler, malheureusement les inspections ont conclu que les dégâts sont trop importants pour que le pont soit réparable. Une étude urgente a alors été menée par mon administration pour envisager son remplacement par un nouvel ouvrage, et une adjudication a eu lieu ce lundi 13 octobre 2014.

Compte tenu des délais des procédures

administratives d'approbation et d'engagement, mais également de validation technique et de fabrication des divers éléments de l'ouvrage, les travaux devraient pouvoir démarrer soit encore cette année si le temps le permet, soit au pire dès que les conditions climatiques et le calendrier permettront d'intervenir.

L'objectif poursuivi est de remettre cette voirie en service au plus tard pour le printemps prochain. Je peux comprendre que ces délais peuvent sembler longs pour ceux qui en subissent les conséquences, mais je tiens à vous assurer que ce dossier est considéré comme une priorité et que tout est fait pour remédier le plus rapidement possible à cette situation désagréable, imprévue et indépendante de ma volonté.

Le souhait, au titre de l'urgence, est de pouvoir rapidement proposer une alternative. Il faut que, au-delà des procédures administratives de marchés publics, il y ait aussi du côté du soumissionnaire retenu la capacité de fabriquer les pièces et de pouvoir alors opérer l'intervention à proprement parler sur le chantier.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur le Ministre. Je suis étonnée d'apprendre que des panneaux pour limiter la vitesse vont seulement être placés, mais ce n'est sans doute pas votre responsabilité. Le fait que le pont ne soit pas réparable, n'y a-t-il pas une alternative ? Il y a d'autres endroits où des ponts ont été mis, notamment des ponts avec l'aide de l'armée, des ponts tout à fait transitoires, intérimaires, qui peuvent parfois s'avérer très pertinents et à long terme. Je crois me souvenir qu'à des endroits mis en urgence par l'armée, des ponts sont encore là dix ans après en Wallonie.

J'entends bien que les travaux vont dépendre des conditions climatiques, mais je pense qu'il est important que les riverains soient bien informés et conscients de ces difficultés. Cela met en évidence les choix alternatifs qui auraient pu être faits dans les tracés des différentes routes, puis certains contournements auraient pu éviter ces ennuis.

#### **QUESTION ORALE DE MME DEFRANG-FIRKET À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA RÉFECTION DES BARRAGES D'ESNEUX »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la réfection des barrages d'Esneux ».

La parole est à Mme Defrang-Firket pour poser sa

question.

**Mme Defrang-Firket (MR).** - Monsieur le Ministre, durant l'été 2014, à Tilff, un bras de l'Ourthe a été signalé comme lourdement pollué. Il a été nettoyé depuis.

Si une telle saleté a pu s'accumuler dans cette zone, ce serait en raison de deux barrages situés sur les deux bras de la rivière qui seraient mal entretenus, souvent bouchés pour l'un, et en panne pour le second.

Une réparation de ces barrages semble être la seule solution à long terme pour ne plus voir se former de tels îlots de déchets à cet endroit. Cette réparation incombe au Département des Voies hydrauliques.

Or, la presse mentionne le refus des Voies hydrauliques de Liège de réparer les barrages au motif qu'ils sont trop dangereux, difficiles d'accès et que le problème serait purement esthétique.

Confirmez-vous le refus de la DG de Liège de procéder aux réparations ? Pour quels motifs ?

D'autres barrages wallons attendent-ils d'être réparés ?

Quel est le budget alloué à la réfection des ouvrages hydrauliques ?

En cas de nouvelle formation de masses de détritits à cet endroit, l'écoulement des eaux ne risque-t-il pas d'être ralenti en cas de fortes pluies ? Des risques d'inondations doivent-ils être craints ?

Si actuellement le problème semble purement esthétique, ne risque-t-il pas d'empirer ? En effet, la stagnation des eaux résultant de l'encombrement de cette zone favorise le développement de bactéries hydriques vectrices de maladies telles que la gastro-entérite. Une évaluation de la qualité de l'eau à cet endroit a-t-elle été effectuée suite au nettoyage de la zone ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, tout d'abord, il convient de remettre les éléments dans leur contexte, pour une bonne compréhension de chacun.

En aval du pont de Tilff, l'Ourthe se sépare en deux :

- le bras sud de la rivière – rive droite – sur lequel se trouve un barrage mobile ;
- le bras nord de la rivière – rive gauche – sur lequel se trouve un barrage fixe.

Le barrage mobile en rive droite étant abaissé toute l'année, les hauteurs d'eau à gauche de l'île au niveau du

barrage fixe ne sont pas suffisantes pour garantir un écoulement sur le barrage fixe, sauf en cas de crue dans l'Ourthe.

De ce fait, il en résulte notamment un amoncellement de bois flottants – vous avez raison – et de déchets amenés par la rivière à l'amont du barrage fixe en rive gauche, et des atterrissements importants se végétalisant de plus en plus à l'aval du barrage.

Le terme « lourdement pollué » est dès lors inadéquat, c'est plus l'amoncellement de détritits qu'une pollution de l'eau à proprement parler. Il n'y a pas de pollution due à la position couchée de la vanne.

Il est utile de préciser que c'est pour des raisons de sécurité que le barrage mobile est maintenu ouvert toute l'année, c'est-à-dire que la vanne est couchée en permanence et n'est plus manœuvrée.

Cette décision fait suite à deux constatations. D'une part, la vanne a montré des phénomènes vibratoires importants, qui pourraient mener à une déchirure de celle-ci. Par ailleurs, l'imprudence de plusieurs nageurs, et le risque de noyade avéré dans les tourbillons générés à l'aval des vannes, plaident également pour l'ouverture du barrage. Lorsque le barrage est ouvert, ces dangers sont en effet supprimés.

Voyons plutôt ce qui peut être fait à l'avenir.

Vous me direz tout d'abord qu'il s'agit probablement de constatations qui ne sont pas nouvelles, je vous l'accorde. Elles permettent toutefois de contextualiser le dossier, et d'en arriver aux réflexions actuellement en cours. Faut-il encore garder un barrage mobile à cet endroit ? Pour rappel, cet ouvrage n'apporte aucun gain en matière hydraulique, et constitue même un risque accru d'inondation en cas de défaillance de la manœuvre d'abaissement de la vanne en cas de crue. Il perturbe par ailleurs la remontée des poissons. Son utilité est donc purement visuelle, en ce qu'elle crée un petit plan d'eau dans l'agglomération.

C'est pourquoi cette situation a été portée, avec l'ensemble des partenaires, devant le Contrat de rivière Ourthe.

Sans qu'une décision ne soit arrêtée à ce stade, il en ressort que le barrage mobile pourrait rester en l'état, voire être démantelé. De son côté, le barrage fixe pourrait être aménagé en créant une ouverture à un niveau plus bas, ce qui permettrait ainsi un écoulement par le bras gauche de l'île même en période d'étiage.

Pour rappel, la période d'étiage est la période de l'année où le débit est plus faible. De cette façon, il n'y aurait plus d'eau stagnant devant le barrage fixe ni d'accumulation de déchets. Cet aménagement est en discussion.

Dans l'attente, des nettoyages sont opérés dans la

mesure des disponibilités.

Enfin, il est à souligner que des investissements importants ont été consentis ces dernières années sur l'Ourthe afin d'améliorer la protection des riverains contre les effets des crues. Par exemple, la construction d'un mur anticrue et la station de pompage de Comblain-au-Pont.

En conclusion, une solution définitive sera adoptée à moyen terme pour résoudre définitivement la situation de l'Ourthe à Tilff. C'est actuellement en cours d'analyse.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Defrang-Firket.

**Mme Defrang-Firket (MR).** - Monsieur le Ministre, merci pour vos réponses. J'espère que toutes ces discussions aboutiront à des améliorations concrètes de la situation.

**QUESTION ORALE DE MME LEAL LOPEZ À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA  
CRÉATION DE GIRATOIRES À  
SAMBREVILLE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Leal Lopez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la création de giratoires à Sambreville ».

La parole est à Mme Leal Lopez pour poser sa question.

**Mme Leal Lopez (cdH).** - Monsieur le Ministre, je souhaiterais m'entretenir avec vous concernant la création de giratoires à Sambreville qui, je le rappelle, avaient été budgétisés par votre prédécesseur également. Ce sont deux dossiers importants à la fois pour la circulation, mais aussi pour la sécurité routière dans l'entité de Sambreville.

Le premier dossier concerne la réalisation de deux giratoires dans le centre de Tamines. Votre prédécesseur m'avait indiqué que le chantier avait été attribué. Pouvez-vous m'indiquer si une date de début des travaux a pu être fixée et la durée de ceux-ci ?

Pour le second dossier, il s'agit ici encore de l'aménagement d'un giratoire, mais cette fois au carrefour de la N98 et de la N912 à Velaine. Sous la précédente législature, un accord de principe avait été donné pour sa réalisation. Pouvez-vous faire le point sur le dossier ? Le chantier sera-t-il bientôt attribué ? Disposez-vous d'une estimation de la date de début des travaux et de la durée de ceux-ci ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, l'amélioration de la sécurité et de la mobilité dans l'entité de Sambreville est aussi présente dans les projets gérés par mon administration.

Concernant les deux giratoires à Tamines sur la N988, la Direction des routes de Namur et la commune ont convenu ensemble que le chantier ne commencerait pas avant le 15 mars 2015 craignant qu'un hiver rude n'engendre une interruption des travaux qui paralyserait inutilement le centre-ville. Le délai de réalisation prévu par le cahier des charges est de 50 jours ouvrables, soit entre 2 et 3 mois.

J'en profite également pour vous informer que ces travaux d'aménagement s'accompagneront de la mise en place d'un nouvel éclairage régional, moderne et moins énergivore, entre les deux giratoires.

Concernant le giratoire de Velaine, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que certaines études préalables ou démarches administratives doivent être finalisées avant de pouvoir inscrire un projet dans une programmation budgétaire. Le permis d'urbanisme du projet de giratoire à Velaine a été délivré en mars dernier, il pourra donc être analysé avec les autres projets dans le cadre de l'élaboration du programme 2015.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Leal Lopez.

**Mme Leal Lopez (cdH).** - Monsieur le Ministre, merci pour ces informations. En ce qui concerne le carrefour de la N98 et de la N912, il est important d'avancer, car les lieux concernés sont particulièrement accidentogènes.

En effet, régulièrement, nous avons des petites catastrophes et même des embouteillages, un rond-point serait vraiment le bienvenu.

Pour les aménagements dans le cœur de Tamines, au-delà des aspects de sécurité et de mobilité, il est évident que la réalisation de ceux-ci apportera également une nette amélioration du cadre de vie. Il faut savoir que pour l'instant, nous avons des blocs en plastique blanc et rouge qui sont installés qui font vraiment très mauvaise figure parce que c'est situé à l'entrée de Tamines. Au niveau du cadre de vie, c'est assez choquant. D'autant plus que le marché hebdomadaire est mis à mal concernant ces giratoires. Je vous remercie pour les avancées qui nous sont fournies et je ne manquerai pas de les répercuter auprès de nos Sambrevillois.

**QUESTION ORALE DE MME DOCK À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA  
CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCLUSE À  
AMPSIN-NEUVILLE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dock à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la construction d'une nouvelle écluse à Ampsin-Neuville ».

La parole est à Mme Dock pour poser sa question.

**Mme Dock (MR).** - Monsieur le Ministre, les travaux d'une nouvelle écluse à Ampsin-Neuville sont programmés en 2017 et devraient durer quatre ans. L'ingénieur à la Direction générale des voies hydrauliques du Service public de Wallonie a déclaré que le coût des travaux s'élève à 64 millions d'euros. Le barrage actuel ne sera pas démoli, il ne s'agit pas d'un élargissement du bassin, mais de la construction d'une nouvelle écluse.

L'objectif de cette nouvelle écluse est d'augmenter le nombre et la taille des bateaux. La capacité passera de 2 000 à 9 000 tonnes maximum afin d'avoir un tonnage identique à Ivoz-Ramet et Lanaye. Grâce à cette nouvelle écluse, le transport de marchandises sur le réseau fluvial wallon entre Namur et les Pays-Bas sera facilité, ce qui pourrait alléger le trafic routier sur l'E42.

Contrairement à Ivoz-Ramet et Lanaye, où les travaux seront achevés en 2015, le projet de la nouvelle écluse d'Ampsin-Neuville est toujours en cours d'études. Il est également prévu de remplacer la passerelle au-dessus du barrage ampsinois afin de permettre aux piétons et aux cyclistes de traverser.

La Commission européenne a subsidié ces deux projets colossaux, à savoir la construction à Ivoz-Ramet et les études à Ampsin-Neuville. En effet, le financement sera assuré par la SOFICO via la sollicitation d'un prêt de la Banque européenne d'investissements et auprès d'autres organismes financiers, ainsi que par des fonds européens à hauteur de 15,2 millions d'euros.

Se basant sur ces éléments, pouvez-vous me confirmer que les travaux débiteront en 2017 ?

Le SPW a-t-il établi un cahier des charges ? Un appel d'offres a-t-il été lancé ?

La Commission européenne a subsidié l'étude du projet de la nouvelle écluse pour un montant de 2,4 millions d'euros. Concernant le financement des travaux, pouvez-vous m'indiquer quels autres organismes financiers interviendront ?

Une étude a-t-elle été faite afin d'analyser la

demande fluviale sur la Meuse entre Namur et les Pays-Bas confirmant cette volonté d'augmenter le trafic fluvial ainsi que sa capacité ? Avez-vous des précisions chiffrées ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je vous remercie pour votre question, car il est vrai que l'enjeu du transport fluvial est essentiel. Ce sont des autoroutes économiques aussi pour le développement de notre Région et on doit pouvoir les considérer et investir bien plus largement que ce que l'on a pu faire jusqu'à présent.

La construction d'une nouvelle écluse au gabarit de 9 000 tonnes à Ampsin-Neuville est un projet phare et essentiel pour le développement du bassin mosan et pour le développement économique de notre Région. Compte tenu de l'accroissement des trafics fluviaux ces dernières décennies, cette écluse tout comme celles d'Ivoz-Ramet et de Lanaye sont arrivées à saturation, malgré un fonctionnement 24 heures sur 24.

Ainsi pour Ampsin-Neuville, le trafic s'élevait à 4 500 000 tonnes au début des années 90 pour atteindre quasi 10 millions de tonnes en 2013, soit plus qu'un doublement du trafic en 20 ans.

Ces trois écluses que sont donc Ivoz-Ramet, Ampsin-Neuville et Lanaye se situent ni plus ni moins que dans le trio de têtes des écluses les plus sollicitées en Wallonie. C'est pourquoi il a été décidé de les faire passer dans la gamme de gabarit supérieur.

C'est ainsi qu'à l'horizon 2050 avec la nouvelle écluse, le trafic devrait atteindre plus de 25 millions de tonnes à Ampsin-Neuville.

À Lanaye et à Ivoz-Ramet, les travaux sont en cours, vous le savez, Madame la Députée. À Namur et à Andenne, les sites éclusiers disposent déjà d'une écluse au gabarit de 9 000 tonnes. À terme, Ampsin-Neuville située au milieu de l'axe mosan entre Namur et Liège doit donc évoluer pour éviter de devenir un goulot d'étranglement sur cette autoroute fluviale.

Où en sommes-nous dans le projet de construction d'une nouvelle écluse au gabarit de 9 000 tonnes à Ampsin-Neuville ? En très bonne voie. À ce stade, les études sont en cours tant au niveau génie civil qu'au niveau électromécanique.

Dans le cadre des subventions européennes, le Réseau transeuropéen de transport – RTET – elles sont inscrites au programme 2007-2013, prolongées jusqu'au 31 décembre 2015. L'intervention européenne s'élève à 2,3 millions d'euros pour les études liées au projet d'Ampsin-Neuville.

Par ailleurs, l'étude d'incidences sur l'environnement est actuellement en cours. Elle constitue aussi une étape nécessaire et préalable en vue de l'obtention du permis d'urbanisme qui est lui indispensable pour pouvoir démarrer les travaux.

La demande du permis sera donc sollicitée l'année prochaine, en 2015, en fonction des conclusions de l'étude d'incidences.

Selon les exigences et recommandations qui seront posées par l'étude d'incidences sur l'environnement et le permis d'urbanisme, l'élaboration des cahiers spéciaux des charges relatifs aux travaux sera alors effectuée afin de procéder au lancement de cette procédure de passation de marchés.

Les travaux de construction de la nouvelle écluse feront l'objet d'une demande de subventions européennes dans le cadre de l'appel à projets pour la période 2014-2020. Le dossier est actuellement en préparation au sein de l'administration et sera déposé à la Commission européenne début de l'année prochaine, dans le respect du calendrier imposé par la Commission elle-même.

Une intervention européenne de l'ordre de 20 à 40 % du montant des travaux est dès lors espérée et on croise les doigts à cet effet.

J'espère donc que dans le contexte budgétaire actuel nous pourrons programmer ces travaux dans le courant 2017, après une passation des marchés en 2016.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Dock.

**Mme Dock (MR).** - Monsieur le Ministre, merci pour votre réponse précise. Je prends note des informations que vous m'avez communiquées et je vous rejoins parfaitement, le transport fluvial est un enjeu crucial. Il s'agit là d'un dossier important et je me permettrai de revenir vers vous à ce propos.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES  
TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA  
CATHÉDRALE DE TOURNAI »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les travaux de rénovation de la cathédrale de Tournai ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR  
« L'ÉCOMUSÉE DU BOIS-DU-LUC »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'Écomusée du Bois-du-Luc ».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

**Mme Zrihen (PS).** - Monsieur le Ministre, le site minier du Bois-du-Luc appartient à un territoire dit post-industriel dans le bassin du Centre – c'est ma région – qui est confronté depuis de nombreuses années à des problématiques de reconversion d'attractivité et de déficit d'image, comme de nombreux territoires post-industriels.

Le site du Bois-du-Luc a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, cette inscription est toute récente et largement valorisée par la presse. D'autant plus que ce site fait partie de tout un dispositif des sites du bois minier dans lequel font partie aussi bien le Bois du Cazier que Blegny et le site borain. C'est véritablement un atout important en termes de tourisme.

Il y a lieu de s'interroger sur l'état inquiétant de conservation de certaines parties qui sont encore à l'état de friche ou sont sous-utilisées parce que non restaurées ou non aménagées. La fréquentation est encore trop restreinte. Nous avons là quelques hypothèses quant aux difficultés qui expliquent ce manque de fréquentation.

Dans le cadre de la programmation des fonds FEDER 2014-2020, l'Écomusée du Bois-du-Luc a introduit une fiche destinée à l'obtention de crédits pour la restauration et l'aménagement de certains espaces au sein du portefeuille de projets pilotés par la Ville de La Louvière. Trois grands axes sont ainsi abordés : un pôle muséal, un pôle archives et un pôle agora.

Valoriser et moderniser ce patrimoine de l'UNESCO qui est un lieu chargé d'histoire et particulier, puisqu'il inclut à la fois non seulement un dispositif de charbonnage, mais aussi une cité ouvrière de charbonnage, permettrait d'attirer d'autres publics et de faire rayonner ce site sur base d'un projet que l'on pense être innovant.

Il y a plus de neuf ans que ce site se bat pour obtenir les fonds nécessaires pour mettre en place une signalétique touristique adéquate qui permettrait d'améliorer l'accessibilité au site et donc son attractivité. La signalétique, vous en conviendrez, Monsieur le Ministre, est un atout majeur de valorisation du patrimoine naturel, historique et culturel d'une région.

Donc, il est au cadre des priorités des actions urgentes pour la gestion du Bois-du-Luc.

Une deuxième préoccupation, toujours aussi urgente, est celle du site. L'état vétuste de certains bâtiments, qui a déjà fait l'objet d'interventions en urgence tout à fait récemment, que ce soit de la rénovation de toitures, des travaux de remise aux normes des installations électriques, des bureaux et détection incendies. Voici un aperçu des travaux urgents à effectuer pour maintenir ce patrimoine mondial en activité.

Monsieur le Ministre, je sais que les fiches FEDER ont fait l'objet d'analyse et que les réponses seront là très prochainement. Auriez-vous quelques informations complémentaires à nous donner ? Comment expliquez-vous que le label UNESCO ne soit toujours pas valorisé par une signalisation adéquate, sur toute une série de sites d'ailleurs en général, mais en particulier sur celui-là ?

Dans cette nouvelle législature, est-il prévu d'octroyer les fonds nécessaires pour une signalétique touristique, le tourisme devenant quand même un atout majeur de développement économique sur notre territoire wallon ? Cela constituerait – me semble-t-il – un choix économique et stratégique intelligent qui permettrait de connecter non seulement les autoroutes directement au site en termes de visibilité, d'accroître l'accessibilité, de renforcer l'attractivité et enfin d'en faire un vrai espace culturel digne de ce nom pour la Wallonie.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, votre question me permet de faire le point sur la situation du site de Bois-du-Luc à La Louvière, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, vous l'avez rappelé, parmi les sites miniers majeurs de Wallonie.

Bien que ministre du Patrimoine depuis peu de temps, je suis en mesure de vous rappeler que seul un périmètre comprenant majoritairement la zone de l'Écomusée relève de ma responsabilité en termes d'investissements. Je me dois de souligner aussi que l'Écomusée a signé un bail emphytéotique avec la Région, lui donnant malgré tout des responsabilités en matière de maintenance et de conservation du bien, comme les aurait eues un nu-propriétaire. Or, malgré ce bail emphytéotique, la Région, depuis plusieurs années, a largement rempli son rôle en confiant à l'Institut du patrimoine wallon la mission de mener des chantiers de restauration au fur et à mesure des études et des procédures qui se déroulent et des budgets disponibles.

On ne peut donc pas dire du tout que le patrimoine ne se préoccupe pas de ce site alors que, depuis début 2010, pas moins de deux millions d'euros ont déjà été investis dans ce bien pour sa restauration ou pour des mesures de sécurisation.

Ainsi, un chantier d'environ 600 000 euros se termine actuellement et portait sur la réalisation de nouvelles toitures et la remise aux normes électriques du bâtiment dit du CECOM. Ceci vient à la suite d'interventions sur les portes-guillotines, sur la toiture des bureaux, sur un bâtiment situé rue Bois-du-Luc. Un désamiantage a également été entrepris.

Je peux donc vous assurer que l'Institut du patrimoine wallon se préoccupe, de manière très effective, des questions de conservation du bien UNESCO.

Toutefois, Mme la Députée connaît suffisamment les lieux pour savoir que bon nombre de bâtiments ne relèvent pas directement de mes compétences. Bois-du-Luc est un grand site en zone urbaine et la ville, le CPAS, la société de logements publics, notamment, sont aussi des acteurs et propriétaires de ce bien inscrit au patrimoine mondial de l'humanité.

Quant à l'appel à projets de la programmation FEDER 2014-2020, il est exact qu'une fiche projet a été déposée par l'IPW. Je ne suis pas en mesure – vous le comprendrez certainement – de vous communiquer un quelconque résultat de l'analyse à ce sujet, puisque l'analyse de tous les dossiers introduits pour le Fonds FEDER est actuellement analysée par une *task force* indépendante qui devrait livrer au Gouvernement ses analyses au premier trimestre 2015.

À ce stade, je n'ai pas de capacité de pouvoir vous informer, ni sur ce dossier, ni sur d'autres.

Au sujet de la signalisation touristique, il existe un projet de placement de panneaux d'orientation touristique le long des autoroutes et signalant la proximité des biens repris sur la Liste du patrimoine mondial UNESCO. Cette action vise l'ensemble des biens, dont le site minier de Bois-du-Luc. Cette signalisation, y compris la signalétique autoroutière, a d'ailleurs fait l'objet d'un groupe de travail auquel ont été associées la Fédération du tourisme de la Province de Hainaut et les Maisons du tourisme.

Pour pouvoir y voir clair rapidement, j'ai d'ailleurs demandé à mon administration un rapport précis à ce sujet. Je pourrai, à ce moment-là, vous apporter une réponse plus précise à votre question.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Zrihen.

**Mme Zrihen (PS).** - C'est incontestable que le soutien de l'IPW a amené énormément d'éléments positifs et très prometteurs au niveau de l'Écomusée – cela est très important de le dire.

Le bail emphytéotique qui implique des obligations constitue parfois aussi un obstacle pour un certain nombre d'initiatives qui pourraient être prises, en particulier au niveau européen. Donc, on a quelques inquiétudes par rapport à cette fiche où l'on risquerait de

nous reprocher de ne pas être véritablement un propriétaire qui doit répondre à des obligations, mais qui ne peut pas le faire, faute de moyens.

En ce qui concerne les autres bâtiments, il est incontestable que la ville et le CPAS interviennent. Je pense aussi que la présence de la province est tout à fait importante en la matière.

Pour en revenir à la signalétique, se retrouver après tant d'années – je ne voudrais pas présumer de ce que va être le projet de placement et le temps que cela va durer – à la veille de Mons 2015, dans un projet où je crois que la mobilité des touristes sera très importante, sans aucune signalétique – parce que c'est bien de cela qu'il s'agit, ce n'est pas une seule signalétique qui permet de se déplacer de Mons, de Charleroi ou de Nivelles vers cet Écomusée – à ce stade, je trouve que c'est très dommageable.

Serait-il possible d'imaginer qu'il y ait un projet de placement, que l'Écomusée soit associé à la concertation, même si les Maisons du tourisme sont là et la Fédération du tourisme – ce sera sans doute un de mes prochains sujets – mais qu'en attendant, de manière urgente, on imagine qu'à la veille d'un événement comme celui qui va se dérouler dans les prochains trimestres, on puisse au moins avoir une signalétique adéquate qui signale ce lieu tout à fait particulier ?

**Mme la Présidente.** - Une information additionnelle de M. le Ministre.

La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Simplement dire que nous nous s'inscrivons ici dans une démarche avec ma casquette des Travaux publics et du Patrimoine pour faire une signalétique de plus long terme. Pour la question de calendrier que vous avez évoquée, avec Mons 2015, n'hésitez pas à interpeller mon collègue en charge du Tourisme pour voir s'il n'a pas la capacité de mener une opération spécifique liée à l'Écomusée.

*(M. Tzanetatos, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)*

**QUESTION ORALE DE MME DEFRAIGNE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES  
SALLES DE CONSOMMATION DE DROGUES  
DURES »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defraigne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les salles de consommation de

drogues dures ».

La parole est à Mme Defraigne pour poser sa question.

**Mme Defraigne (MR).** - Monsieur le Ministre, il y a deux questions qui portent sur le même objet, mais qui sont en réalité deux approches différentes du phénomène.

Dans les grandes villes et dans la ville que je viens, le problème de la toxicomanie, du deal sont des problèmes très prégnants. On sait qu'il n'y a pas une réponse unique au phénomène de la drogue puisque l'on ne parlera pas assez, mais ce n'est pas l'objet du débat aujourd'hui, des mesures de prévention, d'information de nos jeunes, de prise en charge des familles, d'articulation entre l'école et les familles, à la fois aussi la répression qui doit être sans pitié pour les dealers.

J'aurais voulu vous poser la question sur un aspect particulier.

Vous savez que, au Fédéral, sous la législature précédente – parce que c'était une compétence fédérale – des propositions de loi ont été déposées. L'une de celles-ci porte sur les salles de consommation de drogues dures, de salles de consommation d'héroïne. Mais ces propositions qui ont fait l'objet d'effet d'annonce n'ont pas été concrétisées puisqu'il n'y a pas eu de vote au Fédéral.

Tout de suite, pour jouer cartes sur table, je vais vous donner mon point de vue sur ces salles de consommation : je n'en suis pas une enthousiaste partisane. Ma réponse est plutôt non, dans la mesure où j'ai lu beaucoup d'avis, notamment des académies royales de médecine tant française que belge qui considèrent que c'est plutôt encourager la personne dans son vice, dans son assuétude et non l'en délivrer, ne pas la soigner, que ce n'est qu'une réponse partielle au phénomène et que c'est finalement un déplacement du problème.

Comme je l'ai toujours dit, je ne suis jamais fermée à un débat. J'ai toujours été prête à discuter de ces textes, de cette proposition. J'avais appelé de mes vœux un débat à Liège là-dessus, mais nous ne l'avons pas eu.

Maintenant que la compétence est transférée – on a toujours envie de dire peu ou prou, on sait que les frontières sont parfois difficiles à marquer – j'aurais voulu savoir où on en est. Existe-t-il une réflexion avec le Fédéral sur la création de salles de consommation de drogues dures ?

Dans le cadre des concertations, avez-vous l'intention d'appuyer une modification, le cas échéant, de la législation ? Quel type de soutien pourriez-vous envisager ? Avez-vous pris des contacts avec les villes qui seraient soucieuses... Vous êtes, je ne sais pas s'il faut dire faisant fonction ou encore bourgmestre d'une

ville, peut-être d'une plus petite taille et moins à la frontière... Ceci n'étant pas du tout injurieux, Monsieur le Bourgmestre, mais quand même, la capitale de la Wallonie ! Vous n'êtes pas confronté aux mêmes difficultés qui sont les difficultés frontalières que l'on peut connaître dans une ville comme Liège.

Envisagez-vous, le cas échéant, des expériences pilotes ? Comment contrôler ? Le choix des villes qui voudraient être à la proue de ces expériences pilotes sera-t-il arbitré par le Gouvernement ? Quelle pourrait être la durée ?

Cela concerne ma question suivante, je veux bien la poser en même temps, bien que la problématique soit différente. C'est comme vous voulez, j'ai fait deux questions parce que ce sont deux choses différentes. Soit vous me répondez à la première, soit on fait l'exposé du problème, c'est comme vous le souhaitez.

**M. le Président.** - On m'informe que les deux questions doivent être posées différemment. Soit vous enchaînez en posant la question, soit on sépare les questions.

**Mme Defraigne (MR).** - Je vais attendre la réponse de M. le Ministre sur la première question – vous vouliez faire tout d'un coup peut-être ? Je vais attendre votre réponse sur cette problématique bien précise des salles de consommation de drogues dures, puis on reparlera spécifiquement de l'expérience pilote TADAM, parce que ce sont des développements un peu différents.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, permettez-moi d'abord de vous féliciter pour votre récente désignation comme Présidente du Sénat. Comme vous le savez, c'est une thématique qui n'est pas simple. Je suis tout à fait conscient que dans une série de villes, singulièrement celles qui sont frontalières, et encore plus singulièrement en Province de Liège, à proximité de Maastricht, c'est une thématique d'une actualité criante. Il n'est pas simple de l'appréhender en essayant d'être efficace sans stigmatiser un accompagnant. C'est une question de santé publique qui n'est pas évidente. Elle est plus vécue intensément et statistiquement à Liège qu'elle ne l'est dans notre capitale wallonne.

Vous le savez, la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Cocof se sont engagées dans une politique concertée, forte, en matière d'assuétudes, en ce compris en soutenant une approche de réduction des risques. Dans certains pays, les salles de consommation que l'on appelle parfois « les salles de consommation de drogues à moindre risque » sont considérées comme l'un des dispositifs acceptés en

matière de réduction des risques.

Pour rappel, ce type de dispositif ne doit pas être confondu avec un dispositif de délivrance contrôlé, sur base de prescriptions médicales, de produits de substitution, voire de diacétylmorphine, lequel est une modalité de traitement. Actuellement, il n'existe pas de cadre légal permettant l'organisation de telles salles de consommation en Belgique. Comme vous le dites très justement, le niveau fédéral et les entités fédérées sont toutes concernées et devront se parler.

Une phase de recherche expérimentale préalable ne pourrait avoir lieu qu'en concertation avec l'ensemble de ces entités. Un tel dispositif de réduction des risques soulève de nombreuses questions éthiques, sanitaires, sociales, médicales et de sécurité publique et également des questions de nature économique. Je n'ignore pas que la réflexion a déjà eu lieu au niveau des acteurs de terrain et au niveau de différentes autorités communales, en particulier dans les grandes villes wallonnes. La Région soutient d'ailleurs ces réflexions. Il est clair qu'à la lumière de ces analyses et remarques, nous devrions faire une étude d'impacts *ex ante*. Cela me semble être un élément à envisager.

J'ajouterai que la lecture attentive de la Déclaration de politique régionale, vous l'aurez probablement remarqué, mais il est vrai que je n'ai pas repris celle-ci avec moi donc je ne connais plus la page exacte...

*(Réaction de Mme Defraigne)*

Non, je ne la relis pas chaque soir avant de m'endormir.

**Mme Defraigne (MR).** - C'est tellement soporifique qu'il n'y a pas besoin de...

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je passe Mme Galant en boucle, l'effet est le même.

*(Rires)*

**Mme Defraigne (MR).** - Avec Mme Galant, vous n'allez pas vous endormir. Je parle de la Déclaration de politique régionale.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - C'est vrai.

*(Rires)*

C'est vrai que ce n'était pas le meilleur exemple pour évoquer quelqu'un de soporifique, c'est tout sauf son tempérament.

**Mme Defraigne (MR).** - Je vois que j'ai affaire à un connaisseur.

*(Rires)*

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Au-delà du clin d'œil et de la boutade, il est vrai que dans la DPR et lors des négociations – puisque j'ai eu la chance d'en être – pour répondre à une demande exprimée par les autorités liégeoises, on a veillé à écrire un petit paragraphe qui évoque cet enjeu et la réflexion qui doit voir le jour sans déterminer, de manière claire et précise, quelle devrait être la modalité de la prise en charge. Il est vrai que c'est un problème pluriel et complexe. Il y a une volonté de pouvoir faire du chemin dans cette thématique et cela ne pourra se faire qu'en étant à l'écoute du vécu de terrain, tel qu'il pourra être relaté par les bourgmestres des grandes villes ou les élus de celles-ci, qui sont plus confrontés à ces problématiques.

*(Mme Kapompolé, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Mme la Présidente.** - Je remercie M. le Vice-président pour sa présidence momentanée.

La parole est à Mme Defraigne.

**Mme Defraigne (MR).** - Je sens que l'ordre du jour n'est pas à la fermeture sur la question, il y a une ouverture, mais que les contours ne sont pas très précis au stade actuel. Il m'importait de savoir si la Région pouvait envisager une modification législative pour cela. Dans le cadre des transferts de compétences, il me semble que c'est dévolu aux entités fédérées, bien que cela reste complexe. Si vous ne le démentez pas, je pense que c'est une compétence régionale. La question est de savoir si l'on passe à l'étape suivante d'une modification de législation, d'une modification décrétable parce que c'est un préalable obligé pour envisager ce type d'expérience, indépendamment du bien-fondé ou non.

Il faut d'abord réfléchir à ce bien-fondé ou non. Concernant cela, vous aurez des avis qui partent dans tous les sens, il n'y a pas de vérité absolue sur ces questions. À partir du moment où l'on se dit que l'on peut aller vers ce type d'expériences qui se pratiquent dans d'autres pays, il faudra alors instaurer un cadre légal. La question est de savoir si la Région est disposée à donner ou non ce cadre légal. Je ne doute pas que l'on reviendra sur la question.

**QUESTION ORALE DE MME DEFRAIGNE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE  
PROJET DE TRAITEMENT ASSISTÉ PAR  
DIACÉTYLMORPHINE (TADAM) À LIÈGE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defraigne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le projet de traitement assisté par

diacétylmorphine (TADAM) à Liège ».

La parole est à Mme Defraigne pour poser sa question.

**Mme Defraigne (MR).** - Monsieur le Ministre, ce projet pilote, appelé TADAM, a été réalisé entre janvier 2011 et janvier 2013. Il s'agissait d'une expérience sous le contrôle de l'ULg qui consistait à délivrer à des toxicomanes de l'héroïne par un personnel soignant qualifié. Quelque 74 personnes étaient concernées. Une étude de l'ULg a évalué ce projet pilote et a conclu à l'amélioration de la santé physique et mentale des patients avec une réduction des actes délinquants.

La difficulté dans ce projet a été son arrêt un peu brutal ; il était prévu pour deux ans. J'ai eu le débat avec Mme Onkelinx au Fédéral, sous la législature précédente, pour savoir si la question n'avait pas déjà été posée. Si des toxicomanes ayant fait l'objet des traitements, un peu « lâchés dans la nature », certains sont décédés par la suite... Où est le lien de cause à effet ? Cela n'a pas été très clairement défini.

En attendant, la ministre en charge de la matière, à l'époque, était favorable à la pérennisation de ce type de projet. Quand je l'avais interrogée, elle avait un peu renvoyé la patate chaude aux entités fédérées en disant : « Cette compétence va être transférée, donc ce n'est pas le bon guichet pour poser la question. Adressez-vous à la Région wallonne ou à la Communauté lors de la prochaine législature ».

Il faut savoir aussi que cette expérience est assez coûteuse, cela a été de l'ordre, sauf erreur de ma part, de trois millions d'euros. Cela évaluait le budget à peu près à 25 000 euros par personne traitée. Bon an mal an, il y a eu plus ou moins 1 million d'euros, mais si on additionne tous les coûts à la fois en termes de personnel, de traitements, de frais administratifs, de frais d'études, globalement, c'est de l'ordre de trois millions d'euros.

Je suis les « conseils » de la ministre précédente qui m'a dit : « Adressez-vous à la Région ». Je le fais et je vous demande si ce type d'expérience pourrait être renouvelée, mise sur pied, pourrait non seulement dépasser le stade d'expérience pilote, mais devenir un point central de la lutte contre la toxicomanie et la prise en charge des personnes sous le coup de ces assuétudes.

La Région serait-elle prête, compte tenu des coûts que j'ai rappelés, à dégager des budgets à ce sujet ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, l'objectif du projet pilote que vous évoquez était – puisque vous l'avez rappelé, il s'est clôturé ;

donc, il faut hélas utiliser l'imparfait – de déterminer si un traitement assisté par diacétylmorphine pouvait apporter une plus-value aux patients par rapport aux traitements de substitution existants, telle la substitution par méthadone.

Cette expérimentation visait également à évaluer les conditions idéales de mise en place d'un tel traitement en Belgique. Le projet mis en place par le Fédéral a, comme ce fut convenu à l'époque, cessé ses activités au début de l'année dernière.

Comme vous l'indiquez justement, à la lecture du rapport final publié par l'Université de Liège, on ne peut que se réjouir des résultats très encourageants de cette étude. En effet, pour des personnes sévèrement dépendantes de l'héroïne, le traitement par diacétylmorphine s'est révélé plus efficace que le traitement par méthadone existant.

Néanmoins, le rapport indique également que le traitement à la méthadone demeure recommandé dans la plupart des cas, le traitement par diacétylmorphine se révélant plus exigeant, mais aussi plus coûteux. Il doit donc rester un outil complémentaire à la méthadone et non la supplanter.

Il conviendra d'évaluer – d'ailleurs je vous remercie de m'offrir ce rappel à travers votre question – dans les prochains mois, dans quelles conditions et à quel coût il pourrait être pertinent de développer le traitement par diacétylmorphine à destination des héroïnomanes de longue durée qui seraient réfractaires à tous les autres types de traitements. C'est une réflexion prospective que l'on doit encore mener et que l'on mènera d'ailleurs au sein de la cellule santé de mon cabinet.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Defraigne.

**Mme Defraigne (MR).** - Monsieur le Ministre, encore une fois vous ne fermez pas la porte, mais il faudra être précis parce que l'on sait que les temps budgétaires sont difficiles. Il faut définir des priorités. La question est posée en d'autres termes : oui ou non, cela figure-t-il parmi vos priorités en termes de santé publique ? Je poserai la question de façon plus cash d'ici un à deux mois, une prochaine fois, parce que ce sera oui ou ce sera non. Vous me répondrez peut-être, et ce sera votre droit : « Non, finalement, on n'a pas d'argent pour cela et on a d'autres sujets, d'autres priorités à mettre en œuvre ».

## **QUESTION ORALE DE MME MORREALE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES ACTIONS DE SENSIBILISATION CONTRE L'ARRÊT CARDIAQUE INOPINÉ »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les actions de sensibilisation contre l'arrêt cardiaque inopiné ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

**Mme Morreale (PS).** - Monsieur le Ministre, à l'occasion de la journée européenne de sensibilisation contre l'arrêt cardiaque inopiné du 16 octobre, la Ligue cardiologique et le Conseil belge de réanimation ont lancé un appel aux autorités sanitaires. En effet, d'après les informations qui ont pu paraître récemment dans la presse, une simple formation à la réanimation cardiovasculaire pourrait sauver plus de 3 000 personnes par an en Belgique.

Si ces chiffres sont confirmés, il apparaît comme nécessaire de tenir compte des recommandations émises par ces organismes. Nous pourrions alors facilement éviter des catastrophes humaines. Une des propositions évoquées par le Conseil belge de réanimation serait de mettre en place une formation dans toutes les écoles secondaires. Très facilement et avec des coûts relativement faibles, nous pourrions efficacement lutter contre un problème sanitaire important, en généralisant cette formation.

Il me semble par ailleurs nécessaire de faire ici un parallélisme sur l'accessibilité au défibrillateur. En effet, si depuis plusieurs années, des efforts considérables sont mis en œuvre pour équiper chaque bâtiment public et infrastructure sportive d'un défibrillateur, il semblerait que 76 % des Belges avouent qu'ils n'oseraient pas s'en servir. Or, connaissant l'utilité et l'efficacité d'un tel appareil, il me semble que son apprentissage devrait être généralisé ou peut-être faire l'objet d'une information grand public, puisque le défibrillateur peut être utilisé facilement sans formation préalable.

Monsieur le Ministre, j'aurais voulu savoir si vous aviez parcouru l'ensemble de ces recommandations. Quelles actions souhaiteriez-vous envisager ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je tiens au préalable à rappeler que la législation relative aux défibrillateurs automatiques relève des compétences de l'autorité fédérale. D'autre part, l'aide médicale urgente est restée également de

compétence fédérale, malgré la dernière réforme de l'État.

En vertu de l'arrêté royal du 21 avril 2007 fixant les normes de sécurité et les autres normes applicables aux défibrillateurs externes automatiques utilisés dans le cadre d'une réanimation, les appareils doivent être enregistrés auprès du SPF Santé publique.

Ce sont donc les inspecteurs d'hygiène, mentionnés dans l'article 10bis de la loi du 8 juillet 1964 relative à l'aide médicale urgente, et les inspecteurs d'hygiène du SPF Santé publique, mentionnés dans l'article 5 de la loi du 12 juin 2006 autorisant l'utilisation des défibrillateurs automatiques externes, qui sont désignés pour contrôler l'exécution des dispositions de l'arrêté susmentionné.

Pour rappel, les différents types de défibrillateurs externes automatiques sont subdivisés en deux catégories : les catégories 1 et 2 peuvent être utilisées par des utilisateurs professionnels, l'utilisateur non professionnel ne peut utiliser que la catégorie 1. Le propriétaire d'un défibrillateur externe automatique qui met celui-ci en permanence à disposition est tenu de respecter certaines dispositions dont celle de transmettre, chaque année, l'ensemble des données enregistrées au cours de l'année écoulée par son défibrillateur externe automatique à la Direction générale soins de santé primaires et gestion de crise

Je ne dispose donc pas en vertu de la répartition des compétences précitées de statistiques précises ni de l'évaluation effectuée par le Fédéral.

Ces dernières années, des défibrillateurs externes automatiques ont été installés dans de nombreux lieux publics. Les Gouvernements précédents de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne ont pris des mesures afin de favoriser ces installations, tout particulièrement au sein des infrastructures sportives, vous vous en souviendrez.

Les pouvoirs organisateurs des lieux, que ce soit la province, la commune, ou les privés, sont compétents pour installer ce type d'appareil, mais sont aussi responsables de leur bon état de marche.

Bien que ces défibrillateurs de catégorie 1 soient d'un usage aisé, il est évident qu'une formation spécifique préalable pourrait être bénéfique en cas d'utilisation en situation réelle. Il faut donc encourager ces pouvoirs organisateurs ou propriétaires à permettre qu'une telle formation soit proposée à leur personnel.

La sensibilisation et la formation de l'ensemble de la population générale se réalisent utilement par des actions telles celles que vous avez citées, à savoir le *Restart a Heart Day* du 16 octobre qui promeut l'utilisation du défibrillateur, mais également des gestes tel le massage cardiaque externe.

Voilà, Madame la Députée, les éléments que je

pouvais porter à votre connaissance.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Morreale.

**Mme Morreale (PS).** - Je remercie M. le Ministre.

#### **QUESTION ORALE DE M. DAELE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE CADASTRE DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le cadastre des médecins généralistes ».

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

**M. Daele (Ecolo).** - Monsieur le Ministre, je voudrais d'abord commencer par m'excuser auprès de vous. Il paraît que je vous pose trop de questions. C'est ce que votre chef de cabinet m'a dit lors d'un colloque avec les gardes à domicile ; elle a dit que cela leur donnait beaucoup de boulot au cabinet.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je pense que c'était un témoignage affectueux.

*(Rires)*

**M. Daele (Ecolo).** - Je voulais donc m'en excuser, puisque je vais continuer.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je n'en attendais pas moins, rassurez-vous.

**M. Daele (Ecolo).** - Vous pouvez donc faire passer le message auprès de votre cabinet qu'il risque d'y avoir encore de nombreuses questions qui arrivent sur leur bureau le mercredi matin. Puisque j'en ai six aujourd'hui à l'ordre du jour, je vais directement attaquer, notamment par le cadastre des médecins généralistes.

Trouver un médecin généraliste à proximité de son domicile, aujourd'hui, devient de plus en plus difficile en Belgique. Chaque année, depuis 2006, l'INAMI répertorie la liste des communes où la pénurie de médecins menace ou est déjà une réalité. Cette liste est importante. Elle détermine les zones où une aide à l'installation sera accordée aux médecins qui choisissent d'y vivre. Que constate-t-on ? Cette liste n'a cessé de s'étoffer d'année en année. En 2007, 131 communes avaient été reconnues en pénurie. L'année suivante, il y en avait 172. En 2010, leur nombre est passé à 206, puis à 232 l'année suivante. Dans son dernier recensement,

l'INAMI a retenu cette fois 314 communes en Belgique. En Wallonie, c'est une commune sur deux qui est concernée. En Flandre aussi, c'est une sur deux. Nous sommes à 51 % et la Flandre à 49 %.

La Belgique arrive en tête dans les comparaisons internationales quant à l'accessibilité le jour même du médecin généraliste, contrairement à la situation qui règne dans certains autres pays. Au Royaume-Uni, par exemple, *The Patients Association* a récemment observé qu'il devient de plus en plus difficile de contacter un médecin généraliste. Si rien n'est fait pour pallier la pénurie relative en Belgique, notre pays pourrait bien rejoindre les pays les moins performants quant à l'accès à la médecine générale.

Par ailleurs, la profession vieillit et se féminise. En 2005, la proportion de médecins de plus de 50 ans était de 47,7 % pour les généralistes et 30,1 % des effectifs médicaux actuels sont des femmes, tandis que chez les jeunes diplômés cette proportion atteint 59,5 %. Les nouvelles générations – femmes et hommes – recherchent de plus en plus un équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Ce changement démographique, sociologique et de culture professionnelle aura un impact sur l'ensemble de la force de travail.

En ce qui concerne la problématique du nombre de médecins, les numéros INAMI, cela dépend du niveau fédéral. On en a parlé la semaine dernière au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le volet formation. Cette pénurie organisée par l'État fédéral a toutefois des impacts importants pour notre Région et plusieurs de ses compétences. Il ne suffit donc pas de contester cette pénurie, mais il nous faut la prévoir et surtout la gérer.

Pour envisager la problématique au plus près de la réalité de terrain, il y a une impérieuse nécessité d'avoir un cadastre des forces actives médicales sur le terrain. Le cadastre, c'est un peu le monstre du Loch Ness : on en parle souvent, mais on ne le voit jamais.

Monsieur le Ministre, ma question porte essentiellement sur ce cadastre. Allez-vous mettre en œuvre la réalisation d'un tel cadastre ? Comment, quand et avec qui ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre très long préambule, pour en arriver à savoir si le cadastre allait se faire au pas.

Pour pouvoir donner un écho à votre très long préambule, je pourrais en tout cas vous dire une chose : incontestablement, c'est une des préoccupations majeures pour ce qui me concerne, cette question de

pénurie des médecins généralistes et, plus largement, du déficit de présence de ces médecins et d'autres profils de personnels soignants dans les zones semi-urbaines et rurales. Il y a des endroits où cela devient catastrophique. Le fonds Impulseo, qui a été créé pour permettre de faciliter l'installation de ces médecins dans les zones les plus rurales, est certainement un outil utile, mais je ne pense pas qu'il ait pu, à lui seul en tout cas, générer la totalité de l'effet escompté.

Soyez certain que, dans le courant de l'année 2015, je fais une de mes priorités la réflexion liée au dispositif destiné à favoriser l'installation dans les zones les moins bien desservies, singulièrement les zones rurales, de ces professions libérales, singulièrement du médecin généraliste, a fortiori quand on sait qu'un des enjeux majeurs, singulièrement avec le transfert de compétences, est de pouvoir densifier la collaboration et le maillage des différents intervenants du secteur de la santé autour du médecin généraliste qui reste quand même le médecin de première ligne, le premier contact. Qu'il s'agisse des kinés, des ergos, des infirmiers et autres, il y a vraiment, si on veut favoriser une prise en charge optimale des patients, un enjeu de première ligne et de proximité à devoir mieux prendre en considération et certainement renforcer.

Pour revenir à la question du cadastre à proprement parler, il est vrai que, en janvier 2014, une matinée a rassemblé tous les acteurs de la médecine générale de Wallonie en ces murs du Parlement wallon pour qu'ils puissent exprimer leurs préoccupations, leurs intérêts et aussi les perspectives liées à l'exercice de leur profession.

Chaque groupe parlementaire a d'ailleurs eu l'occasion de les entendre.

Lors du dernier salon des mandataires, en février 2014, l'administration a également présenté aux autorités locales un état de la situation, en vue d'attirer leur attention sur cette préoccupation en termes de pénurie sur base des données de l'INAMI, mais aussi des perspectives en fonction de l'âge des médecins généralistes. Vous y avez d'ailleurs fait allusion.

Le cadastre des prestataires et établissements de soins existe déjà. Il s'agit de COBRA, géré par la plateforme eHealth. Dernièrement, un accord est intervenu entre les administrations qu'il alimente pour en faire une banque Carrefour commune. Un plan de travail a aussi été établi et il en découle l'organisation d'un groupe de travail afin d'identifier qui est à l'origine de quelle donnée, pour en assurer la plus grande fiabilité. Il n'y a rien de pire que de ne pas alimenter une base de données à chaque fois, postulant que c'est l'autre qui le fait. Finalement, tout le monde se reportant la responsabilité, personne ne s'en charge.

Il s'agit aussi de répondre au contraire de chacune des entités administratives, notamment en termes

d'historique lié au financement des acteurs à un moment donné.

Ensuite, une fois les questions de fond traitées et tranchées via le fonctionnaire dirigeant, les techniciens informatiques proposeront les solutions techniques et évalueront les coûts et les délais, afin que les décisions puissent être adoptées à chacun des niveaux.

De son côté, eHealth s'est engagé à maintenir l'hébergement de la banque de données et le *call center* pour répondre aux questions des utilisateurs. Le travail est donc entamé. Vous l'avez compris, Monsieur le Député, bien que les modalités soient déjà bien définies et que des collaborations aient déjà été établies, il faut maintenant nourrir cette banque de données, l'alimenter. C'est le travail de fonds qui est en cours de réalisation actuellement.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Daele.

**M. Daele** (Ecolo). - Merci Monsieur le Ministre. En effet, la situation est insatisfaisante. Tous les échos que l'on peut avoir sont ceux-là. Actuellement, si COBRA existe, il ne répond pas aux besoins de cadastre réaliste qui doit être mis à jour en permanence. Les médecins doivent également pouvoir être vraiment partie prenante pour avoir une mission de mise à jour permanente.

**QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE  
FINANCEMENT DU TRANSFERT DES VOILETS  
A1 ET A3 DU BUDGET DES MOYENS  
FINANCIERS DES HÔPITAUX (BMF) VERS LES  
RÉGIONS »**

**QUESTION ORALE DE M. DESTREBECQ À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE  
DÉFICIT DES HÔPITAUX »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Tzanetatos, sur « le financement du transfert des volets A1 et A3 du budget des moyens financiers des hôpitaux (BMF) vers les Régions » ;
- de M. Destrebecq, sur « le déficit des hôpitaux ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

**M. Tzanetatos** (MR). - Monsieur le Ministre, je ferai un préambule assez bref.

La sixième réforme de l'État a prévu de transférer une série de compétences du Fédéral vers les Régions. Parmi ces compétences, un volet important sur les hôpitaux et plus particulièrement sur les infrastructures et l'équipement a été transféré aux Régions. Si les compétences ont été transférées au 1er juillet 2014, on sait que l'enveloppe budgétaire sera transférée au 1er janvier 2016 afin de ne pas mettre à mal les investissements inscrits dans le calendrier 2006-2015.

L'enveloppe transférée du Fédéral vers les Régions serait de 581 millions d'euros, soit près de 9 % du total du BMF. Or, il apparaît que la Région n'aura pas l'obligation de consacrer l'entièreté de cette enveloppe au secteur hospitalier.

Au vu de ces éléments et de vos récents travaux budgétaires, pouvez-vous nous dire si un plan d'investissements pluriannuel dans les hôpitaux est prévu pour succéder au plan 2006-2015 qui avait été mis en place par le Fédéral ? Pouvez-vous nous dire si les 581 millions d'euros transférés à la Région seront alloués entièrement au secteur hospitalier ? Enfin, pouvez-vous nous dire si la politique de « lissage » annoncée au niveau des investissements de la Région wallonne aura un impact sur les investissements prévus dans le secteur hospitalier dans les années à venir ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Destrebecq pour poser sa question.

**M. Destrebecq** (MR). - Monsieur le Ministre, en complément de mon collègue, je me baserai sur un rapport de Belfius qui démontre que quatre hôpitaux sur dix sont déficitaires et que les marges bénéficiaires des autres fondent comme neige au soleil. La conclusion du rapport est qu'il devient urgent de modifier le mode de financement des institutions hospitalières.

On le sait, la matière est répartie entre le Fédéral, qui conserve le financement des frais de fonctionnement, et les entités fédérées qui auront en charge celui des bâtiments et équipements.

Or, en la matière, la DPR est assez inquiétante puisqu'elle mentionne essentiellement la mise en place d'un cadastre des infrastructures qui doit permettre « d'appréhender les besoins futurs en vue d'élaborer un plan de construction applicable et fondé sur une vision de cette politique au niveau de tout le territoire régional, en favorisant les coopérations, afin d'éviter une dispersion des moyens et en veillant à l'accessibilité aux soins en milieu rural ».

L'intention est assurément louable, mais le calendrier pose problème, car les difficultés financières se posent dès à présent. C'est maintenant qu'il faut agir !

Avez-vous déjà programmé la mise en place de ce cadastre ? Si oui, quand celui-ci sera-t-il établi ? Sinon, pourquoi ? Dans l'attente de ce cadastre, quelles

initiatives avez-vous déjà prises pour solutionner les problèmes de financement des hôpitaux ?

Des économies pourraient être réalisées sans diminuer la qualité des soins, par la mise en place d'une collaboration entre hôpitaux d'un même périmètre géographique. Je ne doute pas que, dans un souci de vitesse et d'efficacité, vous avez déjà réuni une table ronde des représentants du secteur hospitalier pour mettre en place cette collaboration. Des pistes ont-elles déjà été dégagées ? Quelle économie la collaboration entre hôpitaux permettrait-elle ?

Je l'ai dit, la matière se répartit entre la Région et le Fédéral. Un dialogue est-il mis en place entre entités ? La collaboration entre hôpitaux se cantonnera-t-elle au sein de la Wallonie ou est-il envisagé de l'étendre avec les centres hospitaliers de Bruxelles et de Flandre ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Messieurs les députés, fin septembre, la Banque Belfius a communiqué les résultats de sa désormais traditionnelle – puisque je pense que c'était la vingtième du genre, si je ne m'abuse – étude MAHA, portant sur la santé financière des hôpitaux généraux. Cette édition 2014 portait sur les résultats de 2013.

Globalement, soyons clairs, les résultats ne sont pas bons. Ils sont en détérioration depuis plusieurs années. Au niveau belge, 40 hôpitaux sur 92 présentent un résultat courant négatif à l'exercice 2013, soit 43 % des hôpitaux. Le résultat courant des hôpitaux wallons est tout juste à l'équilibre, soit 0 % du chiffre d'affaires, avec une différence entre les hôpitaux privés associatifs qui présentent un résultat légèrement positif de 0,7 % du chiffre d'affaires et les hôpitaux publics qui présentent, pour leur part, un résultat négatif de -0,9 % du chiffre d'affaires. Bref, ce n'est pas Byzance.

Quand on analyse ces résultats plus en détail, on constate deux éléments importants. Les activités des services hospitaliers qui constituent les activités de base d'un hôpital, le personnel infirmier, les soignants, l'hôtellerie, et cetera, présentent une perte de 5 % en moyenne en pourcentage des produits, de même que les consultations affichent une perte de quasi 8 %. D'autre part, la situation – c'est aussi un enseignement – est très différente quand on la regarde hôpital par hôpital. On a des données macros agréées qui ne sont pas folichonnes, mais c'est dire quand on fait l'analyse au cas par cas que certains ont des déficits bien au-delà de ceux-ci.

J'ai eu l'occasion de m'exprimer lors de la présentation de cette étude MAHA devant le secteur hospitalier fin septembre et cela m'a permis de rappeler ma préoccupation, mais aussi ma volonté d'utiliser les leviers dont dispose désormais la Région wallonne pour

encourager les collaborations entre les hôpitaux, mais pas seulement les encourager, je vais y revenir.

Pour rappel, le financement des hôpitaux relève de l'autorité fédérale. La sixième réforme de l'État a transféré aux entités fédérées les compétences en matière d'infrastructures hospitalières et de normes d'agrément. Par contre, la programmation, le financement et ce que l'on appelle les caractéristiques de base d'un hôpital, liées à la législation organique, la loi sur les hôpitaux, en ce compris les volumes de personnel, restent bien de la compétence fédérale.

Les leviers dont nous disposons sont donc limités, mais diablement importants.

Conscient du problème, le précédent Gouvernement fédéral a mis en route une réflexion sur la réforme du financement des hôpitaux. Ce processus de réforme du financement des hôpitaux va être poursuivi par le Gouvernement fédéral actuel, semble-t-il, qui conserve plus de 90 % du financement des hôpitaux, que ce soit via le budget des moyens financiers, les honoraires médicaux et les autres frais.

Compte tenu des compétences partagées entre l'État fédéral et les entités fédérées, nous attendons du Gouvernement fédéral qu'il agisse en concertation avec les entités fédérées. Je ne doute pas que chacun de vous deux se fera un relais utile à cet égard.

Pour ce qui concerne mes compétences, nous réaliserons dans le courant de l'année 2015 un cadastre des infrastructures hospitalières en collaboration avec les différents représentants du secteur. Cette analyse doit permettre de mieux connaître l'état du parc hospitalier, afin d'appréhender les besoins futurs basés sur une politique favorisant les coopérations pour éviter la dispersion des moyens. La simplification de certaines normes d'agrément pourrait également s'avérer utile pour favoriser le rapprochement entre hôpitaux.

Que des économies puissent être réalisées sans diminuer la qualité de soins par la mise en place d'une collaboration renforcée et d'une meilleure répartition des tâches entre hôpitaux me semble être une évidence. Toutefois, il faut se garder de toute conclusion hâtive quant à l'ampleur des économies qui pourraient être réalisées de la sorte.

Le secteur – ce n'est pas à vous que je dois le dire – est extrêmement complexe. Pour ce qui concerne les économies d'échelle, le secteur s'est déjà inscrit partiellement et spontanément dans cette démarche, puisque depuis quelques années, des rapprochements tantôt des groupements hospitaliers, tantôt des fusions à proprement parler se sont déjà développés d'initiative, aboutissant à de meilleures collaborations entre hôpitaux sous un même pouvoir organisateur.

Citons, à titre d'exemple, le Centre Hospitalier de Wallonie picarde, le Centre Hospitalier Epicura, le

Centre hospitalier chrétien à Liège ou le Grand Hôpital de Charleroi.

Par ailleurs, plusieurs centrales d'achats ou de marchés, pour favoriser les appels d'offres communs, ont pu voir le jour. Je rappellerais, pour ce qui concerne l'étude MAHA de Belfius, qu'elle porte uniquement sur les hôpitaux généraux et universitaires en Belgique. Les hôpitaux psychiatriques et par extension les maisons de soin psychiatrique qui y sont liées font l'objet d'une étude MAHA séparée qui sera présentée au secteur des hôpitaux psychiatriques par Belfius début novembre.

Ces dernières années, la situation financière des hôpitaux psychiatriques prise globalement est moins préoccupante que celle des hôpitaux généraux, mais ce n'est pas pour cela qu'il faudra s'en désintéresser.

Je dirais que, plus globalement, l'heure est venue à devoir modifier le paysage des hôpitaux en Wallonie et probablement en Belgique de manière générale, mais certainement en Wallonie. Les premières déclarations de Mme De Block, mon homologue en charge de la Santé au niveau fédéral, ont été plutôt dans le sens conforme à ce que j'ai déjà pu esquisser depuis ma prise de fonction, à savoir une volonté d'être dans un mouvement de plus large spécialisation. Je pense que l'on doit avoir l'audace, durant cette législature, par conviction certainement et, si pas, par nécessité, vu la raréfaction des moyens budgétaires, d'entamer une réforme audacieuse du paysage hospitalier wallon, à l'instar de ce que l'on a fait en matière d'enseignement où, à un moment donné, on s'est dit : « Faisons une réflexion par bassin scolaire pour éviter, au-delà des réseaux libre, officiel ou autres, d'être toujours dans un même pré carré avec quatre ou cinq options similaires où il y a deux pelés et trois tondu qui les suivent. ». On a tous dit : « Il faut rationaliser, fédérer ». Cela a été la volonté aussi dans les infrastructures scolaires pour le partage des salles de sport, et cetera.

Je pense que ce qui a été à l'impulsion de la réflexion en matière de bassins scolaires, on doit l'avoir aussi en matière de bassins de soin, bassins de vie. Je trouve qu'il est normal, légitime et indispensable d'offrir, par bassin de vie, une capacité de prise en charge rapide pour les soins urgents, critiques, les problèmes aigus.

Quelqu'un qui a un traumatisme particulier, qui a une fracture, qui subit un accident routier ne peut pas se permettre de dire : « Je dois faire 60 kilomètres pour pouvoir avoir une prise en charge ».

Cette première ligne à chaud doit se concevoir dans une démarche de proximité. C'est un enjeu important, y compris dans les zones rurales. Une fois que l'on est dans la phase à froid – sans faire de lien avec ArcelorMittal – il est évident que, quand on rentre dans la phase de traitement d'une pathologie, d'un suivi particulier, d'analyses ou de tests complémentaires qui doivent s'opérer, on doit être davantage dans une

démarche de réseau de soins et ne pas nécessairement estimer que c'est dans le village d'à côté que la totalité des traitements doivent pouvoir s'opérer.

On n'aura plus la capacité financière, de toute manière, de pouvoir investir dans des équipements hospitaliers qui sont, par nature, extrêmement coûteux, partout. On ne pourra plus avoir, dans un même endroit, tout le monde qui souhaite faire de l'oncologie, qui veut faire de la cardiologie, qui veut de la néonatalogie, et cetera. Il faut donc une réflexion par réseau de soins, en sachant que cela permettra de fédérer, au-delà des piliers historiques, des structures hospitalières, en sachant aussi que les enjeux ne sont pas les mêmes selon les pathologies. Il est clair que le bassin de soins n'est pas le même quand on parle de cardiologie que quand on parle de protonthérapie. C'est évident.

Il faut donc avoir une réflexion à double étage. La proximité est indispensable pour avoir des qualités de soins urgents pour la prise en charge rapide. Ensuite, lorsque vient la phase à froid, il faut effectivement davantage tendre vers des synergies, des économies d'échelle et donc des spécialisations des établissements, ce qui permettra aussi, sur le plan de la qualité des soins opérés, d'avoir une masse critique d'actes suffisants.

Souvenez-vous, dans la presse, il y a quelque temps, l'inter-mutuelle, l'interfédérale des mutualités – je ne sais plus son nom exact – avait fait une analyse démontrant, pour deux pathologies particulières, qu'il y avait une corrélation entre le volume de prestations qui était réalisé, le nombre d'actes dans un hôpital et la qualité du suivi et du traitement. Il faut aussi pouvoir en tenir compte.

Je pense que c'est un peu le défi qui nous attend pour les prochaines années, mais certainement et jamais au détriment de la qualité des prestations qui vont devoir être fournies.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Tzanetatos.

**M. Tzanetatos (MR).** - Monsieur le Ministre, j'ai le regret de constater que je n'ai eu aucune réponse à mes trois questions. Vous avez mis le doigt sur une problématique qui est certes au cœur des discussions actuelles, à savoir « qu'en est-il du regroupement des hôpitaux en vue d'effectuer des économies ? ». Effectivement, ce regroupement des hôpitaux, les professionnels du secteur n'ont pas attendu de politique, puisque vous avez cité différents exemples. Vous n'avez pas cité l'ISPPC que vous êtes venu visiter samedi. L'ISPPC a également fusionné différents hôpitaux. Cette problématique de regroupement, en fonction du bassin de vie, en fonction du réseau de soins, ne répond pas à ma question de savoir s'il y a une enveloppe et de voir si celle-ci va être diminuée de 581 millions d'euros ou si elle va être réaffectée.

Si on ne touche pas à l'affectation de ce budget, il y

aura la problématique que vous avez évoquée, qui répond plus à la question de mon collègue, M. Destrebecq. J'aimerais avoir au moins une réponse précise sur cette enveloppe.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je reconnais, à l'égard de M. Tzanetatos, que ma réponse s'est davantage concentrée sur les questions de M. Destrebecq que les siennes.

Je vais revenir vers vous pour la précision relative aux 581 millions d'euros. Je n'ai pas de difficulté de clarifier les données là-dessus.

S'agissant de la question de savoir si les lissages vont concerner cela ou non, je voudrais simplement mettre en perspective la question du lissage.

Parler du lissage pour participer à l'effort de guerre, cela ne veut pas dire que l'on reporte dans le temps une série d'investissements. Il y a une série d'investissements qui ont été prévus et programmés, mais qui, factuellement, aujourd'hui, soit parce que les permis d'urbanisme ont eu du retard, soit parce qu'il y a eu des contestations ou autres, ne pourront pas se réaliser l'année où ils étaient prévus. Cela permet alors comptablement d'envisager la liquidation des moyens, non plus sur l'année  $x$ , mais sur l'année  $x+1$  ou  $+2$  en fonction de l'état d'avancement du dossier.

Quand on parle du lissage, on n'est pas en train de dire que l'on prend de l'argent que l'on gèle ou reporte. Simplement, l'état d'avancement d'une série de dossiers est tel qu'en réconciliant leur état d'avancement sur le terrain par rapport au moment où il était prévu d'engager budgétairement les sommes, on arrive à lisser dans le temps et donc faire une économie. C'est tout à fait différent.

Pour les 581 millions d'euros, de manière précise, je vous reviens sans problème via un petit courrier dans les jours qui viennent.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Destrebecq.

**M. Destrebecq** (MR). - Monsieur le Ministre, je vais vous surprendre, mais personnellement, je suis ravi de votre réponse ô combien libérale. Je ne peux qu'aller dans votre sens.

*(Réaction de Mme la Présidente)*

C'est probablement vrai.

Néanmoins, je dirais que – et ce n'est pas le pot après les fleurs – c'est dommage de devoir encore attendre 2015 pour commencer ce cadastre. Je trouve

que la situation est telle que, s'il y avait moyen d'accélérer un peu, ce ne serait pas plus mal.

Au-delà du discours que j'ai apprécié, j'espère que l'on passera à l'étape suivante, c'est-à-dire aux actes, et ce de manière rapide. Je peux vous confirmer, comme vous nous l'avez demandé très agréablement, que je ne manquerai pas de faire passer votre message, votre demande, votre sollicitation à votre collègue, la ministre qui est en charge de ces compétences au niveau fédéral.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Juste un élément. Je suis heureux que ma réponse vous ait plu. Je ne sais pas si c'est le sens libéral. C'est le bon sens en tout cas qui prévaut.

*(Rires)*

En l'occurrence, je pense qu'il y a un enjeu important sur lequel j'aimerais travailler l'année prochaine. En effet, 2015, on y sera très vite, dans deux mois et demi, on aura déjà les cotillons. Cet enjeu, c'est – je ne dis pas que je vais y arriver, je n'ai pas d'accord gouvernemental encore sur le sujet, mais c'est une piste que je souhaiterais explorer – la capacité d'accroître les garanties hospitalières pour enclencher aussi le mouvement de réalisation d'une série de travaux d'infrastructures hospitalières.

On sait qu'aujourd'hui, de mémoire, on avoisine à peu près 72 millions d'euros de garantie hospitalière. Or, en portant ce seuil bien plus haut, on a la capacité d'avoir un effet enclencheur, amplificateur des investissements en matière hospitalière. C'est aussi une piste à devoir traiter, mais il faut encore le faire dans un cadre qu'Eurostat et l'ICN puissent évidemment valider.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA  
CONDAMNATION DE L'AGENCE WALLONNE  
POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES  
HANDICAPÉES (AWIPH) PAR LE TRIBUNAL  
CIVIL D'ARLON »**

**QUESTION ORALE DE MME MOINET À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA  
CONDAMNATION DE L'AGENCE WALLONNE  
POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES  
HANDICAPÉES (AWIPH) PAR LE TRIBUNAL  
D'ARLON ET LA PROBLÉMATIQUE DU  
DOUBLE DIAGNOSTIC »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Crucke, sur « la condamnation de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (AWIPH) par le Tribunal civil d'Arlon » ;
- de Mme Moinnet, sur « la condamnation de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (AWIPH) par le Tribunal d'Arlon et la problématique du double diagnostic ».

La question orale de M. Crucke est retirée.

La parole est à Mme Moinnet pour poser sa question.

**Mme Moinnet (cdH).** - Monsieur le Ministre, je vais vous parler de Laurent.

Laurent est un jeune handicapé mental de 29 ans. Il est hébergé dans un centre pour handicapés appelé « Point d'Eau » à Grumelange, village situé dans la commune belge de Martelange. Laurent y est accueilli depuis six ans.

Il se fait que son état mental s'est considérablement aggravé ces derniers mois. Sa maladie mentale nécessite maintenant des soins psychiatriques adaptés. Laurent a déjà connu plusieurs séjours dans des centres psychiatriques. Ces centres estiment cependant que Laurent ne répond pas aux normes pour l'accepter dans leur établissement. Il se fait que l'ASBL Point d'eau ne peut, elle non plus, apporter à Laurent les soins adaptés à son cas. En effet, Point d'Eau n'est pas un hôpital psychiatrique ou une prison. Elle ne pouvait continuer à garder Laurent attaché à son lit en raison de l'aggravation de son état depuis trois mois.

Le problème de Laurent réside dans le fait qu'il

souffre d'un double diagnostic, c'est-à-dire qu'il souffre d'un handicap mental lié à des troubles du comportement.

En Belgique, sur 150 000 personnes qui présentent un handicap mental, 50 000, soit le tiers, seraient touchées par des troubles psychiatriques avec des crises courtes, mais d'une violence relativement élevée.

Ces personnes à double diagnostic ne trouvent que rarement des lieux d'hébergement qui leur conviennent. En effet, les structures du secteur du handicap mental et les structures psychiatriques ne procurent pas les mêmes soins et ne sont pas adaptées pour traiter les deux handicaps conjointement.

En Belgique, seuls quatre hôpitaux ont développé une unité « double diagnostic » : à Manage, Leuven, Gand et Anvers.

Se sentant démunie face à cette situation, l'ASBL Point d'Eau a poursuivi l'AWIPH en justice et le tribunal civil d'Arlon a prononcé en référé, le 10 octobre dernier, une ordonnance à l'encontre de l'AWIPH.

L'agence a été condamnée à tout mettre en œuvre pour trouver à Laurent un centre d'hébergement aussi adapté que possible à son état. Elle a, par ailleurs, été condamnée à payer, à titre d'astreinte et à dater de 6 semaines après la signature de l'ordonnance, la somme de 300 euros par jour de retard à la mise en exécution de cette condamnation avec un maximum de 60 000 euros.

Cette ordonnance remet donc à l'agenda politique cette problématique très sensible du double diagnostic. En effet, les structures AWIPH n'étant pas adéquates en matière de soins psychiatriques et les structures psychiatriques étant peu adaptées aux personnes porteuses d'un handicap, tant les familles que les services se trouvent fort démunis face aux personnes présentant à la fois déficience mentale et pathologie mentale.

Monsieur le Ministre, quelle est la position de l'AWIPH face à ce type de problématique ? S'estime-t-elle compétente pour trouver des solutions concrètes à de tels cas très complexes ?

D'autre part et pour rappel, l'article 273 du Code wallon de l'action sociale et de la santé confie à l'AWIPH une mission générale de coordination et d'information. Sur cette base, l'AWIPH assume notamment, de manière permanente, les fonctions de base suivantes :

- aider les personnes handicapées et leur famille à formuler des demandes conformes à leurs besoins ;
- permettre l'accès des personnes handicapées aux services adéquats ;
- assurer une offre de services conforme aux besoins des personnes handicapées. Et,

finalement, faciliter l'expression collective des besoins et des attentes des personnes handicapées et leur famille, des institutions et de leurs travailleurs.

Mes questions sont les suivantes et j'en termine. Si du côté de l'ASBL demandeuse, on dit se réjouir de cette décision du tribunal, qu'en est-il de la position de l'AWIPH ?

Quelles conséquences cette ordonnance du tribunal civil d'Arlon va-t-elle maintenant avoir sur la politique wallonne d'accueil et d'hébergement de la personne handicapée dans notre Région ?

De quelle manière l'AWIPH va-t-elle s'attacher à mettre en place des moyens d'action pour que les personnes dites « à double diagnostic » puissent bénéficier d'une prise en charge qui réponde à leurs besoins spécifiques ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, bien que l'on ne puisse évoquer des cas individuels, je vais quand même répondre sur l'enjeu plus large qui est celui du double diagnostic.

Il est vrai que l'AWIPH a été condamnée à trouver à la personne handicapée concernée un centre d'hébergement adapté à son état et une astreinte de 300 euros par jour si une solution n'est pas trouvée dans les six semaines de la signification de l'ordonnance.

C'est une première, en ce qui concerne l'agence, d'être confrontée à une telle condamnation. Néanmoins, si ce type de démarche en justice n'est pas une première, puisqu'une affaire similaire avait déjà été jugée en 2009 par le tribunal des référés de Verviers qui avait souligné, je cite : « L'Agence était compétente pour agréer les services, mais ces derniers étaient souverains en matière d'admission, en manière telle qu'elle ne peut effectuer aucun placement contraint ». L'AWIPH compte évidemment interjeter appel du jugement du tribunal d'Arlon.

L'Agence mène une réflexion, aujourd'hui, dans le cadre de la réalisation d'actions de son plan d'entreprise concernant les personnes à besoins complexes, visant à apporter des réponses concrètes à ces situations au travers des deux volets. D'une part, en envisageant la création d'unités à encadrement renforcé, pouvant accueillir des personnes à double diagnostic, présentant de façon permanente ou récurrente, en raison de leur profil ou de leur pathologie, des troubles très graves du comportement. D'autre part, en créant des unités de crise, visant une réduction de ces symptomatologies, grâce à un apaisement de la personne et pour permettre à l'environnement de retrouver les sources internes indispensables à la reconstruction d'une prise en charge

adéquate. Il est également nécessaire d'outiller les intervenants des services existants afin d'éviter les exclusions d'office. Ces réflexions sont menées, actuellement, en collaboration avec des représentants du secteur handicap et du secteur psychiatrique.

Il est vrai que cet enjeu du double diagnostic est très important. La réponse que nous y apportons en Wallonie reste encore insatisfaisante. J'ai encore été sensibilisé à cet enjeu il y a quelques semaines seulement.

À titre informatif, sachez qu'en 2013, par exemple, la cellule des cas prioritaires de l'AWIPH a dénombré 174 demandes urgentes, ce qui est un chiffre plus ou moins constant depuis 2003.

Par ailleurs, début 2014, l'Agence a réalisé un travail d'analyse des listes d'attente des services d'accueil et d'hébergement pour adulte, pour finir par identifier 275 personnes en ordre administratif et demandeuses d'une solution.

Vous évoquez, enfin, la liste unique en cours d'élaboration, aujourd'hui, à l'Agence. Pour rappel, le principe de cette liste est d'être un outil informatisé, sous forme de listing de noms des personnes adultes en recherche active ou en attente réelle, d'une solution d'accueil ou d'hébergement. Ce listage sera élaboré en fonction de l'urgence des situations et les services auront comme obligation minimale, au niveau de l'admission, d'accueillir une personne figurant sur cette liste. Pour les aider dans ce processus, une série de tris devrait être possible afin de faciliter les recherches, notamment par zone géographique, par régime souhaité, par critère de mobilité – la personne est-elle en chaise roulante ou non ? – ou par catégorie de handicap.

Ainsi, les services auront accès à l'entièreté de la liste, mais pourront activer des filtres afin de rationaliser leur recherche de candidats.

Quant à l'alimentation de la liste, elle se fera impérativement par le biais d'un canevas d'admission commun, étape nécessaire pour les personnes pour y figurer, mais sur un canevas dynamique, notamment pour permettre à la personne de modifier son contenu à tout moment.

En outre, elle constituera un gain de temps et d'énergie pour les familles dans le lourd parcours que peut parfois représenter la recherche d'une solution adéquate, puisque les informations du canevas seront potentiellement accessibles à l'ensemble des services d'accueil et d'hébergement.

Il s'agit donc d'un outil qui ne dispense pas du travail humain, de la rencontre et du soutien des personnes handicapées et de leur famille et qui, j'insiste, ne résout pas le problème du manque de solution. Il permettra, par contre, une meilleure gestion de l'offre et de la demande au bénéfice des personnes handicapées, des familles, des services et de l'administration.

C'est, en outre, un outil statistique qui permettra de disposer d'informations plus précises sur les demandes réelles de solutions d'accueil ou d'hébergement, notamment.

L'Agence travaille à présent à son informatisation et a entrepris, parallèlement, des démarches auprès de la Commission de la vie privée, la question de la diffusion au service d'informations concernant les personnes se devant d'être réfléchie dans ce cadre.

J'espère avoir pu apporter quelques compléments d'information, même s'il est vrai que, singulièrement sur la question du double diagnostic, il y a encore du travail à faire et donc des champs à labourer dans les mois et les années qui viennent !

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Moinnet.

**Mme Moinnet** (cdH). - Je vous remercie Monsieur le Ministre. Je prends bien note que l'AWIPH compte interjeter appel à cette ordonnance du tribunal d'Arlon.

Je vous remercie aussi pour les informations concernant les listages avec filtres qui seront réalisés et l'informatisation de ceux-ci. Je pense qu'il faut insister sur l'efficacité des unités de diagnostic qui peuvent apporter une réponse adéquate aux patients dits « à double diagnostic ».

On parle ici de « métier de cœur » et je pense que l'humanisation de toutes ces données doit être prise en compte dans le traitement de ce double diagnostic qui est vraiment problématique chez nous.

**QUESTION ORALE DE MME WAROUX À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA  
GESTION DU RISQUE EBOLA »**

**QUESTION ORALE DE MME DEFRAIGNE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES  
MESURES PRÉVENTIVES FACE À L'ÉPIDÉMIE  
DU VIRUS EBOLA »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Waroux, sur « la gestion du risque Ebola » ;
- de Mme Defraigne, sur « les mesures préventives face à l'épidémie du virus Ebola ».

La parole est à Mme Waroux pour poser sa question.

**Mme Waroux** (cdH). - Monsieur le Ministre, le

virus Ebola, qui fait dramatiquement parler de lui depuis plusieurs mois vu l'ampleur de l'épidémie en cours en Afrique de l'Ouest, inquiète, y compris dans nos contrées et de plus en plus au sein de la population.

La probabilité de son arrivée chez nous était annoncée comme « extrêmement faible » par les médias durant l'été. En ce début octobre, le discours change pour devenir plus alarmiste. Selon une étude américaine, la probabilité d'avoir une contamination en Belgique avant la fin octobre serait de 10 %, avec une réduction de 80 % du trafic aérien vers les pays touchés par le virus et de 40 % avec un trafic aérien à sa capacité maximale. D'autres chiffres sont avancés.

Qu'en est-il réellement ? Disposons-nous de statistiques à jour pour connaître notre exposition aux risques ?

Concernant les mesures de protection, des contrôles des passagers sont réalisés dans le pays de départ avant l'embarquement. Outre la prise de température qui s'avère parfois peu fiable, ces contrôles semblent se baser essentiellement sur la bonne foi des passagers. Or, en sachant que l'embarquement leur sera refusé s'ils déclarent avoir été en contact avec un patient atteint d'Ebola, ceux-ci peuvent être tentés de mentir, comme ce fut le cas avec un voyageur sur le sol américain.

Des contrôles sont enfin envisagés à l'arrivée des passagers sur le sol belge. Néanmoins, la détection d'une contamination en période d'incubation est problématique, puisque cette période d'incubation couvrirait 21 jours.

Monsieur le Ministre, confirmez-vous ces dispositions ? Savez-vous si de nouvelles mesures sont en réflexion ?

Quant à l'équipement de nos infrastructures hospitalières, notre pays ne dispose pas de laboratoire de détection ni d'unité de niveau 4 permettant d'éviter une contamination via le sang ou les fluides corporels. Si un cas venait à se déclarer dans notre pays, quelle est la procédure à appliquer ? Sera-t-il pris en charge par un hôpital universitaire, par l'hôpital militaire de Neder-Over-Heembeek – même si on a dit que ce ne serait pas le cas – ou bien dirigé vers un pays voisin – Italie, Allemagne, Angleterre ou France – disposant de lits de niveau 4 ?

En amont de ce dispositif, les médecins généralistes et les services d'urgences des hôpitaux wallons sont-ils sensibilisés et formés à la détection de cette fièvre hémorragique ? Aux États-Unis, de faux malades, évoquant les symptômes typiques d'Ebola, sont envoyés dans les hôpitaux pour tester la réactivité du personnel soignant, et en même temps rassurer la population sur le niveau de préparation du pays. Sans aller jusque-là, avons-nous mené une campagne d'information auprès des professionnels susceptibles d'être confrontés à un

cas infecté ?

Les récents événements semblent rassurants, puisque le personnel de l'institut psychiatrique les Marronniers à Tournai, qui a eu un cas suspect revenant de Guinée, a pu compter sur les conseils de l'infectiologue du CHwapi pour prendre les mesures adéquates au sein de l'institution.

Monsieur le Ministre, j'ai parfaitement conscience du fait que la gestion des épidémies est, tout à fait logiquement d'ailleurs, une compétence fédérale dans la mesure où les virus ne connaissent pas les frontières. C'est justement dans ce même ordre d'idée que s'est constitué un Risk Management Group, groupe de gestion de risque impliquant le Fédéral et les entités fédérées, afin de coordonner les efforts en la matière. Avez-vous été associé à ce groupe ? Êtes-vous tenu informé de l'évolution de la situation ? La nouvelle Ministre de la Santé fédérale, Mme Maggie de Block, a annoncé un renforcement de la lutte contre le virus. Savez-vous en quoi il consiste, à part la désignation d'une coordinatrice ?

Monsieur le Ministre, d'avance je vous remercie de nous faire part des informations en votre possession. Sans céder à un vent de panique inutile, il me semble opportun de connaître le niveau de préparation de notre Région à ce risque inquiétant.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Defraigne pour poser sa question.

**Mme Defraigne (MR).** - Monsieur le Ministre, quand j'ai déposé ma question, Mme la Ministre fédérale n'avait pas encore désigné de coordinatrice fédérale. Je peux souscrire à toutes les questions qui ont été posées par ma collègue précédemment.

J'aurais voulu savoir comment vous vous inscrivez dans cette coordination fédérale. Comment la Région wallonne va prendre des mesures et quelles concertations ont lieu ?

J'avais aussi une autre question plus précise. Il y a un *screening* des bagages, des passagers qui reviennent à l'aéroport de Zaventem, fort bien, mais qu'en est-il des aéroports régionaux ? On n'en parle pas. Il y a quand même des connexions. Il y a des compagnies cargo – vous allez me dire qu'elles ne vont peut-être pas nécessairement de ce côté-là – des *connecting fly*, des transits à la fois par Bruxelles et des passagers qui peuvent aller ensuite à Charleroi, il y a l'aspect cargo.

J'aurais voulu savoir comment nos aéroports régionaux allaient fonctionner et si un *screening* allait intervenir. Il ne faut pas seulement regarder les vols qui vont vers les zones touchées en Afrique de l'Ouest, il y a également des connexions dans toute l'Europe qui peuvent se recouper. Quand on voit la vitesse de propagation de l'épidémie – ma collègue l'a rappelé – pendant l'été il n'y avait pas trop de craintes à avoir. Des

spécialistes ont dit il y a trois semaines : « Le virus sera en Belgique avant le 20 octobre ».

Nous y sommes. Il est vraiment utile que vous puissiez faire le point sur les mesures prises par la Région wallonne.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Mesdames les députées, merci pour vos interrogations. Il est vrai que c'est à travers ces questions que nous aurons l'opportunité de faire le point sur cette thématique qui agite pas mal l'actualité.

Il n'existe pas beaucoup de statistiques chiffrant le risque d'une exposition de la Belgique à la maladie d'Ebola. L'étude américaine chiffrant une probabilité de 40 % d'avoir une contamination en Belgique avec un trafic aérien maintenu à sa capacité maximale se base sur un modèle mathématique. Il convient d'être prudent au niveau de son interprétation. Les résultats fournis ne sont que des probabilités et les auteurs de l'étude mettent en évidence beaucoup de faiblesses dans leurs chiffres. En effet, le manque de données disponibles en provenance des régions touchées les a amenés à faire beaucoup d'hypothèses et d'approximations. Pas de panique inutile.

Le *Risk Assessment Group* – RAG – et le *Risk Management Group* – RMG – ont été créés en Belgique en 2007 en application du Règlement Sanitaire International. Le RSI a pour objectif de mettre en place des actions de santé publique afin d'éviter la propagation des maladies, d'assurer une protection contre ces maladies, de les combattre et d'y réagir. Face à une menace de santé publique, le *Risk Assessment Group*, qui rassemble différents experts, des médecins épidémiologistes de l'Institut scientifique de Santé Publique et des membres des entités fédérale et fédérées, évalue le risque pour la santé publique et recommande une série de mesures en réponse à ce risque. Le *Risk Management Group*, qui rassemble des décideurs des entités fédérale et fédérées ayant la compétence santé, prend les décisions nécessaires suite à ces recommandations et coordonne les différentes actions notamment pour la gestion du risque. Comme vous le savez, depuis quelques jours, la coordination nationale pour le risque Ebola a été confiée aux docteurs Erika Vlieghe et Daniel Reynders par la nouvelle ministre des Affaires sociales et de la Santé publique du Gouvernement fédéral.

Jusqu'à présent, le *Risk Assessment Group* évalue le risque d'exposition à Ebola comme étant faible en Belgique, mais pas exclu.

Le Premier ministre a déclaré ce 19 octobre dernier sur un plateau de télévision que le contrôle de

température des passagers en provenance de pays endémiques d'Ebola arrivant sur le sol belge sera désormais instauré. S'il l'a dit, c'est que c'est vrai. Ce type de mesure ne réduit cependant pas à zéro le risque d'avoir un cas d'Ebola en Belgique. En effet, le temps d'incubation de la maladie est de 21 jours au maximum. La possibilité existe qu'une personne prenne des antipyrétiques avant et/ou durant le vol ou qu'une personne ne signale pas ou cache, comme vous l'avez dit Madame Waroux, avoir été en contact avec une personne atteinte d'Ebola, cela affaiblit fortement la portée de ce dispositif.

En Belgique pour le moment, il n'existe pas encore de solutions concernant la prise en charge d'un cas confirmé, car nous ne disposons pas d'un laboratoire P4. Le malade sera soit transféré à l'étranger soit gardé dans un hôpital tertiaire belge – hôpital disposant d'un médecin référent en infectiologie, de chambres avec sas, au mieux à pression négative, et d'un laboratoire de niveau L3. Trois hôpitaux belges, dont l'Hôpital Saint-Pierre à Bruxelles, se sont dits prêts à accueillir ces cas suspects.

Concernant l'information aux soignants de notre pays, différents documents ont été envoyés à tous les médecins belges – médecins généralistes et hôpitaux. Un avis du Conseil Supérieur de la Santé a été envoyé et publié en juin 2014 de même qu'une procédure opérationnelle élaborée par l'Institut de Santé publique et le SPF Santé publique. Ces documents ont permis sans aucun doute de sensibiliser et de préparer les médecins à cette problématique. De plus, une information simplifiée à destination des médecins généralistes est en cours d'élaboration au niveau de la cellule de surveillance des maladies infectieuses de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui continue à assumer sa mission pour le compte de la Wallonie pendant la phase transitoire de transfert des compétences.

Dans l'immédiat, aucun autre renforcement n'est prévu à notre connaissance pour la lutte contre le virus, mais la situation étant revue très fréquemment par les différentes autorités de santé publique, il n'est pas exclu que d'autres mesures soient mises en place dans les jours ou semaines qui viennent. La Région wallonne et mon département sont évidemment en permanence connectés avec ce qui se passe au Fédéral.

Plusieurs recherches sont en cours concernant un vaccin contre Ebola, au Canada, en Angleterre. Il n'y a actuellement pas de recherches en Wallonie pour ce type de vaccin puisque, je le rappelle, il n'y a pas de laboratoire P4.

Pour tout médicament y compris les vaccins, le délai entre le début de la recherche et la commercialisation prend souvent plusieurs années. Les différentes phases de tests cliniques doivent être respectées ; parmi celles-ci, les tests effectués sur les animaux puis sur les humains afin d'analyser les effets secondaires, la toxicité

et l'efficacité du produit.

Un délai de six mois pour rendre disponible un vaccin dépend de l'avancement des recherches en cours. Pour l'instant, les seuls tests effectués sur un petit groupe d'êtres humains l'ont été tout récemment. Il est dès lors très difficile de donner un délai précis de disponibilités. En effet, lorsque son efficacité aura été établie et seulement à ce moment-là, il faudra encore un certain laps de temps pour produire le vaccin à grande échelle.

Quoi qu'il en soit, ce délai signifie surtout qu'il faut se tourner vers d'autres mesures pour lutter contre l'extension de la maladie dans les pays endémiques et donc agir massivement sur la prévention.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Waroux.

**Mme Waroux** (cdH). - Monsieur le Ministre, on voit que la question est maintenant vraiment prise en conscience. De mon sentiment, on sait qu'il y a une crainte croissante dans la population. Les gens s'adressent à nous en posant beaucoup de questions. Il y a même un effet de panique disant que l'on a qu'à laisser les Africains entre eux et couper toute liaison. On en arrive à des positions assez effrayantes par rapport à l'approche presque égoïste de certains citoyens. Il y a aussi le sentiment de chaos qui vient de ce qui s'est passé de façon assez consternante en Espagne ou aux USA, où des manques de mesures flagrants ont été révélés. Il n'y avait donc pas de sentiment de gestion de la question. C'est vrai qu'il y a cette notion de virus qui est à quelques heures de vol de nous.

Si dans le menu des avions, on ajoute toute une série de médicaments, ce n'est peut-être pas prévu... C'est tout ce souci de l'incubation et la durée d'incubation dont il faut absolument être conscient. Un dernier élément rassurant, c'est ce qui se passe au Sénégal, qui continue à être une plateforme de réception des médecins et de gestion. Ils ont l'air de maîtriser la question. On a aussi intérêt à les aider là-bas. Plus on les aidera là-bas sur place, plus on s'aidera nous-mêmes.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Defraigne.

**Mme Defraigne** (MR). - Monsieur le Ministre, merci pour vos réponses. Vous ne m'avez pas répondu sur la question des aéroports régionaux, sauf erreur de ma part.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je vous confirme ne pas vous avoir répondu sur cette question.

**Mme Defraigne** (MR). - J'ai bien vu. C'était donc une bonne question, pertinente. Voulez-vous peut-être me répondre par écrit ?

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la

Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je n'ai pas omis de vous répondre volontairement.

**Mme Defraigne (MR).** - Vous ne connaissez pas la réponse ?

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Non, j'étais distrait et j'avoue que je n'avais pas noté la question.

**Mme Defraigne (MR).** - Je ne vous crois pas.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - À côté de cela, je n'ai aucun problème à vous revenir spécifiquement avant la fin de cette semaine avec une réponse écrite sur cet aspect-là, le temps que je consulte les administrations respectives, pour ne pas improviser une réponse.

**Mme Defraigne (MR).** - Comment fait-on ? Je vous reformule la question par écrit ou note-t-on au compte rendu que vous vous engagez à me répondre ?

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je vous écrirai de toute manière avant la fin de la semaine, mais si vous voulez augmenter votre statistique, vous pouvez poser la question tout à l'heure et je vous répondrai...

**Mme Defraigne (MR).** - Je n'accorde pas d'importance à ces statistiques, je ne m'occupe pas de cela. De toute façon, il paraît que cela ne compte plus. On ne va pas faire du travail inutile. Ce qui m'intéresse c'est la réponse. Je vous ferai confiance alors. Si vous ne me répondez pas, je saurai que vous n'êtes pas digne de confiance.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - J'aurai droit à une réprimande ou à une sanction.

**QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA  
CONSOMMATION D'ALCOOL ET LES  
RÉPERCUSSIONS SUR LA SANTÉ EN MILIEU  
ÉTUDIANT À LOUVAIN-LA-NEUVE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Legasse à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la consommation d'alcool et les répercussions sur la santé en milieu étudiant à Louvain-la-Neuve ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

**M. Legasse (PS).** - Madame la Présidente, avant

toute chose, je voudrais préciser que cette question n'a rien à voir avec la situation personnelle, même si j'apprécie un verre de temps en temps.

Monsieur le Ministre, la semaine dernière à l'occasion des 24 heures vélo de Louvain-la-Neuve, il y a eu une campagne publicitaire de la société Jupiler. À l'occasion de celle-ci, une ASBL Univers Santé ainsi que les autorités académiques se sont étonnés de cette campagne de promotion d'un groupe brassicole sur le Campus. Sans nullement remettre en question le caractère festif de l'évènement, vous vous en doutez, il est néanmoins utile de poser la question de l'information des étudiants confrontés à des messages tout à fait contradictoires sur le sujet.

Dans un tel cas, une concertation avec les brasseurs et une autre firme de produits alcoolisés a-t-elle été prévue ? De quelle marge de manœuvre dispose le Gouvernement wallon dans ce domaine ? Comment concilier au mieux la fête et la responsabilisation des participants et organisateurs en ce qui concerne plus précisément les conséquences sur la santé à court terme ?

Il n'est pas ici question de juger, mais au contraire de trouver le juste équilibre en ne mettant pas en danger la santé des participants par la juxtaposition de messages contradictoires proposés aux étudiants et aux jeunes de façon générale.

J'ai lu que vous jugiez l'action regrettable. Dans son communiqué, le groupe InBev a assuré que cette campagne ne vise pas à inciter à une consommation irresponsable. Vous me permettez d'en douter, j'imagine que vous également. J'attends de votre part des réponses et une réaction autre.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, c'est vrai que depuis plusieurs années, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, chacune selon leurs compétences, subventionnent notamment l'ASBL Modus Vivendi, par exemple dans le cadre des Quality Nights.

C'est un projet qui vise à améliorer le bien-être des personnes qui sortent dans les lieux de fêtes, à Bruxelles ainsi qu'en Wallonie. Dans chaque lieu labellisé, on trouve toute une série de services : de l'eau gratuite, des préservatifs, des bouchons d'oreilles à prix modiques, des brochures d'infos sur la santé, une capacité d'alerte rapide en cas de circulation de drogues à haut risque, du personnel sensibilisé à la réduction des risques et aux premiers secours, et cetera.

Chaque lieu labellisé est reconnaissable à sa borne présente à l'entrée. En signant officiellement une charte de bien-être en milieu festif, les responsables de ces

organisations ont choisi de s'engager sur base volontaire à en faire plus pour les personnes qui fréquentent leurs soirées.

Pour ce qui concerne les 24 heures vélo de Louvain-la-Neuve, comme vous le savez sans doute, cette année, pour la première fois, tout alcool autre que la bière était interdit à la vente sur le site. C'est sans doute une bonne mesure, même si elle ne résout pas tout, par exemple, les habitudes de *binge drinking*, parfois à l'insu de tout contrôle possible. On ne peut par ailleurs que regretter toute publicité de brasseurs à messages contradictoires et ambigus et dont – probablement le fait du hasard – le calendrier coïncide avec un tel évènement, même si ceux-ci restent dans les limites légales.

Soyons clairs, c'est tout sauf le fruit du hasard, on est bien d'accord là-dessus. Je trouve que c'était peu approprié alors je n'ai pas lu le communiqué d'InBev, mais s'il prétend que ce n'est pas pour inciter à la consommation déraisonnable... Probablement que leur caractère généreux n'a pas été suffisamment mis en évidence, puisque c'est bien la première fois qu'une campagne de pub est faite pour un produit pour éviter d'inciter à le consommer.

L'ASBL Univers Santé mène depuis plusieurs années, avec de nombreux partenaires, en promotion de la santé, en prévention, des actions de sensibilisations et de réductions de risques au sein du milieu étudiant de l'UCL, par exemple, la mise en place de l'opération Stadiers.

Je vous souligne ici à la fois les efforts et les investissements des Universités, des Hautes Écoles, des associations, des cercles étudiants et des régionales, conscients, depuis plusieurs années aussi, des ravages de l'alcool, parfois jusqu'à des apogées dramatiques. Souvenons-nous de décès survenus également sur le site de l'UCL, ils ont été conscientisés et ont enclenchés une série d'actions de prévention. Incontestablement, le message qui a été diffusé récemment était en pleine contradiction avec cette volonté et ce travail de fond.

En matière de promotion de santé, de prévention et de réduction de risques liés à l'alcool, l'approche doit être multisectorielle et impliquer les différents niveaux d'autorités et d'organisateur de tels évènements. Ce n'est que dans une telle concertation que chaque niveau responsable dans la limite de ses mandats et de ses prérogatives légales pourra proposer des actions visant, à court, à moyen et à long termes, à réduire les dégâts et les drames liés à une consommation excessive d'alcool et singulièrement avec le transfert des compétences en matière d'assuétude et autres.

Il faudra avoir une vraie réflexion parce que l'addiction à l'alcool devient un phénomène de plus en plus prégnant auprès de notre jeunesse et il y a de quoi s'en inquiéter.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Legasse.

**M. Legasse (PS).** - Monsieur le Ministre, je me réjouis de la fin de votre intervention tout particulièrement par rapport au fonds des assuétudes et à la consommation d'alcool chez les plus jeunes. En ma qualité de bourgmestre également, je dois constater cette même problématique dans ma commune. J'attends donc de voir ce qui sera initié par le fonds des assuétudes. Je vous remercie.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*(Suite)*

**Mme la Présidente.** - Chers collègues, j'aimerais discuter avec vous de la poursuite de nos travaux et vous proposer quelque chose. Nous arrivons à la question n° 28 du volet « aide aux personnes » que je vous propose de démarrer, mais il faut que nous ayons un peu de temps pour nous sustenter.

Sachant que nous devons revenir à 14 heures. Nous pouvons considérer que 45 minutes pour manger sont suffisantes. Nous poursuivons nos travaux jusque 13 heures 15. Cette proposition vous convient-elle ? Vous pouvez contacter les collègues qui sont censés intervenir dans vos groupes respectifs s'ils ne sont pas présents.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

*(Suite)*

### QUESTION ORALE DE MME TROTTA À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES RÉPONSES À APPORTER À L'ÉVOLUTION DE LA SANTÉ MENTALE EN WALLONIE »

### QUESTION ORALE DE MME VIENNE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ACCROISSEMENT DES TROUBLES ÉMOTIONNELS ET LES SUITES PLURIDISCIPLINAIRES À Y APPORTER »

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Trotta, sur « les réponses à apporter à l'évolution de la santé mentale en Wallonie » ;
- de Mme Vienne, sur « l'accroissement des troubles émotionnels et les suites pluridisciplinaires à y apporter ».

La question de Mme Vienne est retirée.

La parole est à Mme Trotta pour poser sa question.

**Mme Trotta (PS).** - Monsieur le Ministre, l'Institut scientifique de Santé publique a publié le 30 septembre dernier les résultats du premier volet de l'enquête de santé 2013 intitulé « santé et bien-être ». J'aborderai ici uniquement la santé mentale, car l'enquête révèle des résultats interpellants.

Concernant tout d'abord les troubles émotionnels – à savoir les troubles anxieux, les troubles dépressifs et les troubles du sommeil – leur prévalence au sein de la population de 15 ans et plus a fortement augmenté au cours de ces dernières années. Ce constat vaut pour toutes les Régions du pays, mais tout de même plus en Wallonie et à Bruxelles. Les jeunes de 15 à 25 ans, auparavant relativement préservés de ce type de troubles, sont maintenant eux aussi concernés par l'augmentation constatée par l'enquête.

Un autre constat interpellant – il y a clairement un lien avec les troubles que je viens d'évoquer – c'est celui relatif à la consommation de médicaments psychotropes – somnifères et/ou calmants. Les citoyens wallons sont proportionnellement plus nombreux que les citoyens des deux autres Régions à consommer des antidépresseurs. Par ailleurs, au niveau belge, l'utilisation d'antidépresseurs a progressé au cours de ces 15 dernières années : de 3,9 % de consommateurs en 1997 on est passé à 7,6 % en 2013.

Que ce soit pour les troubles émotionnels ou la consommation de psychotropes, les femmes sont plus concernées que les hommes. C'est d'autant plus vrai pour la médication après l'âge de 65 ans. Les conditions sociales s'avèrent parfois déterminantes également.

Les problèmes de santé mentale sont pour certaines personnes un sujet tabou. Une personne en souffrance peut aussi être dans le déni. Pourtant, il est primordial d'en parler. Il faut faire des efforts pour déstigmatiser la santé mentale, et aider les personnes qui ont des difficultés psychiques et psychologiques à franchir le pas d'une prise en charge.

La Déclaration de politique régionale prévoit en particulier d'apporter des réponses rapides au mal-être des jeunes. C'est d'une importance cruciale. Selon le Thermomètre Solidaris de mai 2013, c'est un adolescent sur cinq qui va mal, voire très mal, en Belgique francophone. Nous devons prendre le problème à bras-le-corps. Mais il ne faut pas oublier les autres, je pense par exemple aux aînés, en ce qui concerne l'utilisation de psychotropes.

La politique wallonne de santé mentale va connaître un bouleversement relativement important suite à la sixième réforme de l'État. Quoi qu'il en soit, pouvez-vous nous faire part de vos priorités en matière de politique de santé mentale ? Quelles initiatives comptez-vous prendre à court et moyen termes ? Quelles

réponses allez-vous apporter à l'augmentation des troubles émotionnels et de la consommation de psychotropes en Wallonie ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je vous remercie pour votre question qui me permet d'aborder une double thématique importante à mes yeux.

C'est un fait : la prévalence des troubles émotionnels, mais également la consommation de médicaments psychotropes, augmente de façon alarmante, les deux maux étant fréquemment mais pas systématiquement liés. Si ce constat est généralisé dans nos pays industrialisés, et avérés pour la Belgique selon les observations de l'Institut scientifique de Santé publique, nous devons admettre que la Belgique francophone est particulièrement exposée. Ceci nous place devant un défi énorme.

Au préalable, cependant, il importe de préciser que tous ces chiffres issus de l'enquête de santé sont à prendre avec prudence et nécessitent un temps d'analyse, car ce type d'enquête est une enquête déclarative qui n'est pas exempte de biais. De plus, la compréhension de termes comme « dépression » ou « anxiété » par la population ne correspond pas toujours – pas souvent – à la définition médicale, bien précise par ailleurs, de ces pathologies. La réunion de ces troubles dans une catégorie unique de « troubles émotionnels » nécessite donc une analyse plus fine.

En Région wallonne, 13 % des hommes et 20 % des femmes manifestent un trouble dépressif, ce qui représente une hausse considérable par rapport aux chiffres de 2008, respectivement 7 % et 13 %.

En Région wallonne, 9 % des hommes et 14 % des femmes manifestent des symptômes de troubles anxieux. Enfin, la fréquence des troubles anxieux a clairement augmenté en Wallonie – 11 % – par rapport aux autres années d'enquête – 7-8 %.

En Région wallonne, 35 % des femmes et 27 % des hommes éprouvent des problèmes de sommeil.

Quant à la consommation de médicaments psychotropes – tous types confondus – dans la population belge âgée de 15 ans et plus, elle a augmenté de manière linéaire et significative entre 1997 – 10 % – et 2004 – 15 % – mais elle n'a plus progressé entre 2004 et 2013.

Cette évolution est observée pour la consommation de sédatifs au niveau national et dans les trois régions du pays. Si l'on observe une baisse significative de la proportion de personnes qui utilisent des sédatifs entre 2008 et 2013 à Bruxelles et en Wallonie, en Flandre par

contre, la proportion de consommateurs de sédatifs reste stable entre 2008 et 2013. Quant au pourcentage de consommateurs d'antidépresseurs, il poursuit sa croissance selon un modèle d'évolution dit « linéaire ». En Région wallonne, 19 % de la population de 15 ans et plus consomme des médicaments psychotropes et les femmes sont plus nombreuses – 23 % – à en consommer que les hommes. Cela reste des chiffres inquiétants.

La Wallonie voit ses compétences en matière de santé mentale s'élargir. C'est donc d'une vision claire, à la fois globale et prospective, mais réaliste, qu'elle doit se doter pour répondre et faire face aux exigences de la santé, au sens de l'OMS.

Beaucoup d'acteurs wallons sont quotidiennement à l'œuvre pour répondre aux besoins des personnes, de tous les groupes d'âge, en souffrance sur le plan émotionnel. Ce ne sont pas uniquement les professionnels de la santé qui sont sollicités pour agir, loin s'en faut. Ceci me permet de vous dire que, selon la conception que j'en ai, la santé mentale est un bien transversal. Les secteurs de l'éducation, de l'action sociale, de la culture, du logement, de la justice et je dirais presque même du politique sont traversés par les challenges du bien-être et du mal-être. J'aurai à cœur de sensibiliser et de convoquer mes collègues sur nos ambitions communes en matière de mieux-être !

En ce qui concerne l'approche transversale de la santé, un dialogue politique sur les déterminants sociaux de santé a été organisé en janvier 2013 par le SPF Santé publique et a rencontré un vif succès auprès des différentes administrations, dont de nombreuses wallonnes. Suite à cela, un groupe de travail a été créé au sein de la Commission interdépartementale du développement durable du fédéral de façon à profiter de la transversalité déjà mise en place dans cette structure. Les activités de ce groupe de travail sont présidées par le SPF Santé publique et par l'Institut fédéral du développement durable.

En juin 2013, la conférence interministérielle Santé publique donnait le mandat à ce groupe de travail de rédiger pour fin 2014 un plan d'actions pour diminuer de moitié les inégalités sociales de santé d'ici 2050.

Ce plan d'action national sera proposé à la conférence interministérielle Santé publique de la fin de l'année. Le Département du développement durable au Secrétariat général du SPW et l'Observatoire wallon de la Santé à la DGO5 suivent la création de ce plan pour la Wallonie et étudient la meilleure façon de procéder pour que la Wallonie soit en mesure de suivre les actions transversales qui seront prises et identifiées dans ce plan et dont elle aurait une part de responsabilité et de levier d'action.

J'espère avoir, de la sorte, répondu à vos questionnements.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Trotta.

**Mme Trotta (PS).** - Je remercie M. le Ministre pour cette réponse complète. Les chiffres sont très inquiétants et il y a cette hausse considérable par rapport à 2008. Le défi est énorme, mais les chiffres sont à prendre avec prudence. Il faut analyser aussi bien que possible tous ces chiffres.

Monsieur le Ministre, vous avez rappelé qu'il y a énormément d'acteurs qui œuvrent déjà dans ce milieu, mais les politiques peuvent aussi impulser des politiques en ce sens. Pour cela, nous avons Mme la Ministre de l'Éducation et de la Culture en Communauté française et en Fédération Wallonie-Bruxelles. J'espère aussi que des synergies seront mises en œuvre à ce niveau.

J'attendrai les conclusions du plan d'action national fin 2014 et je suppose qu'en fonction de ses conclusions vous mettrez des choses en place pour réduire du mieux que possible ces chiffres inquiétants.

Je reviendrai vers vous par la suite pour vous réinterroger sur le sujet.

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'AIDE À  
DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR) »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) ».

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

**M. Daele (Ecolo).** - Monsieur le Ministre, vous le savez, la situation du secteur de l'aide à domicile se dégrade en général, dans le milieu rural en particulier. Les services ADMR – Aide à Domicile en Milieu Rural – tirent la sonnette d'alarme.

En effet, depuis le 1er janvier 2014, 250 ménages n'ont pu être aidés faute de moyens.

L'ADMR réclame l'augmentation du nombre d'heures d'aide à la vie journalière subventionnées pour faire face au vieillissement de la population rurale wallonne.

Au cours des cinq dernières années, le nombre d'heures subventionnées par la Région wallonne a connu une progression mineure, avec un gel en 2014 et une stagnation possible pour 2015 et 2016. Cette progression est insuffisante en regard du vieillissement de la population.

Donc, faible progression du nombre d'heures, stagnation actuelle et en cinq ans, le nombre de personnes aidées de plus de 90 ans a doublé. Elles représentent actuellement 10 % des bénéficiaires de l'ADMR. En 2030, les plus de 65 ans vont représenter 31 % de la population belge et l'espérance de vie va passer de 76 à 80 ans pour les hommes et de 82 à 84 ans pour les femmes en Wallonie.

Il y a également une augmentation constante du rythme de l'intervention dû notamment aux maladies chroniques et à la complexité de certaines pathologies, que ce soit au niveau hebdomadaire ou quotidien. Dans les années à venir, l'ADMR va donc devoir aider plus de personnes et plus fréquemment.

L'augmentation du nombre d'heures subventionnées est d'autant plus justifiée qu'il faut également tenir compte des impacts croisés de la politique hospitalière, de la politique en matière de soins psychiatriques, du manque de places en maison de repos et maison de repos et de soins. En effet, le raccourcissement de la durée des séjours hospitaliers, le prix et le manque de places en institution conjugués au souhait d'une majorité de personnes de vivre à domicile le mieux et le plus longtemps possible augmentent la pression sur l'aide à domicile. Sans une augmentation annuelle du nombre d'heures subventionnée de 2,5 %, l'ADMR ne pourra plus répondre aux demandes d'aide de certaines familles et de leurs proches.

Monsieur le Ministre, par rapport à cela, pouvez-vous me préciser quelle est la position du Gouvernement wallon par rapport au nombre d'heures subventionnées ? Comptez-vous soutenir ce secteur qui sera de plus en plus sollicité à l'avenir ?

Quelles sont les perspectives à l'issue du conclave budgétaire ? Quelles sont vos pistes budgétaires non pas uniquement pour les semaines, mais les années qui viennent pour savoir ce qu'il va advenir de l'aide à domicile ? Le contingent d'heures va-t-il augmenter ou pas ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, vos questions sont légitimes, mais vous n'aurez pas réponse à tout dès à présent.

Vous mettez en avant les difficultés que connaît l'ADMR et, à travers ce service, plus globalement le secteur tout entier, pour pouvoir répondre aux besoins d'une population de plus en plus âgée en matière d'aide à domicile.

On sait en effet que les besoins vont augmenter dans les prochaines années – c'est une réflexion globale que nous souhaitons mener – ils se feront sentir non seulement en termes de prestations en aides familiales,

mais également en aides ménagères ou en garde à domicile.

Une de mes préoccupations est d'œuvrer à une meilleure articulation entre les services agréés d'aide aux familles et aux aînés, mais aussi avec le secteur des titres-services.

Plus largement, c'est avec tous les secteurs connexes qui participent au maintien à domicile que je souhaite pouvoir optimiser la coordination et la concertation.

Des rencontres avec les différents partenaires se mettent actuellement en place. Les fédérations des SAFA du secteur privé ont été rencontrées pas plus tard que ce lundi et différentes pistes sont amenées à devoir être analysées notamment en termes d'impacts budgétaires. C'est pour cela que je disais que vos questions étaient légitimes, mais que vous n'auriez pas tous les éléments de réponse à ce stade parce qu'on est en pleine concertation avec les acteurs dont on écoute actuellement les questionnements et les pistes de solutions qui ne sont pas nécessairement les mêmes de l'un ou de l'autre. Mais on va en tout cas regarder à ce qu'il est possible d'envisager parce que c'est incontestablement un créneau dans lequel il faut investir.

J'ai été très surpris, il y a quelques mois, quand j'ai eu connaissance d'une étude évoquant qu'un quart des personnes actuellement en maisons de repos disposent d'une autonomie suffisante pour rester chez elles à condition de disposer d'un maillage d'aide et de soins à domicile.

Cela pose la question de l'accessibilité y compris à ces soins et à ces aides. Il y a la question financière, cruciale à cet égard, mais un des dossiers majeurs sur lesquels on doit travailler est celui de l'aide et du maintien à domicile – plus largement d'ailleurs, du statut de l'aidant proche. Parce que l'on réfléchit souvent sur les services à octroyer à la personne bénéficiaire, la personne aidée, mais pour qu'une personne puisse être accompagnée et avoir quelqu'un à ses côtés, il faut que l'on réfléchisse aussi aux conditions à créer pour permettre à l'aidant proche d'être présent.

Bref, il est nécessaire d'avoir une réflexion de fond, mais aussi de réviser en profondeur le barème des contributions financières demandées aux bénéficiaires, mais en s'assurant de la neutralisation financière des effets de cette révision sur la situation des services et sur l'accessibilité pour les personnes. L'objectif n'est pas que tout se répercute sur elle.

Voilà une vaste réflexion entamée, c'est incontestablement un gros chantier, mais c'est un chantier qui me paraît être indispensable.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Daele.

**M. Daele** (Ecolo). - Je fais les mêmes constats que

M. le Ministre. C'est un secteur essentiel à plusieurs titres. D'une part, parce que cela répond à un besoin clair : des personnes souhaitent rester le plus longtemps chez elles avec l'aide adéquate. L'autre constat est qu'un quart des personnes qui sont en maisons de repos pourraient ne pas y être. Alors qu'il y a des listes d'attente impressionnantes dans les maisons de repos, il y a potentiellement un quart de lits qui pourraient ne pas être utilisés. On sait que l'augmentation du coût à lits constants est de 7 % et la Wallonie, en termes de budgets, ne saura déjà probablement pas faire face à cette augmentation de coût de 7 %. Dans la Déclaration de politique régionale, on voit que vous prévoyez des lits supplémentaires. Je me demande, si on continue cette politique de lits – les lits existants plus les lits à créer que vous souhaitez créer – ce qu'il va rester pour l'aide à domicile.

J'ai de grandes craintes que l'aide à domicile ne soit laissée pour compte au final de cette législature. J'entends les constats que vous faites, j'entends vos ambitions et j'espère qu'au final on pourra arriver à une aide concrète pour ces secteurs parce que cela permet d'aider plus de personnes à moindre coût – c'est la logique financière – mais aussi humainement de pouvoir répondre à des besoins et aux attentes des personnes qui souhaitent rester plus longtemps chez elles.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES  
CONCLUSIONS DU COMITÉ DES DROITS DES  
PERSONNES HANDICAPÉES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les conclusions du Comité des droits des personnes handicapées ».

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

**M. Daele (Ecolo).** - Monsieur le Ministre, le 3 octobre dernier, le Comité des droits des personnes handicapées des Nations unies a publié un rapport cinglant pour la Belgique en termes d'intégration des personnes handicapées.

Ce rapport dénonce notamment les longues listes d'attente pour bénéficier du soutien de services d'intégration ainsi que le manque d'accessibilité aux établissements publics ou relevant du public.

Le jour même, un communiqué du GRIP, une organisation non gouvernementale émanant directement des personnes handicapées, a demandé à la Belgique d'aller dans le sens des recommandations formulées par

le comité et de développer un plan d'intégration global.

Ces conclusions s'inscrivent dans le cadre de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, qui est contraignante et dont l'application est surveillée par le Comité des droits des personnes handicapées. La Belgique a remis un premier rapport à la mi-2011 sur la mise en œuvre de cette convention. Les 18 et 19 septembre derniers, le comité a interrogé à Genève des représentants de la Belgique avant de publier ses conclusions.

Le comité s'inquiète notamment du fait que, dans notre pays, les personnes handicapées sont trop souvent renvoyées vers des circuits propres tels que des maisons de soins collectives, un enseignement spécialisé ou des entreprises de travail adapté.

Les établissements de soins sont trop souvent considérés comme la seule solution durable et il n'y a pas assez d'information sur les possibilités de continuer à vivre au sein de la société et dans la communauté. De plus, les personnes ont très peu de choix pour une autonomie de vie étant donné le manque d'investissement et l'insuffisance des services d'assistance personnelle.

Dans ce rapport, il est instamment recommandé à la Belgique de : « Mettre en place un plan d'action du handicap à tous les niveaux de l'État qui garantisse l'accès aux services de vie autonome pour les personnes handicapées afin qu'elles puissent vivre dans la communauté. Ce plan doit faire disparaître les listes d'attente existantes, et veiller à ce que les personnes handicapées aient accès à des ressources financières suffisantes et à ce que les établissements publics ou accueillant du public de la Région wallonne soient accessibles aux personnes handicapées ». Le GRIP rejoint cette recommandation et appelle toutes les autorités compétentes du pays à mettre en place et à exécuter un tel plan.

Outre toutes les autorités compétentes du pays, vous vous occupez de la Région wallonne. Je vous questionne, vous, pour savoir comment vous interprétez ce rapport et ces recommandations. Ces recommandations, outre le fait que vous les interprétiez, comment allez-vous les appliquer ? Comment allez-vous les mettre en œuvre, en collaboration avec vos homologues tant de la Fédération Wallonie-Bruxelles que des autres niveaux de pouvoir concernés, puisqu'un plan global ne s'applique pas qu'à la Wallonie ?

Comment allez-vous être moteur pour instaurer un plan d'action global ? Si vous souhaitez vous inscrire dans cette vision, quelle sera votre méthode de travail ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur

le Député, j'ai bien pris connaissance des observations finales concernant le rapport initial de la Belgique de juillet 2011 et des recommandations du Comité des droits des personnes handicapées adoptées à Genève à sa 166e séance, le 1er octobre 2004, concernant la mise en œuvre de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par la Belgique le 2 juillet 2009 et entrée en vigueur le 1er août de la même année.

Sur le plan global, les observations du comité invitent, à ce moment, le Gouvernement wallon à réaliser un état des lieux des actions réalisées et des mesures prises en application des différents articles de la CDPH et, plus largement, du cadre législatif antidiscrimination pour le motif handicap et, ensuite, à établir un plan d'action dans une perspective fondée sur les droits fondamentaux.

Compte tenu du champ éminemment transversal couvert par la CDPH, j'estime que les deux principaux instruments wallons pour réaliser cette étude et proposer le plan d'action sont l'AWIPH et la Direction interdépartementale de la Cohésion sociale du Service public de Wallonie.

J'ajoute qu'en tant que ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, je compte, au sein même de mon cabinet, créer une cellule de concertation permanente pour que les actions que j'entame au regard de mes diverses compétences intègrent, dès les premières phases de leur réalisation, la dimension de handicap. En cela, je pense rejoindre votre question que je résume en trois volets.

Tout d'abord, à la nécessaire et suffisante allocation de ressources financières, matérielles et humaines aux personnes en situation de handicap elles-mêmes pour favoriser leur maintien dans les milieux naturels de vie et aux divers services d'assistance personnelle qui les soutiennent, elles et leurs aidants proches. Je rappelle qu'en 2010, l'AWIPH a lancé un appel à projets s'inscrivant dans la volonté de soutenir les personnes présentant des déficiences intellectuelles dans leur souhait de vivre en autonomie dans le logement de leur choix. Il s'agit du projet « Logement encadré novateur ».

Au cours du second semestre 2012, l'AWIPH lançait un appel à projets aux services intéressés à développer des activités citoyennes, à veiller à l'épanouissement et au bien-être des volontaires et à les encadrer.

Soulignons que les services qui offrent des solutions de répit sont également indispensables pour les personnes handicapées et leurs proches en offrant un break qui leur permet de souffler, de prendre du recul. Actuellement en Wallonie, on est encore à un niveau inférieur à celui que l'on devrait atteindre en termes de service de répit. C'est un enjeu important. Peut-être y a-t-il matière à s'inspirer des dispositions qui ont été prises il y a quelques années en Région bruxelloise en la

matière.

Qu'il s'agisse ici de garde à domicile, d'accueil temporaire, de dépannage en situation d'urgence, leurs formes sont multiples, mais ce sont des services indispensables. Pour répondre à une demande croissante, l'AWIPH a encouragé la création de nouveaux services. Dans le cadre du budget « Initiatives spécifiques », un appel à projets a donc été lancé en septembre 2008.

Les services en milieu de vie n'ont pas été oubliés, tant les services d'aide précoce que les services d'accompagnement ont été renforcés. Une attention particulière à l'après-parent a été réservée et les moyens pour ces services ont été doublés. Les budgets d'assistance personnelle ont également été renforcés et ce sont plus de 450 personnes qui en bénéficient. De plus, l'AWIPH a, dès juin 2011, entamé une grande réflexion sur l'accueil de jour. Le résultat de cette réflexion a abouti à l'approbation du Gouvernement wallon d'un projet d'arrêté réformant profondément le mode de subventionnement des services d'accueil de jour en termes de simplification des procédures, de souplesse et de flexibilité dans les modalités autorisées pour l'accueil des personnes handicapées, de responsabilisation des services en appliquant le principe de confiance.

Les efforts pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société sortent cependant du champ d'action strict de l'AWIPH. Celle-ci a donc, sous la précédente législature, passé ou renouvelé des accords de coopération avec l'ONE, l'Enseignement, le FOREm, le secteur du logement, des initiatives que j'entends poursuivre dans l'optique dite du *mainstreaming* dictée par la CDPH.

De plus, un décret visant à l'insertion d'une dimension handicap dans les contrats de gestion des organismes d'intérêt public a été voté.

Ensuite, relativement à l'accessibilité, à commencer par les bâtiments publics et ouverts au public situés en Région wallonne. Je suis conscient que la participation des personnes handicapées à la vie communautaire passe par l'accessibilité initiée, de manière anticipative, pour tous les aménagements et constructions neuves et renforcées pour les lieux existants, selon le principe de l'accessibilité universelle poursuivi par la CDPH.

Afin de renforcer l'action pour une politique wallonne de l'accessibilité, je compte initier un groupe de travail transversal autour de la question en réunissant les cabinets ministériels de mes collègues en charge de l'aménagement du territoire, de la culture et du tourisme ainsi que le Commissariat général au tourisme et l'AWIPH. Ce groupe de travail sera notamment chargé d'apprécier l'ensemble des normes existantes en matière d'accessibilité, les recommandations ONU, récemment formulées suite à la présentation du rapport

intermédiaire à Genève en septembre 2014, les enjeux du CoDT, le décret Soleil, et cetera.

Enfin, vous faites allusion à un plan global au niveau de la Belgique et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La Belgique n'est pas le seul État fédéral à avoir ratifié la CDPH. Une concertation permanente est indispensable entre tous les niveaux de pouvoir. Comme je l'indiquais, elle existe déjà par le biais d'accords de coopération. Au niveau politique, la Conférence interministérielle et ses groupes de travail sont un outil à repenser en fonction des recommandations du Comité des droits des personnes handicapées et des récents transferts de compétence. Je compte m'y atteler.

Enfin, j'agirai en consultation, de manière désormais incontournable grâce à la CDPH, avec la société civile, représentée en Région wallonne par le CWASS – Conseil wallon de l'action sociale et de la santé – et de manière spécifique par la CWPH – Commission wallonne des personnes handicapées – ainsi que dans le respect des protocoles de collaboration passés avec le Centre interfédéral de l'égalité des chances.

J'espère de la sorte, Monsieur le Député, avoir répondu à votre question.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Daele.

**M. Daele** (Ecolo). - Monsieur le Ministre, j'ai plusieurs motifs de satisfaction.

Un plan d'intégration globale, c'est ambitieux. Le point de départ serait d'avoir une conférence interministérielle qui puisse fonctionner. Je ne peux pas vous en faire grief actuellement, le Gouvernement fédéral vient de se former.

Par contre, si vous pouviez en être le moteur, veiller à ce qu'ils puissent se réunir, travailler et aller dans le sens d'un plan d'intégration globale, que cela serait intéressant. Vous avez une cellule de concertation au sein de votre cabinet. Je peux peut-être vous suggérer de partager ce point essentiel avec votre collègue, M. Di Antonio.

Vous avez parlé d'analyser les normes. Beaucoup de normes existent déjà et les associations sont surtout inquiètes non pas de faire évoluer les normes, mais de faire appliquer celles qui existent maintenant. Je pense que l'enjeu est là : faire appliquer les normes existantes dans l'actuel CWATUPE, dans l'éventuel CoDT. Ce sera déjà un point très important. J'imagine que vous vous attendez à ce que je revienne plus précisément sur certains sujets dans les mois qui viennent.

**QUESTION ORALE DE M. DERMAGNE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA  
DISTRIBUTION DE PILULES  
CONTRACEPTIVES ET ABORTIVES PAR LES  
PLANNINGS FAMILIAUX »**

**QUESTION ORALE DE MME SALVI À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR  
« L'ANNONCE PAR L'ADMINISTRATION D'UNE  
RÉFORME DU FONCTIONNEMENT DES  
CENTRES DE PLANNING FAMILIAL »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Dermagne, sur « la distribution de pilules contraceptives et abortives par les plannings familiaux » ;
- de Mme Salvi, sur « l'annonce par l'administration d'une réforme du fonctionnement des centres de planning familial ».

La question de M. Dermagne est retirée.

Madame Salvi, souhaitez-vous poser votre question tout de suite ? Auquel cas, cela signifie que M. Dermagne ne pourra pas la poser. Souhaitez-vous peut-être attendre quelques instants ? Je n'ai pas plus d'information sur sa présence, donc je ne peux pas vous garantir qu'il sera ici dans quelques instants.

**Mme Salvi** (cdH). - Vous précédez toutes mes questions. Je n'étais pas du tout au courant qu'il était coincé dans une autre commission. Je ne vous cache pas que je comptais bien poser la question maintenant, vu mon humanisme bien connu et reconnu. Si l'on sait me dire qu'il arrive dans des temps certains, je suis d'accord de la postposer de quelques minutes.

*(Rires)*

**Mme la Présidente.** - Apparemment, c'est un peu compliqué de le souligner comme tel. Il est dans la commission de M. Furlan. Je vous propose d'avancer avec votre question, il obtiendra de toute façon, dans la réponse conjointe de M. le Ministre, les réponses qu'il voulait obtenir de lui.

La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

**Mme Salvi** (cdH). - Monsieur le Ministre, je ne ferai pas l'affront de rappeler ce que sont les centres de planning familial. Cependant, il me paraît important de rappeler combien ceux-ci constituent des lieux d'accueil où chacun, quel que soit son âge, peut obtenir un soutien, une aide sur toute une série de questions parfois

extrêmement sensibles telles que l'avortement, les maladies sexuellement transmissibles, les difficultés conjugales, l'adolescence, les relations parents-enfants, et j'en passe.

Nous avons été quelque peu surpris lorsque, il y a quelques semaines, l'administration wallonne voulait réformer le fonctionnement de ces centres de planning familial en réorganisant, d'une certaine manière, la distribution des pilules contraceptives et des pilules du lendemain, lesquelles ne pourraient dorénavant plus être distribuées qu'en pharmacie. Il est clair que lors de la dernière séance plénière de notre Parlement et à travers des questions d'actualité, cette question a été soulevée. Nous avons appris par l'entremise de votre collègue, M. le Ministre Di Antonio, que vous aviez été, comme nous, particulièrement surpris de cette annonce parue dans la presse. Mieux, vous ne sembliez même pas en être informé. Il semblait donc important de revenir, à l'occasion de notre commission, sur cet épisode en approfondissant un peu plus la réflexion. J'ai donc quelques questions à vous poser à ce sujet.

Tout d'abord, je souhaiterais savoir s'il s'agit d'un « couac », d'une erreur de communication ou s'il existe bel et bien une réforme qui est en voie de finalisation ou si cette réforme est aujourd'hui à l'état de réflexion. Je souhaiterais savoir si on a pu déterminer des objectifs pratiques et chiffrés d'une telle mesure. Je voudrais vous entendre plus personnellement sur le sujet, sur la sortie de la presse qui, in fine, a été décidée unilatéralement par votre administration sans informer sa hiérarchie. Je suppose qu'il y aura une suite à l'avis rendu par l'administration. Justement, suite à la réunion de concertation interne qui s'est tenue il y a quelque temps avec le secteur, vous avez dit vouloir optimiser le travail du secteur et la collaboration avec les partenaires naturels des plannings comme les médecins et les pharmaciens. Je voudrais donc vous entendre sur vos projets à court ou à moyen terme pour le secteur.

D'après mes informations, vous souhaitez, dans un avenir très proche, organiser une rencontre avec les membres de ce comité d'accompagnement afin d'évaluer les problèmes et de voir quelle solution on pouvait y apporter. Apparemment, certains avaient mis en lumière certains dysfonctionnements, notamment sur la possibilité dans certains centres de délivrer des pilules sans la présence d'un médecin. Y a-t-il un dysfonctionnement ? S'il y a un dysfonctionnement, cela conduit-il automatiquement à une réforme historique de la manière dont les centres de planning familial fonctionnent depuis 30 ans.

Je voudrais simplement savoir si vous avez pu rencontrer ces personnes, si cette réunion a déjà eu lieu et ce qu'il en est aujourd'hui.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot**, ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, il est clair que la problématique de la distribution contraceptive et de la pilule du lendemain par les centres de planning familial, d'une part, et du financement par la Région wallonne pour cette distribution, d'autre part, n'est pas une problématique récente.

Voici deux-trois éléments de remise en perspective historique.

En 2010, une convention pluriannuelle a été signée avec et par chacune des fédérations de centres de planning familial. Celle-ci portait sur les années 2010 à 2012 et fixait les contours des subsides attribués à un peu plus de 100 000 euros aux fédérations pour l'achat de pilules contraceptives, de pilules du lendemain et de préservatifs. Le cadre fixé visait la mise à disposition gratuite d'une contraception lors d'une consultation médicale. Un comité d'accompagnement a été mis sur pied pour évaluer les mesures prévues. La convention pluriannuelle pouvait être renouvelée sur base d'un avis favorable de ce comité. Cela n'a pas été le cas.

En effet, celui-ci a relevé plusieurs dysfonctionnements, notamment dans les pratiques de distribution des pilules contraceptives et des pilules du lendemain par les centres de planning familial en l'absence du médecin. C'est bien de cela qu'il s'agit, il n'a jamais été question d'interdire la distribution de pilules dans les centres de planning familial, mais de réfléchir aux modalités de celle-ci lorsque le médecin n'est pas présent. Légalement, seuls un médecin ou un pharmacien peuvent les délivrer, *confer* l'arrêté royal 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions des soins de santé.

Par ailleurs, nous sommes bien conscients de la difficulté à laquelle sont confrontés les centres de planning familial de s'attacher la collaboration d'un médecin et qu'il soit présent plusieurs fois par semaine au centre. Un groupe de travail a donc été mis sur pied et s'est réuni ce 1er octobre.

Des propositions ont été faites, notamment en termes de collaboration avec les pharmacies. Chacun reste bien conscient de la difficulté, surtout pour un public fragilisé, d'avoir accès à un moyen de contraception adapté et de la valeur ajoutée des centres de planning familial. Cela doit cependant se faire dans un cadre légal. L'objectif reste une accessibilité maximum à une contraception, c'est-à-dire une accessibilité financière et à la sécurité de la patiente.

Vous m'interrogez également sur le « couac » de la presse, je vais y revenir. C'est en ouvrant la gazette que j'ai appris cette sortie. Si je buvais du café, je l'aurais avalé de travers. En effet, je n'ai guère apprécié de découvrir par voie de presse l'opinion de la fonctionnaire dirigeante du département de la santé

alors que je n'ai même pas eu l'occasion préalablement d'en être avisé, informé. Nous n'en avons pas discuté.

Depuis lors, j'ai eu l'occasion de faire sa connaissance et elle m'a donné ses éléments d'explication sur la manière dont les choses se sont déroulées. Je ne suis pas là pour faire une chasse aux sorcières. Je n'ai donc pas demandé à ce qu'il y ait de sanction particulière à son égard. Je pense que la réponse assez tranchée que j'ai faite dans la presse quelques jours après a suffi à dissuader quiconque de recommencer à s'épancher dans la presse avant d'avoir eu l'occasion de discuter avec son ministre de tutelle.

Sur le fond du dossier, je le dis et le répète : la distribution des moyens contraceptifs et singulièrement de la pilule par le biais des centres de planning familial reste un élément important pour l'accessibilité des familles les plus précaires à ce moyen de contraception.

Qu'il y ait des optimisations à envisager pour éviter que certains centres n'achètent un grand nombre de pilules et qu'ils fassent des stocks de peur de ne pas dépenser la subvention octroyée, de peur aussi de ne pas avoir la subvention l'année d'après, ces stocks qu'ils n'arrivent pas à écouler, et qui, dès lors, sont périmés et doivent être jetés, cela n'a aucune pertinence. Donc, il y a probablement des modalités d'optimisation à envisager et il faut également optimiser les synergies avec les pharmaciens eux-mêmes.

Je suis ouvert à la discussion et on continue du côté de l'administration à travailler sur ces éléments d'optimisation, d'amélioration, je pense pouvoir dire qu'avec votre question, et les réactions qu'on a pu avoir au sein du Parlement lors des questions d'actualité ou par voie de presse, la clarification a été apportée au secteur et qu'on peut considérer alors ce triste chapitre comme clos.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi** (cdH). - Je remercie M. le Ministre parce qu'il était important de clore ce chapitre. Il me paraissait important de pouvoir le faire de façon officielle en commission. Merci pour l'ensemble de vos informations.

**QUESTION ORALE DE MME BONNI À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE  
VIEILLISSEMENT DES PERSONNES  
HANDICAPÉES MENTALES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le vieillissement des personnes handicapées mentales ».

La parole est à Mme Bonni pour poser sa question.

**Mme Bonni** (PS). - Monsieur le Ministre, comme c'est le cas pour l'ensemble de la population, les personnes handicapées connaissent une nette croissance de leur espérance de vie. Cette longévité nouvelle entraîne avec elle un lot de questions et de défis pour notre société et mérite, de ce fait, toute notre attention.

Avant d'en venir à mes questions, examinons plusieurs cas hypothétiques, mais totalement plausibles.

Prenons une personne en situation de handicap qui a, depuis sa naissance, été uniquement prise en charge par la cellule familiale. Arrivée à la cinquantaine, on considère généralement qu'une personne handicapée est âgée dès la quarantaine, il n'est plus toujours évident pour ses parents, des personnes entre 70 et 80 ans, de continuer à s'occuper de leur enfant. Ce problème se pose uniquement lorsque les parents de la personne handicapée sont toujours en vie, mais les parents pourraient aussi être décédés. Bien souvent, dans les deux cas, la personne handicapée est alors placée dans une institution, sans réelle transition ou préparation, pourtant nécessaire à un équilibre souvent fragile.

Les institutions pour personnes handicapées sont-elles armées pour faire face à ces personnes handicapées vieillissantes, qu'elles soient fraîchement arrivées ou non ? Des personnes qui pouvaient être majoritairement autonomes vont peut-être avoir besoin davantage d'accompagnement. À ce vieillissement viennent s'ajouter des pathologies qui y sont associées comme l'ostéoporose, des troubles cardiaques, psychiatriques. Plusieurs études montrent en effet que ces signes de vieillissement apparaissent plus tôt chez les personnes handicapées dans la quarantaine.

De surcroît, les personnes âgées en situation de handicap ne sont plus forcément demandeuses, voire plus totalement capables de réaliser des tâches qu'elles faisaient auparavant. Elles vont sans doute avoir besoin d'activités moins fatigantes comme la relaxation, des activités différentes qui demandent également d'autres infrastructures.

J'en viens donc à mes questions. À combien estime-t-on le nombre de personnes dans notre Région qui sont âgées et en situation de handicap mental ? Comment fait-on face en Wallonie au vieillissement des personnes handicapées ? Certaines personnes sont-elles formées pour faire face à ces personnes handicapées âgées et aux événements qu'elles pourraient connaître, tel le deuil d'une personne ou d'un parent par exemple ? Quels sont les moyens financiers de l'AWIPH pour répondre à ce phénomène ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la

Députée, votre question a retenu toute mon attention. Le vieillissement des personnes en situation de handicap, qu'elles vivent à domicile ou en institution, est un enjeu majeur en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques actuelles et futures en faveur des personnes handicapées.

En effet, au cours de ces dernières années, l'espérance de vie des personnes handicapées a augmenté considérablement, ce que l'on peut saluer avec réjouissance, et se traduit par un vieillissement des populations qui s'adressent à l'AWIPH aujourd'hui.

Quelques chiffres :

- 40 % des demandeurs qui s'adressent à l'AWIPH ont plus de 44 ans et 13 % ont plus de 60 ans ;
- en aide matérielle, 66 % des bénéficiaires ont plus de 44 ans et 35 % plus de 60 ans ;
- en accueil et hébergement, pour le service résidentiel pour adultes, 65 % des bénéficiaires ont plus de 44 ans et 24 % ont plus de 60 ans ;
- toujours en accueil et hébergement, pour le service d'accueil de jour pour adultes, 27 % ont plus de 44 ans et 3 % ont plus de 60 ans ;
- en entreprise de travail adapté, 47 % ont plus de 44 ans et 4 % plus de 60 ans.

Pour faire face à ce défi du vieillissement, des réflexions sont menées depuis plusieurs années déjà par les acteurs de terrain et l'AWIPH, via notamment certaines commissions subrégionales.

En 2010, l'AWIPH a créé deux groupes de travail, constitués de représentants de l'administration et des secteurs de l'aide à domicile et des personnes handicapées, chargés d'élaborer des pistes d'action. L'un était relatif au maintien à domicile de ces personnes et l'autre aux personnes vieillissantes vivant en services d'accueil et d'hébergement. En mai 2011, ces deux groupes ont formulé une série de recommandations.

Par la suite, le plan d'entreprise 2012-2017 de l'AWIPH a prévu la mise en œuvre d'un plan d'action vieillissement sur cette base. Dans ce cadre, il est intéressant de noter que, si certaines pistes nécessitent de nouveaux moyens financiers, d'autres peuvent être mises en œuvre à très faible coût. Un des maîtres mots à retenir est le recours au réseau, tant interne qu'externe, et la mise en place de transversalités, l'idée étant que chaque secteur puisse apporter son expertise et exercer sa mission en faveur de personnes dont la problématique est devenue mixte en raison de leur vieillissement.

De même, comme tout un chacun, les personnes handicapées vieillissantes ont des besoins qui évoluent. La formation des professionnels qui sont à leur service va donc être une nécessité. En effet, pour les équipes qui s'occupent de ces personnes, faire face à ces nouveaux besoins peut s'apparenter à un changement de métier. Leur apporter un soutien et des formations adéquates est

donc primordial ainsi que de les aider dans une réflexion organisationnelle.

La coordination entre les services et la communication entre les différents intervenants devrait, elle aussi, être améliorée. L'élaboration d'un dossier unique pourrait constituer une réponse à cette préoccupation. C'est également un objectif visé par le contrat de gestion de l'AWIPH.

Par ailleurs des initiatives concrètes existent sur le terrain, parfois depuis de nombreuses années. Ainsi, le service d'accompagnement Support Ahm s'attache tout particulièrement à la préparation de l'après-parent et développe aussi une mission de formation vis-à-vis des autres services afin de leur permettre d'intégrer davantage cette approche. De même, nombre de services d'accueil et d'hébergement pour adultes se sont déjà organisés, quand ils le pouvaient, pour faire face à cette problématique en prévoyant, en interne, une approche spécifique pour leurs bénéficiaires vieillissants.

J'ajouterai d'ailleurs, pour être aussi issu d'une famille qui connaît le handicap physique et mental, que c'est une source d'anxiété énorme auprès de parents qui, à un moment donné, voient leurs artères vieillir avec 85, 86, 90 ans et j'en passe, et qui se demandent lorsqu'ils ne seront plus là qui prendra en charge et dans quelles conditions leur enfant handicapé puisque le réseau ou le maillage familial est parfois aussi aléatoire.

Il s'agit vraiment d'une source d'inquiétude profonde et d'un dossier sur lequel on doit travailler pour garantir une prise en charge adéquate. De même, on peut s'interroger sur la pertinence du maintien à 65 ans du plafond pour une série d'aides et interventions alors que les personnes porteuses de handicaps sont elles-mêmes vieillissantes, vous l'avez rappelé dans votre texte.

D'autre part, on assiste aussi à une sorte de chronicité des maladies qui font qu'à 50 ans on peut avoir surmonté une pathologie particulière, être en rémission, et puis une fois passés les 65 ans qu'il y ait des rechutes. C'est un élément qui doit être exploré et qui doit être réfléchi.

Enfin, des projets novateurs sont en construction aujourd'hui même, sur le terrain, visant à expérimenter et à promouvoir de nouveaux modèles de prise en charge permettant l'apport concret et concerté, au sein d'une même structure, des expertises personnes handicapées et personnes âgées, en vue de répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées mentales désorientées notamment. Je m'attacherai, dans la mesure du possible, à soutenir ces projets dans le cadre des moyens budgétaires dont je disposerai.

Vous pouvez donc le constater, la problématique du vieillissement des personnes handicapées est d'ores et déjà réellement et concrètement prise en compte. La

réponse à cette question ne sera pas unique, mais plurielle et fera appel aux compétences et à la créativité de l'ensemble des acteurs concernés.

Pour faire face aux différents besoins, il sera nécessaire d'activer toutes les ressources en renforçant la communication et la collaboration entre ces acteurs, en les soutenant dans des processus d'échanges et de formations et, si possible, en faisant une place aux initiatives innovantes, éventuellement via des expériences pilotes.

Voilà, Madame la Députée, ce que je souhaitais pouvoir porter à votre connaissance.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Bonni.

**Mme Bonni (PS).** - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse plus que complète et bien étayée. Comme vous l'avez dit, il y a une approche spécifique à avoir et il faut mettre un terme à l'improvisation et à créer tout et n'importe quoi. On doit se concerter et favoriser la continuité de la vie pour ces personnes handicapées aussi.

**QUESTION ORALE DE MME TROTTA À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA  
PRÉVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DE  
L'ANOREXIE MENTALE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Trotta à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prévention et la prise en charge de l'anorexie mentale ».

La parole est à Mme Trotta pour poser sa question.

**Mme Trotta (PS).** - Monsieur le Ministre, le 27 novembre 2013, le Parlement wallon, vous en faisiez d'ailleurs partie, a adopté à l'unanimité une résolution pour mieux prendre en charge l'anorexie mentale, qui faisait suite à une résolution du 6 novembre du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, visant quant à elle à mieux prévenir ce trouble du comportement alimentaire.

Chaque année en Belgique, il y aurait selon des spécialistes environ 1 250 nouveaux cas d'anorexie mentale rien que chez les jeunes entre 10 à 19 ans. La maladie, caractérisée par une autoprivation de nourriture, peut avoir des complications vitales, mais ne fait pas souvent l'objet d'un diagnostic précoce ni d'un traitement adapté, deux conditions clés pour une guérison.

Il y a plusieurs raisons de s'inquiéter à propos de cette maladie. En effet, les spécialistes observent une

augmentation de la fréquence de l'anorexie mentale chez les adolescents et l'âge de début de la maladie est de plus en plus précoce. Il est également important de souligner que cette pathologie possède le taux de mortalité suicidaire le plus élevé de tous les troubles psychiatriques.

Ce sont quelques-unes des raisons pour lesquelles les résolutions adoptées unanimement par les Parlements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles demandaient aux Gouvernements la mise en place de mesures destinées tantôt à mieux prévenir l'anorexie mentale, tantôt à améliorer la prise en charge des personnes victimes de ce trouble alimentaire ravageur pour elles-mêmes et pour leurs proches.

En tant que ministre en charge de la Santé, et suite au transfert de compétences en matière de santé dans le cadre de la sixième réforme de l'État, vous disposez de compétences en matière de prévention et de promotion de la santé, en plus de compétences relatives aux soins hospitaliers et ambulatoires.

Quelle attention comptez-vous porter dans le cadre de votre mandat aux personnes touchées par l'anorexie mentale ? Quelle suite donnerez-vous aux résolutions précitées ? Comptez-vous développer des synergies lorsque cela s'avérera nécessaire avec vos collègues de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je me réjouis de cette résolution qui prend à bras-le-corps le problème de l'anorexie, tant cette question relève des enjeux de santé publique. Encore trop souvent, les troubles du comportement alimentaire, et en particulier l'anorexie mentale, sont pris en charge tardivement. La maladie ne fait pas systématiquement l'objet d'un diagnostic et d'une prise en charge adéquate précoces, ce qui rend la guérison plus difficile et plus longue. On sait que si cette maladie était diagnostiquée et traitée plus tôt, on pourrait éviter l'hospitalisation dans certains cas. À un stade précoce, le recours à des professionnels généralistes, soucieux de la qualité de la relation thérapeutique, permet d'agir sur certains facteurs prédisposant ou sur certains facteurs déclenchants. L'intervention de ces professionnels de première ligne, et donc essentiellement du médecin généraliste, permet aussi d'éviter la stigmatisation.

En fonction de la gravité et de la complexité de la situation clinique, il y aura lieu d'envisager l'organisation d'une aide multidisciplinaire, avec l'intervention de psychothérapeutes, de nutritionnistes et de recourir à une approche familiale ou une approche de groupe par exemple.

Actuellement, plusieurs centres hospitaliers wallons

peuvent prendre en charge spécifiquement cette problématique. L'hôpital « Le Domaine » à Braine-l'Alleud est reconnu pour la prise en charge de cette problématique à un stade avancé. Cette institution bénéficie d'un projet pilote fédéral, une convention de prise en charge spécifique de l'anorexie mentale avec équipe mobile.

Mais un accompagnement peut également être réalisé en ambulatoire. Ces compétences spécifiques se retrouvent dans certains centres de planning, mais aussi et surtout dans les Services de Santé mentale. Ceux-ci disposent d'une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels et notamment de psychiatres, psychologues et d'assistants sociaux. Il faut d'ailleurs rappeler que la moitié des consultants des services de santé mentale ont moins de 18 ans. Ces services prennent en charge l'aspect global des problématiques de santé mentale et envisagent le patient et sa famille selon une perspective dépassant la simple gestion du symptôme. Incontestablement, c'est un champ d'action dans lequel nous devons nous impliquer, surtout quand on voit à quelle proportion cela affecte notre jeunesse.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Trotta.

**Mme Trotta (PS).** - Je remercie M. le Ministre pour ses paroles. Quand les troubles sont pris trop tardivement, la guérison est plus longue, vous l'avez rappelé. L'aide multidisciplinaire est très importante et il ne faut jamais oublier d'associer le soutien des proches qui sont essentiels dans ces maladies.

Dans la proposition de résolution, on parlait également d'un numéro vert. Je sais que ce n'est pas simple, mais il serait important d'étudier cette solution pour ce trouble du comportement alimentaire. Comme c'est le cas en France, il conviendrait peut-être d'étudier l'opportunité de développer – je pense que cela se fait à Marseille – des centres spécialisés uniquement dans les questions liées à l'adolescence. Je pense que ces questions sont principalement liées aux jeunes. Ce serait peut-être intéressant d'étudier ce genre d'opportunité.

**QUESTION ORALE DE MME VIENNE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE  
MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES  
ÂGÉES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vienne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le maintien à domicile des personnes âgées ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME MORREALE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ACCÈS  
DES CHIENS D'ACCOMPAGNEMENT AUX  
ÉTABLISSEMENTS OUVERTS AU PUBLIC »**

**QUESTION ORALE DE MME DOCK À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ACCÈS  
DES CHIENS ASSISTANTS AUX LIEUX ET  
ÉTABLISSEMENTS DESTINÉS AU PUBLIC »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Morreale, sur « l'accès des chiens d'accompagnement aux établissements ouverts au public » ;
- de Mme Dock, sur « l'accès des chiens assistants aux lieux et établissements destinés au public ».

La question de Mme Morreale est retirée.

La parole est à Mme Dock pour poser sa question.

**Mme Dock (MR).** - Monsieur le Ministre, pour les personnes à mobilité réduite ou les personnes malvoyantes, être accompagné d'un chien assistant est une aide indispensable à leur quotidien. Le chien leur permet de se déplacer de manière sécurisée et sécurisante. Ce compagnon de tous les jours leur rend donc une part de bien-être et de liberté précieuse. Au vu des services indispensables que ces chiens rendent, un décret wallon leur octroie l'autorisation d'entrer dans les établissements et installations destinés au public, tels que les supermarchés, les transports publics ou les hôpitaux. Or, il apparaît que cette autorisation est régulièrement violée par les gérants de ces espaces, du fait de leur méconnaissance des règles en vigueur à ce sujet. Selon la Belgian Assistance Dog Federation, dont l'objectif principal est de favoriser l'accès de ces chiens aux espaces publics, de nombreuses plaintes à ce sujet sont déposées chaque année.

C'est une question qui est très sensible, j'ai moi-même déjà été témoin de tels événements : un regard réprobateur à l'entrée d'un restaurant, la personne placée dans un coin, voire refoulée.

Je reviens plus précisément sur un événement qui a eu lieu le jeudi 9 octobre dernier. Le journal *L'Avenir* Huy-Waremme relatait la situation discriminatoire dans laquelle s'est trouvée la formatrice d'un chien assistant. Elle s'est vue interdire l'entrée dans un magasin d'alimentation de Saint-Georges sous prétexte que cela n'était pas hygiénique. Or, c'est du bon sens, l'accès à des lieux du quotidien est indispensable à la formation

du chien qui accompagnera la personne à mobilité réduite. Cette situation est loin d'être isolée et nécessite que les pouvoirs publics prennent en charge le problème afin de remédier à ce manque d'informations des gérants et tenanciers de lieux destinés au public.

Monsieur le Ministre, avez-vous pris connaissance de cette situation particulière ou de la problématique en général ? La discrimination qui en découle représente une atteinte grave aux droits des personnes handicapées et à leur bien-être au quotidien. Comment expliquez-vous l'ignorance récurrente des dispositions en la matière ?

Il apparaît clairement que l'existence du décret n'a pas été portée à la connaissance de toutes les personnes concernées.

Envisagez-vous, dès lors, de développer des campagnes d'information afin de sensibiliser les gérants d'établissements publics et les citoyens à cette problématique ? Suite à cela, ne serait-il pas opportun d'informer également sur les sanctions liées à de tels manquements, voire d'alourdir ces sanctions pour qu'elles représentent un incitant réel à se conformer aux règles ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je tiens tout d'abord à être très clair à ce sujet : l'accès des chiens d'assistance dans tout établissement ouvert au public est garanti par le droit wallon.

L'accès aux établissements et installations destinées au public peut néanmoins être refusé par un règlement spécifique à ces lieux motivé par des exigences d'hygiène, de santé publique, de sécurité ou d'impossibilité d'aménagement raisonnable ou en vertu d'une disposition légale ou réglementaire contraire.

Sinon, sauf dans ces cas de figure, le principe de l'accessibilité est garanti.

Ce refus doit être porté à la connaissance du public par voie d'affichage au moyen du modèle défini par le Gouvernement. Ainsi, les restrictions en matière d'hygiène et de santé publique seront admises s'il s'agit de locaux ou partie de locaux spécifiquement consacrés à l'administration de soins ou à la réalisation d'actes médicotecniques ou dès lors qu'il s'agit de locaux ou partie de locaux fréquentés par vocation par des personnes non chaussées.

Précisions que le refus d'accès à un établissement ouvert au public est par ailleurs punissable d'une amende de 26 à 100 euros et dont le Code wallon de l'action sociale et de la santé, dans sa partie décrétable, charge l'AWIPH de la surveillance et du contrôle de cette disposition.

En septembre 2011, une rencontre entre l'AWIPH et le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme a permis d'établir une collaboration telle que toute plainte relative au non-respect de ce libre accès aux chiens d'assistance aux établissements ouverts au public dont l'AWIPH serait saisie, serait orientée vers le centre. Dans le cadre de sa mission de lutte contre la discrimination, celui-ci dispose, en effet, des ressources et des moyens appropriés pour gérer de telles contestations.

À ce jour, aucune plainte n'a été signalée à l'AWIPH. En outre, l'AWIPH n'a pas été informée d'une plainte déposée auprès d'un bourgmestre d'une commune wallonne. De plus, aucune structure ou fédération relative aux chiens d'assistance au sens large n'a pris, dans ce cadre, contact avec l'AWIPH.

Néanmoins, une collaboration entre la Belgian Assistance Dog Federation et le Centre pour l'égalité des chances a été mise sur pied.

De son côté, le centre a effectué le relevé suivant pour 2011, 2012 et 2013.

Pour 2011, sept signalements ont été recensés au centre concernant les refus d'accès dans des lieux ouverts au public en Région Wallonne :

- deux personnes malvoyantes ont été refusées dans des taxis ;
- deux personnes malvoyantes ont été refusées dans des commerces ;
- une personne malvoyante a été refusée dans la salle d'attente d'un orthodontiste ;
- une personne avec un chien en formation a été refusée dans un hôpital ;
- une personne avec un chien en formation a été refusée dans différents commerces.

Ces signalements ont à chaque fois été résolus par une conciliation.

Pour 2012, quatre signalements ont été recensés au centre concernant les refus d'accès dans les lieux ouverts au public en Région wallonne :

- une personne dans un parc animalier. Le refus étant justifié par la spécificité du lieu, à savoir des rapaces en liberté, a priori on peut comprendre que cela ne servait à rien d'aiguiser l'appétit du chien. Un dialogue constructif avec les responsables du parc a permis de résoudre la problématique. Aujourd'hui, les chiens peuvent aller dans certaines parties du parc et les personnes handicapées peuvent bénéficier d'un accompagnement par un tiers lorsqu'elles se rendent dans les parties du parc où le chien ne peut accéder ;
- une personne dans un service ambulancier a aussi fait l'objet d'un refus ; une procédure de conciliation a permis de trouver une solution : on met un harnais pour l'avenir ;

- une personne refusée dans différents lieux. Aucune action n'a été entreprise par le centre étant donné que la personne souhaitait simplement signaler les faits ; elle n'était pas demandeuse d'une intervention spécifique du centre ;
- une personne a été refusée dans un snack. Le centre est intervenu et les tenanciers se sont excusés pour le malentendu étant donné qu'ils n'avaient pas connaissance de la législation en matière d'accès des lieux publics aux chiens d'assistance.

Pour 2013, aucun signalement n'a été recensé.

Pour 2014, deux signalements ont été recensés au centre concernant les refus d'accès dans les lieux ouverts au public en Région wallonne :

- une personne a été refusée chez un médecin de l'ONEM. Ce signalement a été résolu par une conciliation ;
- une personne a été refusée dans une prison. Ce signalement est en cours d'instruction.

Les textes législatifs ne prévoient pas de cadastre des établissements et installations destinées au public accessible aux chiens d'assistance.

L'AWIPH n'a pas connaissance d'établissements ou d'installations destinés au public ayant fait une demande de dérogation.

Aucun contrôle n'est réalisé à ce jour vu que tous les établissements sont censés être accessibles aux chiens d'assistance sauf cas contraire dûment motivé.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Dock.

**Mme Dock** (MR). - Merci Monsieur le Ministre. En ce qui concerne le droit wallon et les exceptions, je vous avoue que je m'étais déjà penchée sur le sujet et que je connaissais les exceptions.

Vous parlez qu'aucune plainte n'a été déposée à l'AWIPH et je m'interroge, je ne l'affirme pas, sur l'ignorance qui serait à l'origine de ce manque de plaintes.

Je prends note de vos chiffres sur lesquels je vais me pencher. Je reste un peu sceptique et je pense qu'il y aurait un travail de sensibilisation à faire ne fût-ce que pour les citoyens. Pour l'avoir vécu, les regards réprobateurs sont très fréquents.

Je reviendrai avec des données plus chiffrées et je réétudierai la question.

## **QUESTION ORALE DE M. DAELE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES MESURES À PRENDRE EN VUE DE RENCONTRER LES RECOMMANDATIONS DU MÉDIATEUR DANS LE DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les mesures à prendre en vue de rencontrer les recommandations du Médiateur dans le domaine de l'action sociale ».

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

**M. Daele** (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je vais peut-être commencer par faire part de mon étonnement de ne pas voir le médiateur, comme c'était le cas les années précédentes, venir présenter les différentes parties de son rapport au sein des différentes commissions. C'est une décision de la Conférence des présidents que je regrette. Nous avons eu l'occasion d'entendre le médiateur dans la commission du ministre-président alors que le règlement prévoit que c'est dans la commission du ministre de la Fonction publique, mais peu importe.

Nous avons d'ailleurs, à plusieurs députés, fait part de cette insatisfaction et nous reviendrons avec des questions orales plus précises auprès des ministres concernés, sans avoir les précisions en direct du médiateur, c'est ce que je m'occupe de faire aujourd'hui avec vous. D'ailleurs, je suis aussi étonné que d'autres questions à d'autres ministres sur d'autres recommandations se soient fait recaler parce qu'elles auraient pu être évoquées auprès du médiateur. Je suis heureux qu'au moins celle-ci puisse être mise dans un ordre du jour d'une commission. Je m'en vais la développer de ce pas.

Ce n'est pas un grief envers vous, Monsieur le Ministre, vous n'y êtes pour rien ! Mais peut-être que Mme la Présidente se fera le relais puisque mon parti n'est pas représenté à la Conférence des présidents. J'imagine que vous ne manquerez pas de faire part à vos collègues de mon insatisfaction.

**Mme la Présidente.** - Je n'y manquerai pas, Monsieur le Député.

**M. Daele** (Ecolo). - Je vous remercie, Madame la Présidente.

Le thème transversal de ce rapport d'activités est la fragilisation. Le médiateur relève l'importance des comités d'usagers et des baromètres d'usagers pour mieux appréhender les attentes de ces derniers. C'est une recommandation essentielle pour rapprocher les services publics des citoyens notamment en vue de

renforcer cette évaluation par les usagers eux-mêmes.

Monsieur le Ministre, je vous interroge par rapport à votre sentiment, par rapport à la pratique des experts du vécu qui a notamment cours dans d'autres administrations notamment le SPF Intégration sociale.

Ce sont des personnes qui ont connu ou expérimentent la pauvreté et l'exclusion et elles peuvent, avec leur présence et leur regard, améliorer activement et de l'intérieur l'accessibilité des services publics pour des citoyens et des citoyennes vulnérables.

Monsieur le Ministre, quelles sont les pistes de mise en œuvre de cette recommandation précise que vous avez tracées ?

Plus particulièrement en matière d'accueil et d'hébergement des personnes handicapées, au vu de la croissance du nombre de BAP – budget d'assistance personnelle – depuis l'issue de la phase pilote en 2009 et encore prévue en 2014, le médiateur recommande que des modifications réglementaires prévoient rapidement de nouvelles procédures de suivi, en particulier sur le plan financier, sur les modes d'information des intéressés, sur la formation d'assistants et sur l'élaboration des conventions avec les coordonnateurs.

Il préconise également la coordination des sphères institutionnelles en présence sur le terrain des soins et aides à domicile, notamment en vue de clarifier les modalités de saisine et de gestion des plaintes et de les communiquer aux bénéficiaires des services de l'AWIPH et de la DGO5 bientôt fusionnées. À nouveau, quels sont les modalités et le calendrier des mesures prises pour répondre à ces recommandations ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, le rapport d'activités 2013 du médiateur met en évidence des recommandations autour de points clés, notamment les comités d'usagers et des baromètres d'usagers pour mieux appréhender leurs attentes, la communication et l'information envers les usagers, l'amélioration de la législation et les collaborations transversales avec la DGO5.

En matière d'évaluation des besoins et de la satisfaction des usagers, sous l'impulsion du décret relatif à l'intégration des personnes handicapées, l'AWIPH a développé, depuis de nombreuses années, des évaluations systématiques en la matière. Chaque nouveau projet fait l'objet d'une attention particulière et les bénéficiaires sont entendus quant à savoir si le service répond à leurs besoins. Ces évaluations sont très riches et guident souvent la rédaction des projets d'arrêtés pérennisant les dispositifs en question.

Par ailleurs, l'AWIPH et l'ONE ont uni leurs efforts

pour procéder à une évaluation des besoins des familles ayant des enfants de 0 à 12 ans. Cette étude sera présentée sous peu au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et je m'en réjouis.

En matière de budget d'assistance personnelle, le BAP, ce dispositif a fait l'objet de plusieurs évaluations de la satisfaction des usagers. La dernière remonte à 2013. En effet, en 2013 des tables rondes d'usagers BAP ont été organisées avec pour objectif de mettre en évidence les points forts et les points faibles du dispositif. De nombreuses personnes ont participé à ces échanges et ont insisté sur l'importance du BAP comme mesure leur permettant d'améliorer leur qualité de vie.

Cependant, le manque d'informations a été pointé, notamment en matière de consommation budgétaire ou encore sur les possibilités de prise en charge par ce système.

Suite à cela, l'AWIPH a mis en place différentes mesures afin d'améliorer la communication et l'information auprès des bénéficiaires du BAP.

Plusieurs brochures d'informations ont été réalisées et sont disponibles en version papier ou bien sur leur site internet.

Afin d'améliorer la qualité de services en termes de communication avec les usagers, l'AWIPH a signé une convention de collaboration avec l'ASBL « Ensemble pour une vie autonome ». Cette convention doit permettre, au travers d'échanges réguliers, de favoriser l'information et la sensibilisation des bénéficiaires et du public, en général, dans le cadre des BAP bénéficiant d'une assistance personnelle.

En outre, l'AWIPH finalise la révision du vademecum qui sera disponible fin de cette année. Il y sera inséré un élément important afin de préciser, de clarifier les possibilités de recours en cas de mécontentement et les modalités de plainte auprès des différentes instances concernées par les prestataires.

Outre cette information générale, l'AWIPH peut, aujourd'hui, informer tout bénéficiaire et à tout moment de l'année de la consommation de son budget et du solde restant encore disponible, ce qui est quand même une sacrée avancée.

En matière de réglementation, l'Agence travaille actuellement à la révision de l'arrêté du 14 mai 2009, en prenant en compte notamment les remarques des bénéficiaires, les recommandations du médiateur, mais aussi les résultats de l'évaluation du dispositif réalisé en début d'année.

Cette révision permettra également de modifier et de formaliser différents aspects liés notamment à la coordination du BAP, avec la mise en place d'une convention tripartite entre l'utilisateur, le coordinateur et l'Agence.

Il s'agira donc d'apporter de la transparence dans cette mission essentielle à la bonne organisation d'un plan d'intervention. La formation des professionnels du BAP est également une priorité de l'AWIPH qui propose, depuis cette année, différentes formations spécialisées à ces professionnels de services généraux.

Enfin, des échanges réguliers ont lieu entre la DGO5 et l'AWIPH afin d'améliorer les services rendus auprès des bénéficiaires de BAP qui ont recours, en majorité, aux services agréés et subventionnés par cette direction générale.

Ces contacts se verront amplifiés dans l'optique de la création d'une nouvelle OIP qui regroupera les compétences « personnes âgées », « personnes en difficulté mentale » et « personnes handicapées ». Il conviendra de tirer profit des expériences des uns et des autres et d'en garder le meilleur pour assurer une qualité de service encore accrue à nos concitoyens. Les recommandations du médiateur consisteront donc, sans nul doute, une référence en cette matière.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Daele.

**M. Daele** (Ecolo). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, et je vous souhaite un très bon appétit !

**QUESTION ORALE DE M. DUPONT À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR  
« L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DES  
ÉTUDIANTS DANS LES CENTRES PUBLICS  
D'ACTION SOCIALE (CPAS) »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'égalité de traitement des étudiants dans les centres publics d'action sociale (CPAS) ».

La question est retirée.

Je vous propose d'arrêter ici et de reprendre à 14 heures afin de clôturer notre travail. Nous aurons une demi-heure pour manger, je sais que cela dérange certaines personnes, mais...

La séance est levée.

*- La séance est suspendue à 13 heures 27 minutes.*

**REPRISE DE SÉANCE**

*- La séance est reprise à 14 heures 4 minutes.*

**Mme la Présidente.** - La séance est reprise.

**INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES**

*(Suite)*

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES  
ASSOCIATIONS DE PERSONNES LESBIENNES,  
GAYS, BISEXUELLES ET TRANSGENRES  
(LGBT) »**

**QUESTION ORALE DE M. LEFEBVRE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA  
LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Daele, sur « les associations de personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) » ;
- de M. Lefebvre, sur « la lutte contre l'homophobie ».

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

**M. Daele** (Ecolo). - Monsieur le Ministre, dans la DPR, le Gouvernement s'est engagé à poursuivre le soutien aux associations LGBT par le biais de l'agrément relatif aux maisons arc-en-ciel en Wallonie. Comme vous le savez, le décret d'agrément des maisons arc-en-ciel a été adopté en fin de législature.

Il reste à approuver le décret d'application et à mettre le tout en œuvre. Avez-vous déjà débuté les travaux en ce sens ? Quand pensez-vous que ce décret sera d'application ?

Dans la DPR, le Gouvernement prévoit également de mener des campagnes d'information et de sensibilisation destinées à promouvoir l'égalité des LGBT en collaboration avec le Centre pour l'égalité des chances et l'associatif LGBT, notamment dans deux secteurs spécifiques : le logement et l'emploi.

Enfin, une attention particulière sera donnée à la formation des professionnels de la santé par rapport aux personnes transgenres.

Comment comptez-vous mettre en œuvre cette collaboration avec le Centre pour l'égalité des chances et l'associatif ? Quelles formes ces campagnes d'information et de sensibilisation prendront-elles ? Dans quels délais ? Comment comptez-vous organiser la formation des professionnels de la santé au sujet des personnes transgenres ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Lefebvre pour poser sa question.

**M. Lefebvre (PS).** - Monsieur le Ministre, si l'on en croit un article de presse paru la semaine dernière, pas moins de 449 procès-verbaux et 18 amendes ont été délivrés en 2014 suite à des violences ou des insultes envers les homosexuels dans les rues de Bruxelles, ce qui représente une moyenne de deux faits par jour. Il y a près de deux ans, une étudiante, Sophie Peeters, avait déjà pointé du doigt le problème avec son reportage choquant intitulé *Femme de la rue*.

Si l'article met en évidence la problématique dans la Région bruxelloise, l'homophobie est également présente en Wallonie. Une multitude d'actions avaient vu le jour lors de la précédente législature. Je pense notamment aux protocoles de collaboration qui ont été conclus avec le Centre de l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et l'Institut pour l'égalité des hommes et des femmes.

Dans le cadre de cette collaboration, un réseau décentralisé a été mis en place via 11 Espaces Wallonie permettant aux citoyens de déposer une plainte ou un signalement pour discrimination à proximité de chez eux, et ce de manière gratuite et accessible. Disposez-vous des chiffres relatifs à ces dépôts de plainte ?

Des campagnes de sensibilisation, le soutien financier aux associations œuvrant dans la lutte contre l'homophobie, l'initiative *Love is love* réalisée en collaboration avec le Centre pour l'égalité des chances, des animations dans les écoles secondaires via le groupe *Girls Wallonie*, constitués d'intervenants bénévoles gays, lesbiennes et bisexuels, ou encore l'édification de la Charte de l'Égalité des Chances pour les communes constituent autant d'initiatives prises sous la précédente législature.

Elles témoignent de l'importance accordée à la question par votre prédécesseur. Comptez-vous poursuivre dans cette voie ? Quelle sera votre politique en la matière ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Messieurs les députés, je vous remercie pour vos questions et je me permets de vous répondre à tous les deux ; ma réponse reprenant, bien entendu, les différents aspects contenus dans vos deux demandes.

Monsieur Lefebvre, bien qu'il y ait eu des avancées en matière de droits des homosexuels en Belgique et en Wallonie, il est impossible de passer sous silence les agressions homophobes qui se déroulent encore aujourd'hui chez nous et que nous condamnons avec la plus stricte fermeté.

Comme vous le mentionnez à juste titre, un réseau décentralisé a été mis en place dans notre Région, via 11 Espaces Wallonie, permettant aux citoyens de

déposer une plainte ou un signalement pour discrimination à proximité de chez eux, et ce de manière gratuite et accessible. La campagne « La discrimination ne passera pas par chez nous », réalisée dans le cadre du protocole de collaboration entre la Wallonie et le Centre pour l'égalité des chances, est destinée à informer les citoyens wallons sur ces nouveaux points de contact locaux antidiscrimination, organisés au sein de ces espaces.

Concrètement, les agents des espaces Wallonie organisent un premier accueil des citoyens concernés et, le cas échéant, les mettent en relation avec le Centre pour l'égalité des chances ou l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Ils peuvent également les réorienter vers d'autres organismes. Une personne du centre ou de l'institut peut aussi se rendre au sein de l'Espace Wallonie à la demande ou selon la gravité du cas. Nous ne disposons pas encore des chiffres relatifs aux plaintes déposées en 2014, mais on sait qu'en 2013, au total, 25 signalements pour discriminations ont été transmis au centre via ces espaces, dont deux concernaient l'orientation sexuelle. Ces deux signalements ont donné lieu à l'ouverture d'un dossier.

Concernant la politique que je compte mettre en œuvre en matière de lutte contre l'homophobie, dans un premier temps, comme le prévoit la Déclaration de politique régionale, je vais poursuivre le soutien aux associations LGBT par le biais de l'agrément relatif aux Maisons arc-en-ciel en Wallonie.

Ce décret d'agrément a été adopté le 13 mars 2014. Ce projet répond à un souci de pérennisation du secteur associatif LGBT, mais surtout de reconnaissance de ces opérateurs de première ligne.

Je vous confirme, Messieurs les députés, que les travaux ont déjà débuté quant à la rédaction de l'arrêté d'exécution du décret Arc-en-ciel. En effet, en séance du 15 mai 2014, le Gouvernement a approuvé en première lecture l'avant-projet d'arrêté portant exécution du Livre VII du Code wallon de l'action sociale et de la santé et insérant dans le Code réglementaire un Livre VIII relatif à l'aide aux personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres.

Plusieurs instances, telles que le Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes – CWEHF – ainsi que le Conseil wallon de l'action sociale et de la santé, ont été consultées fin mai 2014 afin de rendre un avis sur cet avant-projet de décret. La Fédération wallonne des associations LGBT, Arc-en-ciel Wallonie ASBL, a également été sollicitée en ce sens. Les avis ont été rendus dans le courant du mois de juin 2014.

Voici 15 jours, j'ai sollicité l'avis du Conseil d'État, qui disposera d'un délai de 30 jours pour rendre un avis. Mes collaborateurs et moi-même procéderons ensuite à l'adaptation du projet d'arrêté en fonction des remarques formulées par les instances consultées. Le projet d'arrêté

passera ensuite en seconde lecture et sachez que je mets tout en œuvre pour qu'il soit adopté au plus tard en janvier 2015.

Ensuite, je mets tout en place pour que les moyens actuellement consacrés à la matière soient maintenus et que les initiatives développées continuent à bénéficier du plein soutien de la Wallonie. Nous continuerons bien entendu à collaborer avec le Centre pour l'égalité des chances, que j'ai d'ailleurs reçu la semaine dernière à mon cabinet, ainsi qu'avec le secteur associatif, les associations comme « Tels quels », le « Centre gay et lesbien de Namur », « Genre pluriels », les Maisons arc-en-ciel, et cetera.

Nous continuerons à soutenir la Journée internationale de lutte contre l'homophobie, qui a lieu chaque année le 17 mai, au cours de laquelle sont distribués des pin's arc-en-ciel un peu partout en Wallonie, ou encore la Belgian Pride, parade financée en partie par la Wallonie, qui se déroule dans le centre de Bruxelles et contient un volet informatif.

Sachez, Monsieur Daele, pour répondre à votre question sur la formation, que plusieurs des associations précitées, « Tels quels », le « Centre gay et lesbien de Namur », « Genre pluriels », les Maisons arc-en-ciel, et cetera, sont autant d'associations qui organisent des formations pour les professionnels de la santé. Je pense particulièrement à l'ASBL « Genre pluriels », que je subventionne à hauteur de 10 000 euros, et qui organise régulièrement des formations à l'égard des professionnels de la santé par rapport aux personnes transgenres.

Veillez également noter que la Fédération des maisons arc-en-ciel a entre autres pour mission – c'est l'article 694/8 du Code wallon de l'action sociale et de la santé qui le précise – la formation continue des membres du personnel des maisons arc-en-ciel réparties sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne.

Enfin, en ce qui concerne la politique que je veux mener durant cette législature, je souhaite travailler à l'adoption d'un plan de promotion de l'égalité qui soit transversal et qui permette de prévenir et de lutter contre l'ensemble des discriminations dans toutes les compétences du Gouvernement : il constituera un volet du plan global Égalité wallon, amorcé sous la précédente législature, que j'entends poursuivre et déployer davantage. Ce plan prendra aussi en compte la spécificité des discriminations à l'encontre des personnes LGBT et mènera notamment des actions de sensibilisation et de formation des professionnels de la santé.

La sensibilisation continuera en outre à passer par des campagnes d'information, destinées à promouvoir l'égalité des LGBT. Ces dernières s'effectueront en collaboration avec le Centre interfédéral pour l'égalité des chances et le secteur associatif, mais aussi avec

l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes qui va d'ailleurs présenter, dès la fin de ce mois, à mon cabinet et à mon administration, son prochain projet de campagne.

En effet, dans une société démocratique et respectueuse comme entend l'être la Wallonie, chaque personne doit pouvoir vivre son orientation sexuelle de façon épanouie et sans limitation de ses droits. Je pense d'ailleurs qu'au-delà de la formation et de la sensibilisation des personnels de la santé, envisager qu'il y ait aussi une action à l'égard du personnel administratif, singulièrement dans les communes avec ce contact direct avec la population, ne serait pas non plus inutile.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Daele.

**M. Daele** (Ecolo). - Merci Monsieur le Ministre. Donc arrêté d'application pour janvier 2015, cela, je le note et il est intéressant d'avoir la *deadline*. Quant aux formations des professionnels de la santé par rapport aux personnes transgenres, quand je lisais la DPR, je me disais qu'une attention particulière allait être donnée. En fait, c'est la poursuite des subsides qui ont été mis en œuvre sous la précédente législature. Je pensais que « attention particulière », c'était autre chose que la poursuite. Au moins, il n'y a pas de coupe dans le secteur et c'est déjà une chose intéressante. Parce que les 10 000 euros de « Genres pluriels », ils ne sont pas gras, j'avais dû un peu les arracher à Mme la Ministre Tillieux à travers différentes questions parlementaires, et vu que je suis un peu têtue, cela a fini par marcher ; sans jeu de mots.

Je note bien vos différentes réponses et vos différentes ambitions auxquelles nous ne manquerons pas d'être attentifs dans les années qui viennent.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Lefebvre.

**M. Lefebvre** (PS). - Merci beaucoup Monsieur le Ministre. Votre réponse témoigne de l'importance que vous accordez également à cette question.

**QUESTION ORALE DE MME BONNI À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES  
MARIAGES PRÉCOCES ET LES MARIAGES  
FORCÉS »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les mariages précoces et les mariages forcés ».

La parole est à Mme Bonni pour poser sa question.

**Mme Bonni (PS).** - Monsieur le Ministre, à l'occasion de la Journée internationale des filles, différents médias ont mis en lumière le phénomène des mariages précoces et forcés. Pour rappel, un mariage est appelé « précoce » lorsqu'un des deux époux, voire les deux, a moins de 18 ans. Un mariage est dit « forcé » lorsque au moins un des partenaires d'une future union est privé de la liberté de choix de son futur époux. Il s'agit donc de mariages contractés sous la contrainte physique ou morale. Inutile de préciser qu'un mariage précoce est très souvent synonyme de mariage forcé.

Si notre pays n'est pas directement concerné par les mariages précoces, qui ne peuvent avoir lieu sur notre territoire vu notre législation fixant à la majorité l'âge auquel les personnes peuvent se marier, il me semble que nous aurions toutefois intérêt à nous y intéresser, tant pour les filles nées en Belgique, contraintes d'aller se marier dans leur pays d'origine, que dans l'accueil des victimes sur notre sol. J'y reviendrai d'ailleurs dans mes questions.

Concernant les mariages forcés, malgré notre législation pourtant très avancée sur le sujet, ils restent malheureusement toujours d'actualité en Wallonie. Afin de répondre adéquatement à ce fléau, les Gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie avaient inscrit plusieurs mesures en matière de prévention des mariages forcés dans le Plan d'action national 2010-2014 concernant la lutte contre les violences entre partenaires.

La Wallonie s'est ainsi dotée d'un système efficace de lutte contre les violences conjugales, des mesures de prévention, de suivi et d'hébergement des victimes, de formation des intervenants et d'une ligne d'écoute. Avec l'ensemble de ces mesures, les victimes de mariages forcés pouvaient trouver certaines réponses à leurs attentes et besoins.

Sans pour autant surestimer l'ampleur du phénomène en Wallonie, au vu de ces cas particuliers dramatiques, il me semble important de s'y pencher.

Monsieur le Ministre, j'en viens directement à mes questions.

Bien que de tels chiffres soient difficiles à obtenir, à combien estime-t-on le nombre de filles nées en Belgique, ou y ayant vécu, forcées de se marier dans leur pays d'origine avant leur 18 ans ? À combien peut-on estimer le nombre de mariages forcés contractés par an en Wallonie ? Le personnel en charge de l'état civil des communes est-il formé pour déceler ce type d'union ? Pensez-vous poursuivre les actions de prévention, de sensibilisation et d'information instaurées par votre prédécesseur, en inscrivant le mariage forcé dans un nouveau plan ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, comme vous le mentionnez à juste titre, le Plan d'action national de lutte contre les violences entre partenaires et d'autres formes de violences intrafamiliales, ce qu'on appelle le PAN 2010-2014, comporte des mesures pour lutter notamment contre le mariage forcé.

Bien que la Wallonie n'ait pris aucune mesure spécifique par rapport à cette problématique dans le cadre du PAN, plusieurs associations qui apportent un soutien aux victimes de mariages forcés bénéficient aussi d'une aide de la Wallonie, comme la « Maison Plurielle » à Charleroi, le GAMS à Namur, le Centre Louise Michel et le centre de planning familial des Femmes prévoyantes socialistes à Liège.

Plusieurs acteurs impliqués dans le dispositif concerté de lutte contre les violences entre partenaires en Wallonie sont en contact avec des femmes qui sont à la fois victimes de violences conjugales et de mariages forcés et/ou précoces. Néanmoins, les données disponibles actuellement sur cette problématique ne permettent pas d'estimer fiablement le nombre de filles et de femmes, nées sur le territoire wallon ou ayant vécu sur celui-ci, confrontées à une situation de mariage forcé et/ou précoce. En effet, ces situations sont très faiblement rapportées aux autorités.

L'état civil relève des compétences fédérales. Nous savons toutefois que certains agents de services d'état civil ont participé à des séances d'informations et des formations données par l'Association pour le droit des étrangers, abordant notamment cette problématique, ou bien par des associations membres du réseau Mariage et Migration. Le réseau Mariage et Migration est soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Cocof et a mis en place en février 2013 un numéro vert spécifique pour les personnes confrontées à une situation de mariage forcé.

Quelques associations qui apportent un soutien aux victimes de mariages forcés nous ont communiqué leurs chiffres. Je vous les livre pour ce qu'ils sont :

- la « Maison Plurielle » a accompagné dix femmes victimes de mariage forcé et/ou précoce en 2014 ;
- l'ASBL « Voix de femmes » a été contactée par 18 personnes confrontées à ce type de problématique cette année ;
- parmi les femmes accueillies au sein de la maison d'accueil et d'hébergement du Collectif contre les violences familiales et l'exclusion, environ 10 % sont à la fois victimes de violences conjugales et de mariage forcé.

Il existe également des réseaux mis en place sur initiatives locales pour lutter contre ces mariages forcés, notamment à Liège, coordonné par le service Droit des jeunes, et à Quaregnon, il y a un bureau d'assistance aux

victimes de la zone de police.

Sachez que je mettrai tout en œuvre pour que les initiatives développées en matière de lutte contre les mariages forcés, grâce au soutien de la Wallonie, soient pérennisées. Mon cabinet et le Centre d'appui de lutte contre les violences entre partenaires travaillent actuellement à la préparation du futur PAN 2015-2019 à travers lequel je compte poursuivre et renforcer les nombreuses mesures structurelles mises en œuvre par la Wallonie pour lutter contre les diverses formes de violences reprises dans le PAN.

J'aurai certainement l'occasion d'y revenir dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes qui pointe à l'horizon, puisqu'elle est prévue le 25 novembre prochain.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Bonni.

**Mme Bonni (PS).** - Merci Monsieur le Ministre. Je vais donc être attentive aux mesures que vous prendrez. L'enfance et l'adolescence sont habituellement les plus belles années de la vie, ce serait malheureux de ne pas y être attentif.

**QUESTION ORALE DE M. COLLIGNON À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR  
« L'AMÉNAGEMENT DES ZONES 30 »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Collignon à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'aménagement des zones 30 ».

La parole est à M. Collignon pour poser sa question.

**M. Collignon (PS).** - Monsieur le Ministre, ma question est la suivante. Comme vous le savez, en 2002, le Gouvernement fédéral a mis en place les zones 30 km/h aux abords des écoles.

Si ma mémoire est bonne, après l'avoir mis en place, il y a eu un arrêté a remodelé la disposition pour ne tenir compte des zones 30 km/h que lors des horaires scolaires. C'est une mesure importante en matière de sécurité routière, particulièrement vis-à-vis de nos enfants. Évidemment, tout le problème est le contrôle de la réalité de la disposition.

À cela s'ajoutent – et c'est plus l'aspect de ma question – toutes les questions relatives à la mobilité, relatives à la sécurité lorsque les parents soit amènent leurs enfants devant l'école, soit lorsqu'ils viennent les rechercher. Bon nombre d'écoles, c'est d'ailleurs le cas dans ma commune, se trouvent le long d'une voirie régionale. La question est de se demander comment nous pourrions mettre en œuvre le système quasiment

automatique de dépose-minute, que l'on puisse avoir un circuit de mobilité intégrée lorsqu'il y a soit – cela arrive au bout d'un temps – un dossier qui, au niveau du Fonds des bâtiments scolaires, aboutit pour, dans le cadre d'un agrandissement d'une école, essayer d'étudier la faisabilité des dépose-minute le long de ces voiries régionales. Ce sont des points extrêmement délicats par nature qui sont plus cruciaux, soit que c'est le matin, où l'on dépose les enfants, soit lorsqu'on vient les rechercher.

De manière globale, y a-t-il une réflexion au sein de votre service ou au sein de votre cabinet visant à essayer de généraliser ce système de dépose-minute ? Je ne vous cache pas que, si j'ai posé la question, c'est parce que j'ai quelques exemples en tête et que, au sein de ma zone, je vais d'ailleurs promouvoir une étude dans ce sens. Autant faire bénéficier de cette réflexion et voir s'il y a une étude particulière par rapport à cela, si on l'envisage. Si tel était le cas, je pense que quelques exemples pourraient nourrir la réflexion en termes de projet pilote.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, les abords d'écoles – vous avez raison de le souligner – sont des zones sensibles pour la sécurité de nos enfants, même si nos enfants ont une probabilité nettement plus grande d'être victimes de la route dans la voiture des parents, ces mêmes parents ont du mal d'ailleurs à accompagner leurs enfants à pied, à vélo ou à les lâcher à quelques pas du seuil de l'école.

Concernant les abords d'écoles et les aires de dépose-minute, je vous informe de la publication du guide intitulé « Visibilité et sécurité des abords d'écoles ». C'est un document qui a été édité en 2011 par la Direction générale des routes et qui aborde la problématique des dépose-minute, en proposant une méthodologie pour vérifier l'opportunité d'en installer et en avançant des solutions techniques. Ce document est bien sûr disponible sur Internet.

Par ailleurs, en cas de nouvelle implantation d'une école le long d'une voirie du SPW, l'avis du gestionnaire de la voirie est sollicité. C'est à cette occasion que la réalisation d'aménagements spécifiques, comme un arrêt de bus, une aire de dépose-minute, un élargissement des trottoirs, et cetera, va alors être décidée, si cela s'avère opportun.

Il faut également noter que les nouvelles études de plans communaux de mobilité, lancées par la Direction générale de la mobilité et des voies hydrauliques, abordent systématiquement la problématique des abords d'écoles. Les aires de dépose-minute sont de plus en plus courantes. Il en existe en divers endroits, par exemple dans toute une série d'endroits dans la capitale

wallonne, mais on pourrait prendre des exemples ailleurs qu'à Namur. Une obligation est rarement une bonne solution. Il est préférable de donner l'idée ou de proposer l'aménagement, comme cela se fait dans le guide cité, dans le cadre des plans communaux de mobilité, lors des réunions de concertation, et cetera.

Si le gestionnaire des voiries régionales doit se pencher sur le sujet des abords d'écoles, il faut noter qu'il s'agit surtout et avant tout d'enjeux de mobilité locale. Le premier acteur est donc l'autorité communale. Les services de la Région sont très attentifs – tout comme moi – à cet enjeu important, mais ils interviennent davantage à titre subsidiaire qu'à titre principal en la matière.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Collignon.

**M. Collignon (PS).** - Merci Monsieur le Ministre.

J'ai entendu la réponse qui ne manquera pas de nourrir ma réflexion. On pourra, me semble-t-il, essayer de faire bénéficier en échange les différentes réflexions, parce qu'il y a, au-delà des dépose-minute, différentes opérations qui peuvent inciter les parents à ce que les enfants puissent aller soit à l'école à pied ou en vélo.

Je pense que l'on peut mixer les expériences et arriver à des résultats probants.

**QUESTION ORALE DE MME MORREALE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PORT  
DE LA CEINTURE DE SÉCURITÉ POUR LES  
ENFANTS »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le port de la ceinture de sécurité pour les enfants ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

**Mme Morreale (PS).** - Monsieur le Ministre, le port de la ceinture de sécurité apparaît comme un réflexe pour la plupart d'entre nous. Son obligation pour les passagers date de 1975, et 1991 pour les passagers arrière. Elle n'est absolument pas contestée, car elle réduit de 40 % le risque de traumatisme crânien, et de 50 % le risque de lésion grave. Elle joue donc un rôle primordial dans la diminution du nombre de décès sur nos routes.

Pourtant, selon une récente étude réalisée par l'IBSR et Bruxelles Mobilité, un enfant bruxellois sur deux ne serait pas attaché correctement dans la voiture, les sièges étant mal adaptés, mal fixés, et cetera, tandis

qu'un sur six n'est absolument pas attaché.

Face à l'ampleur d'un tel danger, votre homologue a lancé une campagne de prévention dans la région bruxelloise. Certains éléments m'interpellent d'autant plus. En effet, dans son rapport annuel de 2011, l'IBSR estimait que, globalement, le nombre d'enfants mal attachés est en constante augmentation. Une grande majorité des parents pensent que leurs enfants sont bien installés et ne prennent pas la peine de vérifier.

De plus, toujours d'après ce rapport annuel, le taux global du port de la ceinture est plus faible en Wallonie qu'à Bruxelles. Nous ne pouvons qu'imaginer que ce phénomène n'est que plus étendu encore dans notre Région.

Dans le cadre des objectifs européens de réduction du nombre de tués sur les routes, on sait que la Belgique a énormément d'efforts à réaliser, puisque l'on compte en moyenne 60 tués par million d'habitants en Europe contre 75 tués en Belgique. Il est donc nécessaire de combattre tous les comportements à risque tels que celui du non-port de la ceinture de sécurité. Or, l'année 2014 a malheureusement mal commencé puisque l'IBSR a constaté une hausse significative du nombre de victimes sur la route.

À nos yeux, la problématique doit être globale. Si nous réagissons aujourd'hui face à cette étude, je reste persuadée qu'il ne s'agit que d'un seul aspect de la problématique qu'il faut combattre de manière globale.

Mes questions sont les suivantes : une étude similaire a-t-elle été réalisée pour la Wallonie ? Comment analysez-vous ces chiffres ? Avez-vous connaissance des répercussions de la campagne de prévention lancée par votre homologue bruxelloise ? Quelle concertation entendez-vous mener avec vos homologues en la matière ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, la ceinture de sécurité est incontestablement l'élément de sécurité le plus efficace. Elle a sauvé de nombreuses vies depuis son instauration. C'est pourquoi le port de la ceinture en voiture est essentiel, ainsi que son contrôle.

La dernière étude réalisée par l'IBSR sur les comportements en matière de port de la ceinture, qui date de 2012, indique un taux de port de la ceinture en Belgique de 86,4 %. C'est un taux sensiblement plus faible que les taux correspondants des pays comme l'Allemagne, la France ou les Pays-Bas où le taux de port de la ceinture dépasse les 95 %. Par ailleurs, le taux de port de la ceinture est de seulement 82,5 % en Wallonie.

Dans le cadre de la régionalisation de compétences en matière de sécurité routière, nous mènerons à partir du 1er janvier prochain une stratégie volontariste combinant sensibilisation et contrôles, notamment sur le thème du port de la ceinture et le fait d'attacher les enfants correctement dans des sièges adaptés.

L'Agence wallonne pour la Sécurité routière a inscrit dans son planning des campagnes 2015 la réalisation d'une campagne de sensibilisation sur ce thème du port de la ceinture au mois de septembre. Des contacts seront pris avec les forces de police, tant la police fédérale que les polices zonales, pour organiser pendant cette période un renforcement des contrôles sur ce thème. En combinant sensibilisation et contrôles, l'objectif est bien entendu une amélioration progressive du taux de port de la ceinture. Le faire en septembre à l'occasion de la rentrée scolaire paraît pertinent.

Nous ne disposons pas encore d'une évaluation de l'efficacité de la campagne organisée en Région bruxelloise.

Dans le cadre de ses compétences en matière de sensibilisation et de promotion de la sécurité routière, l'AWSR a déjà pris des contacts avec ses homologues bruxellois et flamands et maintiendra une bonne collaboration en vue d'optimiser les actions de sensibilisation.

De façon générale et pour revenir à des éléments statistiques, je vous rappelle que le dernier baromètre de la sécurité routière de l'IBSR, sorti il y a à peine un mois, a mis en évidence la très bonne situation de la Wallonie, avec une diminution de près de 5 % du nombre de morts en Wallonie sur le premier semestre 2014 par rapport à 2013, alors que la Flandre et Bruxelles sont confrontées à des augmentations. Cela montre bien, à mon estime, que les activités menées par mes prédécesseurs portent leur fruit. Je ne manquerai pas de les poursuivre et de les renforcer.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Morreale.

**Mme Morreale (PS).** - Monsieur le Ministre, je vous remercie pour les différents éléments que vous avez pu apporter et sur le fait que la Wallonie aurait des concertations avec Bruxelles pour voir comment on peut améliorer les dispositifs de prévention et de sensibilisation. L'important est parfois de déconstruire des idées préconçues. Quand un dispositif existe depuis quelques années, il y a parfois un peu de relâchement. Quand on parle de ceinture, c'est avec ou sans jeu de mots.

En tout cas, il faut déconstruire des idées préconçues qui circulent et qui sont parfois assez fantasques, comme le fait que la ceinture de sécurité est plus dangereuse en cas d'accident, donc qu'il ne faut pas toujours la mettre. Ce sont des idées que l'on entend

encore dans certains quartiers ; il faut donc y être assez attentif. Je vous remercie pour les informations sur les dates et programmes de prévention.

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE À L'ENTRÉE DES LOCALITÉS »**

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES ZONES ACCIDENTOGÈNES »**

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'UTILITÉ DES RADARS PLACÉS SUR LES AUTOROUTES RÉGIONALES »**

**QUESTION ORALE DE M. ARENS À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA RÉGIONALISATION DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Stoffels, sur « la sécurité routière à l'entrée des localités » ;
- de M. Stoffels, sur « les zones accidentogènes » ;
- de M. Daele, sur « l'utilité des radars placés sur les autoroutes régionales » ;
- de M. Arens, sur « la régionalisation du Fonds de la sécurité routière ».

Les questions de M. Stoffels sont retirées.

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

**M. Daele (Ecolo).** - Monsieur le Ministre, j'ai une question qui fait le lien entre deux informations. La première, c'est le fait que vous avez annoncé que l'on comptabilise 1 012 radars en Wallonie, dont 611 préventifs avec divers critères d'implantation, notamment des radars qui se baladent dans des boîtiers fixes répartis dans divers endroits du territoire.

Autre information, durant quatre semaines consécutives, celles du 17 juin, du 1er juillet, du 5 août et du 19 août, 92 681 des 109 670 véhicules ont été surpris en flagrant délit d'excès de vitesse sur l'autoroute

E42. Ils n'ont pas été verbalisés. Me confirmez-vous ces statistiques ? Comment expliquez-vous cette situation ?

Ma question vient du mix de ces deux informations : si d'un côté, on met plus de radars, mais que de l'autre, il n'y a pas de suivi des infractions constatées par ces mêmes radars, cela sert-il à quelque chose d'en mettre davantage ? Les radars flashent, mais y a-t-il un suivi effectif des infractions qu'ils constatent ? C'est assez clair. Faut-il continuer à mettre des radars en Wallonie s'il n'y a pas de suivi derrière ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Arens pour poser sa question.

**M. Arens** (cdH). - Monsieur le Ministre, ma question vient d'un membre d'un collège de police qui est inquiet de voir ce fonds des amendes régionalisées, un fonds non affecté. Je voudrais savoir ce que la Région wallonne compte en faire. Suite à la sixième réforme de l'État, la détermination des limitations de vitesse sur la voie publique se trouve transférée à la Région wallonne, et vous êtes le ministre concerné. De ce fait, ces dernières vont bénéficier, à partir du 1er janvier 2015, d'une partie des recettes générées par le Fonds de la sécurité routière. Jusqu'à présent, ce fonds alimenté par des amendes était géré par le pouvoir fédéral qui redistribuait une partie des montants récoltés, notamment aux zones de police. C'est à ce titre que cela m'intéresse énormément.

Si le fonds reste logé au niveau fédéral, les régions pourront désormais bénéficier d'une partie des montants afin d'impulser de nouvelles politiques. À ce titre, j'ai noté avec beaucoup d'intérêt votre volonté de réduire le nombre annuel de tués sur nos routes à moins de 200 d'ici 2020.

J'ai quatre questions : avez-vous déjà d'une estimation du montant dont vous disposerez ? Pouvez-vous confirmer que le montant destiné aux zones de police demeurera inchangé dans les années à venir, voire augmentera puisque la police a un rôle très important à jouer dans la sécurité routière ? Quelles actions envisagez-vous de mener ? Avez-vous sollicité, dans le cadre de ces réflexions, l'expertise des agences wallonnes pour la sécurité routière ? Voilà mes questions, j'attends des réponses précises.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Messieurs les députés, vos questions traitent au sens large de la sécurité routière et particulièrement de la sécurité à l'entrée des localités, des zones accidentogènes, des radars sur l'autoroute et du Fonds de la sécurité routière.

Dans mon projet de réponse, je vais anticiper les questions que M. Stoffels souhaitait me poser et qu'il n'a pas eu l'occasion de me poser. Comme cela, il pourra

relire le compte rendu et il sera certainement satisfait. Du moins, on peut l'espérer.

Il s'agit de sujets très vastes dont on pourrait débattre pendant des heures, mais je vais malgré tout m'efforcer de vous répondre précisément et succinctement.

En ce qui concerne les entrées d'agglomérations, le sujet de la vitesse revient souvent lors des contacts avec les riverains – comme M. Stoffels aurait dû le mentionner – et ses entrées constituent souvent un maillon faible. En effet, notre aménagement du territoire a été géré de façon telle que nous avons un étalement de l'habitat et pas de transition claire partout entre la campagne et l'agglomération. En de nombreux endroits, les maisons sont éparpillées sous la forme d'une agglomération, sans être une agglomération et, parfois, dans les agglomérations, les maisons sont distantes les unes des autres et sont parfois fort en retrait par rapport à la route.

Cela amène les usagers de la route à ne pas bien identifier la limite de vitesse en vigueur où ils circulent. Le respect des limites de vitesse en pâtit donc.

En conséquence, le gestionnaire de voiries a la difficile tâche de devoir résolument souligner le changement de contexte par l'aménagement de la chaussée et de ses abords. Les entrées d'agglomérations peuvent être soulignées de façons multiples : un changement de revêtements, un rétrécissement localisé de la chaussée, une réduction de la perspective visuelle, une présence de trottoirs et j'en passe.

Ces aménagements sont régulièrement aménagés par mon administration selon, bien entendu, les moyens disponibles. C'est la raison pour laquelle les routes qui traversent nos villages et villes seront la priorité du plan Infrastructures, plan Routes second nom. Personnellement, après avoir consenti plus d'un demi-milliard d'euros pour la réfection à travers le plan Routes n° 1 du réseau structurant et singulièrement des tronçons autoroutiers, il est temps que l'on puisse aussi investir davantage dans la réfection et l'entretien de notre réseau secondaire, celui qui est emprunté quotidiennement par quantité de concitoyens. Cela n'aurait pas d'intérêt, d'ailleurs, de quitter une autoroute bling-bling pour arriver sur un réseau secondaire complètement dégradé. Il est donc important que l'on puisse investir aussi dans ce réseau secondaire.

Pour ce qui concerne les zones accidentogènes – comme vous les avez appelées, Monsieur Stoffels, qui nous lirez – il faut d'abord rappeler que la Direction générale des routes actualise chaque année les statistiques d'accidents corporels de la circulation sur base des données provenant de la police. Elle met également à la disposition des communes et des zones de police, via un site internet, un outil cartographique de localisation de ces accidents. Cet outil, couplé à l'analyse des cartes de zones à risques sur le réseau

régional, permet de mettre en évidence les zones d'accumulation d'accidents sur le réseau.

Depuis 1994, environ 300 zones à risques ont fait l'objet d'une sécurisation. Bien entendu, chaque année, de nombreux aménagements de sécurité sont aussi réalisés ailleurs que dans ces zones à risques. En une dizaine d'années, on constate une réduction de moitié du nombre de zones à risques. L'avantage d'utiliser une méthode cohérente et unique d'analyse des données d'accidents pour l'ensemble du territoire est justement de pouvoir les comparer objectivement sur la totalité de ce territoire.

Toutefois, cette seule approche ne suffit pas. En effet, il est également important de prendre en considération le ressenti des riverains, des autorités communales, des services de police. Cette double approche méthodologique qui combine insécurité objective et insécurité subjective est décrite dans les lignes directrices mettant en application le décret du 22 décembre 2010 relatif à la sécurité routière et plus particulièrement au chapitre consacré à la classification et gestion de la sécurité.

C'est notamment au sein des Commissions Provinciales de Sécurité Routière que l'on recueille les avis des autorités locales, communales et policières que l'on se concerte sur la hiérarchie des priorités et que l'on dégage des pistes de solutions. Les informations venant du terrain sont également prises en considération à l'occasion de nombreux contacts directs entre les directions territoriales et les communes ou zones de police. Par ailleurs, dans le cadre de la convention de partenariat de la sécurité routière, des contacts fréquents ont lieu entre les responsables de la Direction générale des routes et ceux des polices fédérales et locales.

C'est aussi à cette occasion que la politique en matière de sécurité routière, notamment la pause de radars, est discutée et évaluée. Comme vous pouvez le constater, les rencontres d'échanges et de concertations ne manquent pas et l'avis des autorités locales est bien entendu pris en compte. Rien que cela, je suis sûr que cela apportera du baume au cœur à M. Arens.

Pour en revenir à l'utilité des radars, Monsieur Daele, votre question porte sur la politique de contrôle, suivie de verbalisation des infractions routières. Signalons que la tolérance appliquée sur le plan national en matière de contrôle de vitesse est en principe celle prévue par une circulaire du collègue des procureurs généraux, c'est-à-dire une tolérance technique de l'ordre de 6 km/h. Il arrive cependant que certains parquets décident de revoir cette tolérance à la hausse, de manière limitée dans le temps et de manière ciblée sur un ou des radars en particulier, afin de pouvoir gérer comme il se doit le nombre de PV générés, bref, éviter un phénomène de goulot d'étranglement. La police et la Région n'interviennent donc en rien dans la définition de cette tolérance.

Les campagnes de contrôles que vous ciblez en particulier sont des contrôles de vitesse qui sont effectués à hauteur du chantier de l'A15, donc la E42, entre Dausoulx et Sambreville durant cet été. Là, la limite de vitesse était de 70 km/h. Le premier élément est de vérifier le respect global de la mise en vitesse limitée. C'était le cas, puisque 85 % des usagers respectaient la vitesse de limite de 70 km/h. On peut donc dire que l'objectif principal recherché a été atteint. Il est vrai que, plutôt que d'appliquer le seuil tolérance technique, le Parquet de Namur a demandé à ne verbaliser les infractions qu'à partir de 90 km/h ou plus exactement 96 km/h avec la tolérance technique, pendant une période limitée.

C'est une décision du parquet, face à ses moyens en informatique et son personnel – heureusement – momentanément. Comme vous, je ne peux que le déplorer parce que je ne suis pas persuadé que ce soit un bon signal, loin s'en faut. En tout cas, la Région assume sa politique de contrôle des vitesses et de sécurisation de ses chantiers, puisqu'elle prend à sa charge le coût de location de ce type de radars placés à hauteur des chantiers. Ces efforts représentent un investissement annuel de plus d'un demi-million d'euros. Ces radars ont donc servi au respect de la limite de vitesse et à verbaliser les grands excès de vitesse. Ils ont donc pleinement rempli leur rôle et ont été efficaces, comme on le souhaitait.

Au niveau des perspectives, le SPF Justice a le projet d'un nouveau système de gestion et de suivi des procès-verbaux. Ce système informatique simplifiera et automatisera les procédures actuelles. Ce projet prend malheureusement du retard. Les trois Régions insistent et insisteront encore auprès du Fédéral pour procéder à la mise en œuvre de ce système. On frappera à la porte des nouveaux interlocuteurs récemment désignés. Quant à la Wallonie, nous poursuivrons nos efforts pour rendre les contrôles plus efficaces, notamment en automatisant les contrôles et la verbalisation.

Monsieur Arens, venons-en maintenant au Fonds de sécurité routière. Parmi l'ensemble des compétences régionalisées par la sixième réforme de l'État figurent – vous l'avez rappelé – les limites générales de vitesse sur la voie publique, à l'exception des autoroutes. Il en est de même de la masse maximale autorisée des véhicules, de la masse par essieu des véhicules, de la sûreté de chargements ainsi que ses dimensions et sa signalisation et du contrôle technique des véhicules. C'est l'occasion de rappeler à Mme Galand, d'ailleurs, en petit clin d'œil, qu'elle s'est réjouie d'être ministre en charge de la Mobilité, puisque son papa avait travaillé dans les contrôles techniques. Je pense qu'elle avait oublié que c'était régionalisé depuis lors.

Les amendes liées aux infractions de ces règles seront reversées aux régions. Toutefois, le principe général de la sixième réforme de l'État est de transférer à 100 % certaines compétences vers les régions, mais de

ne transférer les moyens financiers associés à ces compétences qu'à hauteur de 90 % seulement, en ce qui concerne les amendes routières régionalisées.

La loi spéciale de financement a prévu de réduire la dotation aux régions du montant équivalent. Cela implique que ces amendes, versées à la Région, devront compenser cette réduction de dotation. Ce n'est qu'au-delà du montant de la réduction de dotation que des marges seront retrouvées pour des actions spécifiques. Le mécanisme prévu par le Fédéral permet toutefois de garantir le financement des zones de police à partir du Fonds de la sécurité routière fédéral, comme c'est le cas depuis dix ans.

Cela permettra de répartir le même montant que ces dernières années aux zones de police. Cependant, n'étant pas au Gouvernement fédéral, je ne peux pas aujourd'hui vous confirmer que la répartition effective entre les zones de police restera inchangée ou non. À votre question d'une estimation du montant dont je disposerais dans le Fonds wallon de la sécurité routière, il m'est simplement difficile de vous répondre précisément, puisque cela dépendra de l'activité de contrôle et de verbalisation.

Bien sûr, une politique en matière de contrôles et de verbalisations sera développée ces prochains mois et prochaines années, en concertation avec l'agence wallonne pour la sécurité routière. J'ai entendu que le Fédéral avait annoncé un grand volume de verbalisation dans ces trajectoires et ces objectifs, dont acte. Sur le principe, cela ne peut que me réjouir. Il faudra voir, après, si c'est confirmé dans les faits. Cependant, vu l'accroissement des activités de contrôles et même si ce n'est pas l'objectif premier, on peut s'attendre à une augmentation des recettes qui serait liée aux amendes routières. Le surplus d'amendes routières permettra donc d'entretenir et d'automatiser les systèmes de contrôles. Cela permettra aussi de procéder à des actions de sensibilisation et de sécurisation qui seraient plus énergiques.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Daele.

**M. Daele** (Ecolo). - Merci Monsieur le Ministre. Je ne parlerai pas au nom de M. Stoffels, malgré que l'on soit presque voisin. Je note bien la différence qu'il y a entre l'exemple que je prenais, l'exemple de la E42 où, temporairement, la tolérance avait été relevée à 96 km/h – je pense que M. Wathelet aurait souhaité qu'elle soit relevée encore un peu plus pour ne pas se faire choper – et, je dirais, les normes permanentes.

Si l'on augmente le nombre de radars et que le nombre de procès augmente, mais qu'il n'y a pas de

suivi par la suite, je crains que ne se développe un sentiment d'impunité qui remette en cause la perception de la pertinence de la limitation. Il faut être attentif à cela, puisque si les parquets ne sont pas capables d'absorber plus de procès qu'aujourd'hui et si des radars fournissent plus d'infractions, automatiquement, l'exception de relever la limite au-delà des 6 km/h, si cela devient plus important, un sentiment d'impunité enflera dans la population.

Automatiser les contrôles, je suis d'accord, automatiser la verbalisation, je suis d'accord, mais il faut pouvoir avoir le suivi qui puisse continuer derrière et qui est aussi plus difficilement automatisable. Il faut donc veiller à tous les chaînons de manière à ce que le système puisse fonctionner, ne s'embouteille pas et ne puisse créer une impunité et une perception de la limitation qui devient problématique.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Arens.

**M. Arens** (cdH). - Monsieur le Ministre, si j'ai bien compris, la partie du Fonds des amendes destinée aux zones de police pour assurer la sécurité routière restera de compétence fédérale. Cela veut dire que c'est le Fédéral qui doit assurer aux zones de police le maintien de la dotation qu'elles ont connue jusqu'à présent.

Dans la partie transférée, car vous avez du matériel logistique à entretenir, vous pouvez également assurer peut-être un complément zone de police pour rendre encore plus efficace l'action des zones de police. Cela me semblerait vraiment important. Je compte sur votre efficacité au Gouvernement wallon pour évoluer dans ce sens.

#### **QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES RÈGLES D'USAGE POUR LES CYCLISTES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les règles d'usage pour les cyclistes ».

La question est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 14 heures 52 minutes.

## LISTE DES INTERVENANTS

M. Josy Arens, cdH  
Mme Jenny Baltus-Möres, MR  
Mme Véronique Bonni, PS  
M. Christophe Collignon, PS  
M. Matthieu Daele, Ecolo  
Mme Valérie De Bue, MR  
Mme Christine Defraigne, MR  
Mme Virginie Defrang-Firket, MR  
M. François Desquesnes, cdH  
M. Olivier Destrebecq, MR  
Mme Magali Dock, MR  
M. Philippe Dodrimont, MR  
Mme Joëlle Kapompolé, Présidente  
Mme Clotilde Leal Lopez, cdH  
M. Bruno Lefebvre, PS  
M. Dimitri Legasse, PS  
Mme Isabelle Moinnet, cdH  
Mme Christie Morreale, PS  
M. Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine  
Mme Florence Reuter, MR  
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo  
Mme Véronique Salvi, cdH  
Mme Graziana Trotta, PS  
M. Nicolas Tzanetatos, MR  
Mme Véronique Waroux, cdH  
Mme Olga Zrihen, PS

## ABRÉVIATIONS COURANTES

ADMR	Aide à Domicile en Milieu Rural
ASBL	Association Sans But Lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
AWSR	Agence wallonne pour la Sécurité routière
BAP	budget d'assistance personnelle
BMF	budget des moyens financiers
CAI	Comité d'Acquisition d'Immeubles
CDPH	Convention sur les droits des personnes handicapées
CHwapi	Centre Hospitalier de Wallonie picarde
Cocof	Commission communautaire française
CoDT	Code du Développement Territorial
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CWASS	Conseil wallon de l'action sociale et de la santé
CWATUPE	Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie
CWEHF	Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes
CWPH	Commission wallonne des personnes handicapées
DG	direction générale
DGO1	Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments
DGO5	Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé
DPR	Déclaration de politique régionale
FEDER	Fonds européen de développement régional
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
GAMS	Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles
GRIP	Gelijke Rechten voor Iedere Persoon met een handicap
HTVA	hors taxe sur la valeur ajoutée
I.P.W.	Institut du patrimoine wallon
IBSR	Institut Belge pour la Sécurité Routière ASBL
ICN	Institut des comptes nationaux
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
ISPPC	Intercommunale de Santé Publique du Pays de Charleroi
KCE	Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé
LGBT	Lesbiennes, Gays, Bisexuel-le-s et Transgenres
MAHA	Model for Automatic Hospital Analyses
O.N.E.	Office de la Naissance et de l'Enfance
OIP	organismes d'intérêt public
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONEM	Office national de l'emploi
ONU	Organisation des Nations Unies
P4	pathogène de classe 4
PAN	Plan d'action national de lutte contre les violences entre partenaires et d'autres formes de violences intrafamiliales
PEREX	le centre de trafic de la Région wallonne
PPP	partenariat public-privé
PV	procès-verbal
RAG	Risk Assessment Group
RMG	Risk Management Group
RSI	Règlement Sanitaire International
RTET	Réseau transeuropéen de transport
SAFA	Servide d'aide aux familles et aux aînés
S.P.G.E.	Société publique de gestion de l'eau S.A.
SOFICO	Société régionale wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SOWAFINAL	Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif
SPAQuE S.A.	Société publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement S.A.
SPF	services publics fédéraux
SPW	Service public de Wallonie
SWDE	Société wallonne des Eaux

TADAM	traitement assisté par diacétylmorphine
UCL	Université catholique de Louvain
ULg	Université de Liège/Gembloux/Arlon
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
USA	United States of America